

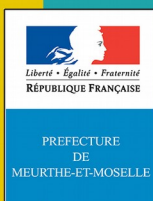


CONTRAT DE VILLE

VILLE DE LUNÉVILLE



2015 - 2020



SOMMAIRE

I) PRESENTATION GENERALE.....	2
A) Présentation du territoire de l'EPCI.....	2
B) Présentation des quartiers.....	9
1) Le Centre Ancien.....	10
2) Niederbronn-Zola.....	14
C) Les quartiers vécus.....	17
1) Les équipements du quartier vécu.....	20
2) Les acteurs associatifs.....	21
D) Etat des lieux de la politique de la ville sur la CCL.....	23
1) Bilans des CUCS.....	23
2) Bilan du Programme de Rénovation Urbaine.....	27
3) Bilan du Programme de Réussite Educative.....	30
4) Bilan du CLSPD.....	32
5) Le projet de territoire.....	33
II) DIAGNOSTIC PARTICIPATIF PAR PILIER THEMATIQUE.....	42
1) Cohésion sociale.....	42
2) Cadre de vie et renouvellement urbain.....	50
3) Emploi et développement économique.....	52
III) OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE.....	55
A) Les objectifs opérationnels et stratégiques.....	55
1) Cohésion sociale.....	55
2) Cadre de vie et renouvellement urbain.....	59
3) Emploi et développement économique.....	63
B) Les conventions d'application du contrat de ville.....	66
1) Convention d'abattement de taxe foncière des propriétés bâties.....	66
2) Convention intercommunale de mixité sociale.....	67
C) Engagements des partenaires du contrat de ville.....	68
IV) GOUVERNANCE.....	82
A) Les modalités de pilotage.....	82
1) Le comité de pilotage.....	82
2) Le comité technique.....	82
3) Les groupes de travail thématiques.....	82
B) L'ingénierie.....	83
C) La participation des habitants.....	84
V) SUIVI ET EVALUATION.....	87
VI) ANNEXES.....	89
Annexe 1 : Bilan du CUCS 2007-2014 par thématique.....	89
Annexe 2 : PEDT et CEJ.....	98
Annexe 3 : Actions mises en œuvre par l'Education Nationale.....	101
Annexe 4 : Mobilisation des fonds FEDER.....	103

I) PRESENTATION GENERALE

A) Présentation du territoire de l'EPCI

La Communauté de Communes du Lunévillois (CCL) se compose de 15 communes et regroupe 29 000 habitants. 14 communes rurales (Bénaménil, Chanteheux, Chenevières, Croismare, Hériménil, Jolivet, Laneuveville-aux-Bois, Laronxe, Manonviller, Moncel-lès-Lunéville, Saint-Clément, Thiébauménil et Vitrimont) sont regroupées autour de la ville centre, Lunéville. La CCL se présente comme un pôle urbain structurant du Sud-Est de la Meurthe-et-Moselle sur les plans de la population, des emplois, des commerces, des équipements et des services.

a) Un territoire à la croisée de grands couloirs de communication rapidement connecté



La Communauté de Communes du Lunévillois est aujourd'hui, rapidement reliée à l'agglomération nancéenne. À proximité de la croisée des grands axes de communication européens nord-sud (sillon mosellan-Dijon, sud de la France) et est-ouest (Strasbourg-Paris), la Communauté de Communes constitue la porte d'entrée du département, sur l'axe Nancy-Strasbourg avec la « A 33 ». Trois échangeurs permettent une diffusion rapide sur son territoire. Ce réseau rapide est complété par un ensemble d'axes complémentaires de qualité permettant les liaisons vers les Vosges et l'axe du Rhin.

Cette accessibilité routière s'accompagne d'une desserte ferrée de qualité avec la gare de Lunéville traversée par deux lignes ferroviaires (Strasbourg-Paris, et Nancy-Saint-Dié). Grâce à l'offre de services, l'accès à Nancy est aisé et cadencé (26 allers-retours journaliers). Elle est complétée par une ligne TGV qui assure un arrêt une fois par jour ainsi que 7 correspondances Lunéville-Nancy-Paris.

La Communauté de Communes du Lunévillois a organisé à son échelle un réseau interne de transport collectif « Lunéo », qui lui permet de desservir les communes périurbaines et favorise un accès rapide à la gare.



b) Un territoire autonome situé dans l'aire d'influence de l'agglomération nancéenne

Lunéville est identifiée, à l'échelle du SCOT Sud 54 comme une « Agglomération Relais » du fait qu'elle structure un territoire élargi au regard de son offre d'emplois, de services et

d'équipements.

Elle constitue un pôle d'emplois pour les actifs de la Communauté de Communes mais également des communautés proches. Son offre urbaine, avec la présence de services et d'équipements supérieurs (Sous-Préfecture, centre hospitalier, centre administratif, antenne de l'IUT), sa dynamique commerciale, son offre scolaire complète, son offre culturelle et sportive et sa gare, confèrent à Lunéville un rôle de ville centre.

Par ailleurs, la qualité des liaisons, d'une part, et le coût du foncier dans l'agglomération nancéenne, d'autre part, ont eu des répercussions directes sur les communes :

- Un rythme de construction annuel qui s'est accentué au cours des années passant d'environ 50/60 logements par an entre 1990 et 1999 à environ 90/100 entre 2000 et 2010, dont une grande partie sur les communes périurbaines et celles localisées le long des axes de communication ;
- Une arrivée de 800 personnes au cours des 5 dernières années, issues de l'agglomération nancéenne (soit 20% des nouveaux arrivants) venus s'y installer, principalement en accédant à un coût moins élevé.
- Une évolution de 4% du nombre des ménages actifs alors que l'emploi n'évoluait que de 2,7%, renforçant le niveau de dépendance de ces ménages à l'emploi de l'agglomération proche. Chaque jour, ce sont plus de 2 400 actifs de la Communauté de Communes, qui vont travailler dans l'agglomération nancéenne et 700 dans la Meurthe-et-Moselle hors Lunévillois.

c) Un territoire qui s'est engagé dans une dynamique de valorisation urbaine

L'identité de ce territoire porte principalement sur la commune de Lunéville, et la proximité de Baccarat connue mondialement pour son cristal. Lunéville est une cité au charme historique, comme en témoigne son château, réputé pour ses faïences et son agencement urbain impulsé par le Duc Léopold 1^{er} et le Roi Stanislas,

La dégradation du tissu économique au cours des 30 dernières années a eu des incidences sur l'ensemble du territoire et sur le rayonnement et l'attractivité de la ville centre. La crise industrielle, traduite par des pertes importantes d'emplois industriels a eu des effets directs sur Lunéville, en particulier sur son centre ancien, mais aussi certains de ses quartiers sociaux (Niederbronn Zola, Edmond Braux). Depuis le début des années 2000, la ville s'est engagée dans de lourds programmes de restructuration urbaine de ses quartiers, de son centre ancien, d'espaces publics et d'équipements.

Les autres communes ont été support de développement, dans le cadre d'opérations en matière d'habitat, et ont réalisé des programmes de valorisation de leur centre village.

d) Un territoire caractérisé par une dynamique économique, encore fragile

La CCL, et notamment Lunéville, constitue un pôle d'emplois à l'échelle de la Lorraine. En 2009, la Communauté de Communes comprenait 11 700 emplois (soit la moitié de l'emploi

du Pays Lunévillois) pour 12 900 actifs (36% des actifs). Entre 1999 et 2009, le nombre d'emplois a augmenté de 2,7 % et le nombre d'actifs de 4 %.

La Communauté de Communes du Lunévillois, et plus particulièrement Lunéville, se caractérise aujourd'hui, par l'importance de l'emploi tertiaire. Celui-ci représente 82,1 % de l'emploi local (72,2% à l'échelle du Pays Lunévillois) contre 78 % pour la Meurthe-et-Moselle, et 74 % pour la Lorraine. Cette situation s'explique par l'importance de l'emploi public (environ 5 000 emplois, soit 42 %) due à la présence de l'armée (53^{ème} Régiment de Transmissions), des collectivités locales, du centre hospitalier et des services administratifs. Peut être également soulignée l'importance de l'emploi commercial et de services privés (39 %). Aujourd'hui, les plus grosses entreprises de la Communauté de Communes ont une vocation commerciale.

À l'inverse de nombreuses agglomérations meurthe-et-mosellanes et lorraines, Lunéville ne se caractérise plus par son niveau d'emploi industriel. En effet, si l'emploi industriel était, en 1999, au niveau de celui du département (environ 18 %), il a diminué de moitié entre 1999 et 2009. Ainsi, le territoire de la Communauté de Communes du Lunévillois a perdu environ 1 000 emplois industriels (-45%). Ces pertes d'emplois ont néanmoins été compensées par le développement de l'emploi tertiaire (+14%). L'industrie, en 2009, ne représentait plus que 9,9% de l'emploi communautaire contre 15% pour le Pays Lunévillois, 13,2% pour la Meurthe-et-Moselle, et 17% pour la Lorraine.

Si la présence de l'agriculture, à l'échelle de la Communauté de Communes du Lunévillois, reste limitée (2,2%), celle-ci caractérise encore de manière prégnante l'activité du secteur rural du Pays Lunévillois.

Le territoire du Lunévillois, depuis de nombreuses années, mène des actions de valorisation touristique en appui sur son patrimoine culturel (Château de Lunéville, Baccarat...), naturel (lacs, rivières, étangs...) et autres patrimoines bâtis. L'ensemble de ces éléments constitue sur le territoire un support d'activités diversifiées. Avec la présence d'un parc d'hébergement touristique, de résidences secondaires et du Center Parc, dont le projet de développement vise un doublement de ses capacités d'accueil et de l'emploi, le Lunévillois tend à renforcer son attractivité et son rôle d'espace de détente à l'échelle locale et régionale.

En 2009, le territoire de la Communauté de Communes répondait, à peine, aux besoins d'emplois pour sa population active. Si Lunéville se caractérise par un nombre d'emplois (9200) supérieur au nombre d'actifs (8800), celui-ci ne couvre pas son besoin d'emploi. A cette date, 7 368 actifs seulement avaient un emploi, ce qui traduit la difficulté de l'emploi de services à réemployer les actifs issus de l'industrie.

Entre 1999 et 2009, la CCL a vu son nombre d'emplois augmenter de 2,7% et son nombre d'actifs de 4%, mais elle n'arrive toujours pas à couvrir son besoin d'emplois (rapport emplois/actifs : 0,9) et voit, à la fois, son influence diminuer à l'échelle du Pays et sa dépendance à l'emploi de l'agglomération proche augmenter.

En 2009, celle-ci offrait 11 700 emplois et retenait 6 600 actifs locaux (53%), travaillant et résidant sur place. Chaque jour, 2 600 actifs des communautés de communes proches viennent travailler dans le pôle d'emplois. En revanche, chaque jour, plus de 4 600 actifs quittent la Communauté de Communes pour aller travailler dans une zone d'emplois proche. Environ 2 400 personnes vont travailler dans l'agglomération nancéenne, 800 dans les Communautés de Communes proches, 400 dans la Communauté de Communes de Sel et Vermois et 300 dans une commune du reste de la Meurthe-et-Moselle. Enfin, peu d'actifs vont travailler dans les communes de Sarrebourg, Saint-Dié ou Epinal et peu d'actifs de ces territoires viennent travailler dans le pôle de Lunéville.

e) Un territoire support d'une croissance démographique retrouvée, à conforter

La Communauté de Communes du Lunévillois compte, au 31 décembre 2012, 29 600 habitants, dont 20 180 pour la ville centre Lunéville, soit 68,8 % de la population de l'EPCI. A l'exception de trois d'entre elles, dont Chanteheux (2010 habitants), les autres communes membres comptent moins de 800 habitants (6 moins de 500).

Alors que la CCL a connu un déclin démographique de 1980 à 2000, perdant 1 100 habitants (soit 3,8%), la situation s'est inversée depuis avec une légère progression de 0,2 % par an, croissance portée pour l'essentiel par les cinq communes périurbaines. La population de Lunéville est également en légère progression depuis 2012 puisqu'elle compte 20 315 habitants au 1^{er} janvier 2015, alors qu'elle déclinait de 1982 à 1999 et stagnait ensuite.

f) Des évolutions sociales à prendre en compte

La population active de la Communauté de Communes du Lunévillois se caractérise par l'importance des employés (36,4%) et des ouvriers (24,4%). Ainsi, 60,8 % de la population active de la Communauté de Communes dispose d'un revenu modeste, contre 55,8 % en Meurthe-et-Moselle et 56,7 % à l'échelle de la Lorraine.

Le territoire se caractérise également par l'importance du public retraité. En 2009, 36% des ménages (soit 27% de la population) de la Communauté de Communes étaient retraités (31% en Meurthe-et-Moselle et 33 % en Lorraine). Cette présence du public employé, ouvrier et retraité explique pour partie le faible niveau de revenu moyen net imposable du territoire, qui s'élevait en 2012 à 19 354 €, contre 22 060 € pour la Meurthe-et-Moselle et 21 500 € en Lorraine.

Enfin, les données de la DDT sur le niveau de revenus des ménages, traduisent que 68,2% des ménages pourraient bénéficier d'un logement social (Prêt Locatif à Usage Social) contre 66% en Meurthe-et-Moselle. Ce chiffre dépasse 72% des ménages à Lunéville, dont 40% ont un revenu en dessous du plafond Prêt Locatif Aidé d'Intégration (35% pour la Communauté de Communes).

En 2009, les résidences principales de petite taille (T1 à T3) représentaient 34% des logements, contre 37 % dix ans avant, alors que le nombre de ménages a augmenté de

1 200 (soit +10,6 %) et notamment les ménages de petite taille, au même niveau que le département.

Sur la période, il apparaît que la part de ménages d'une personne, qui représentait 34,8% en 2009, avait augmenté de 26%. Celle des ménages sans enfant, qui correspondait à 26,8 % de la population en 2009, avait également augmenté de 16,4 %. Enfin, celle des familles monoparentales, qui représentait 11 %, a connu une forte augmentation (+30 %). Cette caractéristique concerne principalement la Ville de Lunéville qui comprend 85 % des familles monoparentales de la Communauté de Communes (13 % de sa population). De fait, la part des couples avec enfant a fortement reculé (-13%), notamment sur la ville centre. Ceux-ci ne représentent plus que le quart des ménages contre 32,5%, dix ans auparavant. Ainsi, les ménages de petite taille correspondent aujourd'hui à 72,9% des ménages.

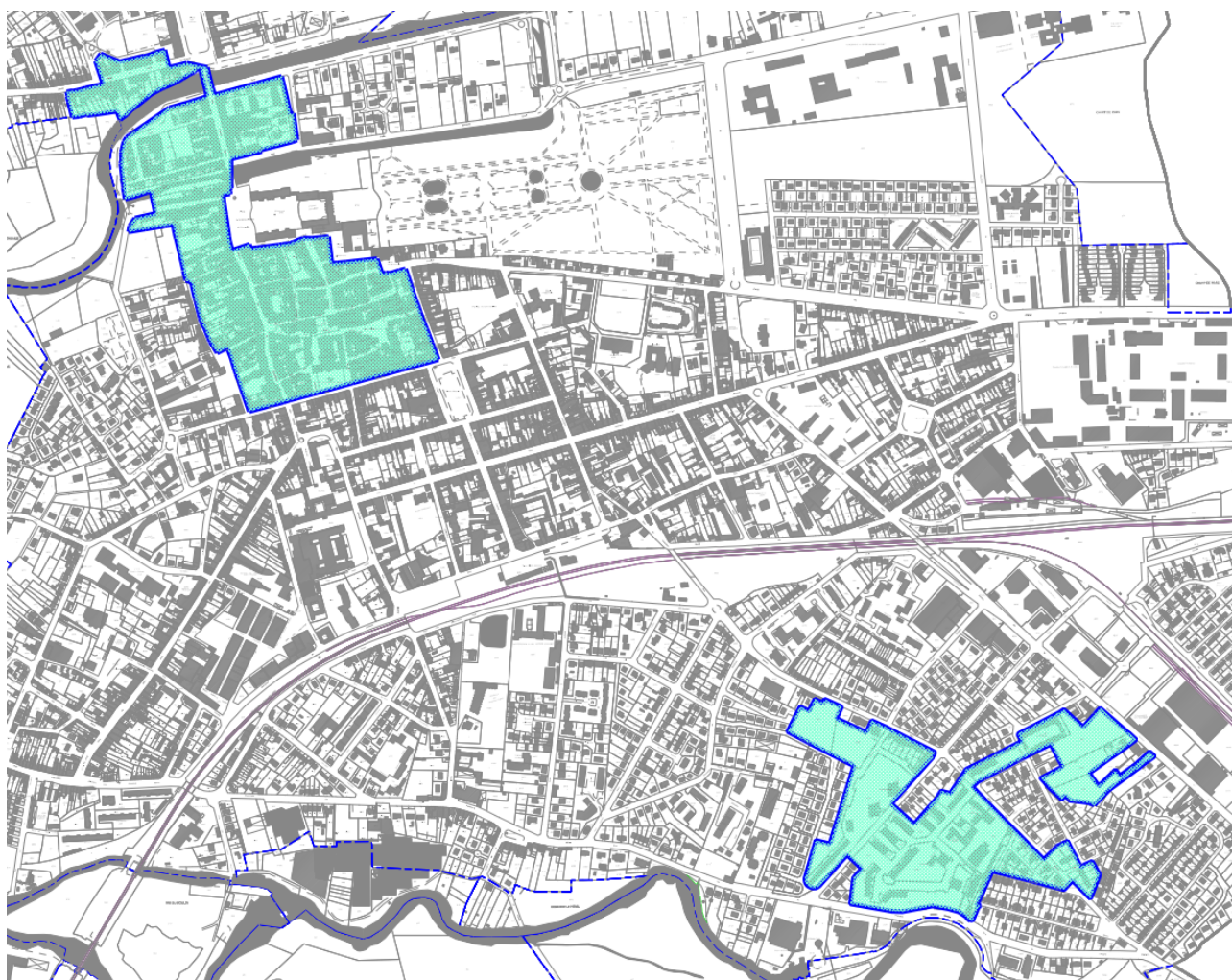
La part des retraités sur le territoire de la CCL correspond à 36 % des ménages, soit 27 % de la population, contre 22% pour le département. Sur certaines communes, qui se sont développées ces dernières années avec l'arrivée de jeunes ménages actifs des agglomérations proches, la part des plus de 60 ans est plus limitée (par exemple : Hériménil : +17 %, Vitrimont : +17 %, Moncel-Les-Lunéville : +21 %, Croismare : +19%). En revanche, il apparaît un effet inverse sur les communes de Chanteheux et Jolivet où les plus de 60 ans représentent 28 %, ce qui traduit également l'arrivée des ménages retraités, notamment dans les programmes de lotissements mis en œuvre. Dans le même sens, Lunéville se caractérise par le vieillissement de sa population. Enfin, il faut souligner que les plus de 75 ans représentaient 9 % de la population en 2009, contre 7 % en 1999. Ils ont donc augmenté de plus de 30 %.

Plusieurs éléments témoignent de l'importance du public précaire sur le territoire de la CCL :

- L'importance des ménages à faibles niveaux de ressources : 38,2% d'entre eux ont un niveau de revenus inférieur de 60 % aux plafonds de ressource donnant accès à un logement social (contre 33,8 % pour la Meurthe-et-Moselle). 13,9% ont un niveau de revenus inférieur à 30 % de ce même plafond (11,3 % pour la Meurthe-et-Moselle) ;
- 20 % des ménages de la Communauté de Communes du Lunévillois vivent en-dessous du seuil de pauvreté (environ 2 500 ménages) contre 15 % pour la Meurthe-et-Moselle ;
- 2 050 demandeurs d'emplois sont recensés sur l'unité urbaine, dont 1 860 à Lunéville (progression de 7 % entre 2009 et 2010).

Ces caractéristiques concernent de manière plus prégnante les publics des quartiers sociaux (Niederbronn-Zola et Edmond Braux) et du centre ancien de Lunéville.

B) Présentation des quartiers



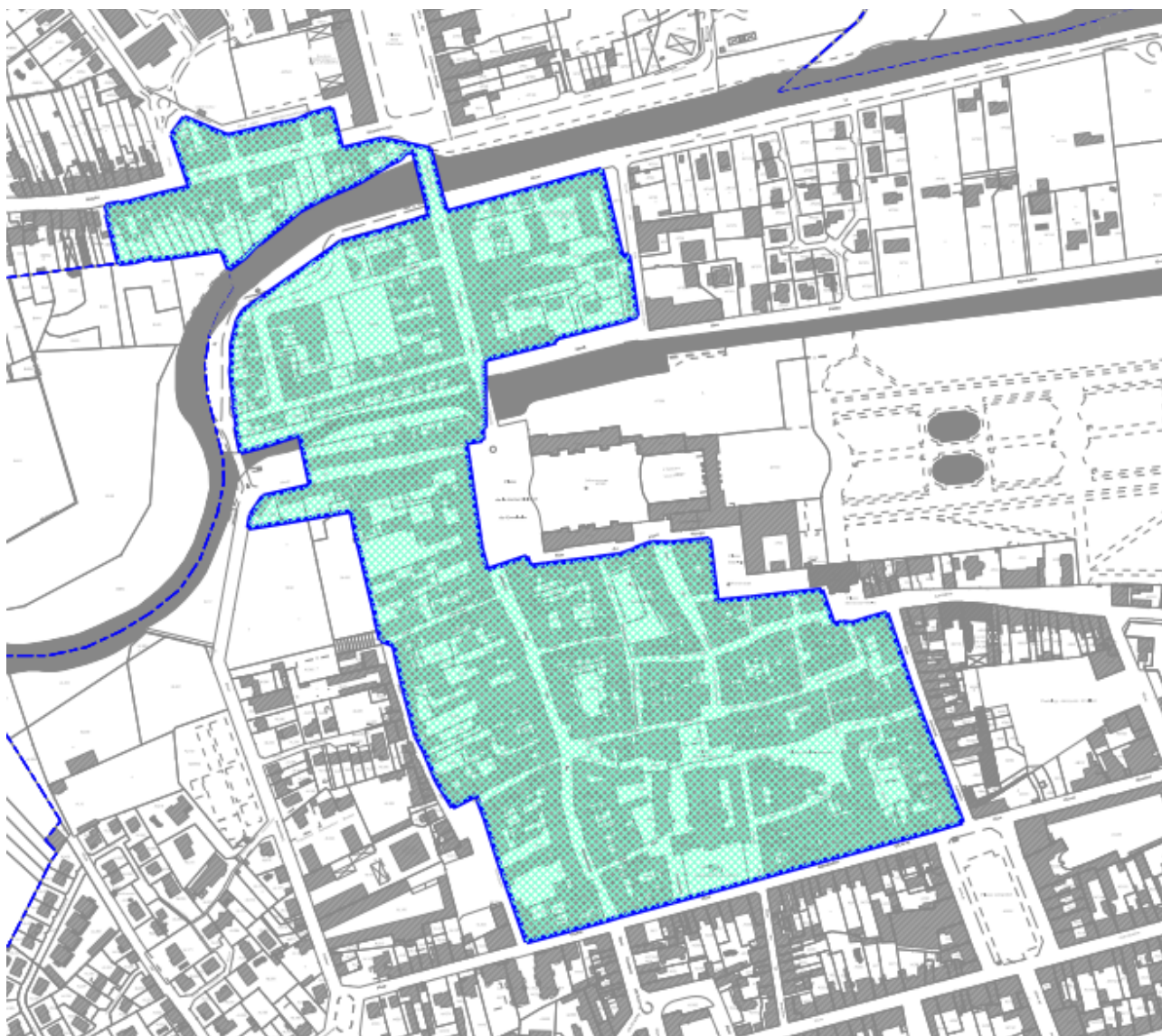
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole. Sur la Communauté de Communes du Lunévillois, 2 quartiers ont été retenus, à savoir le Centre Ancien et Niederbronn-Zola, tous deux situés sur la commune de Lunéville.

Ces deux quartiers étaient déjà inscrits dans la géographie prioritaire lors du premier Contrat de Ville et figuraient encore au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). On peut remarquer que le quartier Edmond Braux, qui était pris en compte au titre du CUCS et qui a notamment fait l'objet d'une Opération de Renouvellement Urbain en 2003, ne fait plus partie de la géographie prioritaire. Il peut être souligné, par ailleurs, que le quartier Georges de la Tour, situé au nord de la commune, n'a pas pu être retenu car il ne répondait pas (comme le quartier Edmond Braux) aux critères définis par le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif aux modalités particulières de détermination de la liste des quartiers prioritaires dans les départements métropolitains, et ce malgré des

caractéristiques socio-économiques particulièrement préoccupantes.

1) Le Centre Ancien

Le quartier du Centre Ancien correspond au cœur historique de la ville de Lunéville. En plus de son inscription au titre de quartier prioritaire, il a fait l'objet, depuis 1979, de 5 OPAH ainsi que, plus récemment, d'une opération FISAC portée par la CCL. La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, qui dispose que "le programme national de rénovation urbaine vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible et, à titre exceptionnel, après avis conforme du maire de la commune ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et accord du ministre chargé de la ville et du ministre chargé du logement, ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues" a permis d'inscrire ce quartier dans le programme de rénovation urbaine soutenu par l'ANRU.



Un cœur d'îlot particulièrement dégradé a pu être réhabilité à ce titre, ainsi qu'un espace public situé à proximité. Cette dérogation a également permis à la CCL de lancer une OPAH-RU sur le secteur.

Les indicateurs pour le quartier Centre Ancien :

Le quartier Centre Ancien correspond, pour 54,4% de sa surface, à l'IRIS n°543290102 (désigné plus loin "I2"), pour 37,3% de sa surface à l'IRIS n°543290104 (désigné plus loin "I4") et pour 8,3% à l'IRIS n°543290101. En raison de cet éclatement, les chiffres communiqués par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET - source INSEE 2010) ne seront exploités que pour les 2 premiers IRIS.

a) Thématique population

Le Centre Ancien compte 2 305 habitants, soit 12% de la population totale de la commune. Selon les données IRIS, le quartier se caractérise par une population relativement jeune, les 0 - 29 ans représentant 39,57 % de la population, dont 17,80% pour les 0 – 14 ans, avec des chiffres moins marqués que sur le quartier Niederbronn-Zola. La tranche de population comprise entre 30 et 59 ans représente 36,62% et les plus de 60 ans 23,81 %.

Le Centre ancien se caractérise par une population hommes-femmes relativement équilibrée, exception faite de la tranche d'âge des plus de 60 ans, où l'écart est 40,13% en faveur des femmes, contre 29% pour la ville de Lunéville. La part des familles monoparentales est d'environ 26%, contre 22,9% dans la commune de Lunéville.

Part des + de 75 ans : 10,69% (I2) et 15,17% (I4) (10,52% Lunéville et 9,59% CCL)

Part des familles monoparentales : 28% (I2) et 24,5% (I4) (22,7% Lunéville et 17,5% CCL)

b) Thématique activité

À l'image des autres quartiers prioritaires du département, la population vivant au sein du Centre Ancien présente des taux d'emploi et de chômage inférieurs à ceux de la commune de Lunéville et de l'EPCI. Des inégalités entre les sexes sont observables. La part de femmes sans diplôme est plus importante que celle des hommes. En termes de haut niveau de formation, un écart en défaveur des femmes est constaté, ce quartier reflétant la tendance générale observée dans la commune de Lunéville et dans la CC du Lunévillois.

Taux de chômage féminin : 24,8% (I2) et 18,5% (I4) (17,1% Lunéville et 14,8% CCL)

Taux de chômage masculin : 27,7% (I2) et 15,7% (I4) (15,4% Lunéville et 12,7% CCL)

c) Thématique formation

Part des femmes non diplômées : 26,8% (I2) et 30,4% (I4) (25,5% Lunéville et 22,3% CCL)

Part des hommes non diplômés : 25,9% (I2) et 23,2% (I4) (21,2% Lunéville et 18,8% CCL)

d) Thématique précarité

En matière sociale, les parcs HLM et privé du centre ancien concentrent des populations en grande précarité sociale. La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales est comprise entre 20 et 25%. Entre 25 et 30% des allocataires CAF perçoivent le RSA et entre 25 et 30% des allocataires perçoivent le RSA socle. La part de bénéficiaires de la CMU-C est de 19,6%, soit un écart de 5,7 points avec la ville dans son ensemble. Par ailleurs, le niveau de revenus, avec 11 000€, est proche du seuil de bas revenu dans l'intercommunalité (11 100€).

Part des femmes bénéficiaires de la CMU-C : 24% (I2) et 18,1% (I4) (15,8% Lunéville)

Part des hommes bénéficiaires de la CMU-C : 19,6% (I2) et 25,2% (I4) (14,4% Lunéville)

Part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestation sociales : entre 35 et 40%

Part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestation sociales : entre 20 et 25%

Part d'allocataires percevant une allocation logement : entre 75 et 80%

Le CCAS de Lunéville, qui intervient sur ces 2 quartiers, fournit les indicateurs suivants pour l'année 2014 :

- 93 familles ont bénéficié d'aides à la subsistance (sur 308 familles pour l'année),
- sur 310 bénéficiaires RSA suivis sur l'année, 62 habitent dans le périmètre.

e) Thématique logement

En matière de d'habitat et de logement, le Centre ancien se caractérise par un habitat diversifié mais vétuste, en perte d'attractivité, souvent insalubre, et avec une mixité sociale toute relative. Il a une part de logements HLM de moins de 45% et connaît un taux de vacance supérieur à 10%. 55 à 65% des logements du quartier sont en location.

Le périmètre du contrat de ville compte environ 1 800 logements, soit 16 % du parc immobilier de Lunéville. Ce parc est composé à 95 % de logements collectifs alors qu'à l'échelle communale l'habitat collectif représente 70 % des logements.

A l'intérieur de ce périmètre, les 2/3 des logements datent d'avant 1915. L'ancienneté de l'habitat se traduit souvent par des conditions d'habitabilité médiocres. Les statistiques et études disponibles indiquent en effet la présence d'immeubles d'habitations dégradés :

- L'étude opérationnelle d'OPAH-RU réalisée en 2009 a recensé 76 immeubles très dégradés regroupant 168 logements potentiellement indignes, mais dont certains ont depuis été rénovés.
- Le diagnostic de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), effectué sur un périmètre élargi, a recensé 170 immeubles en très mauvais état, non entretenus,

ou ayant fait l'objet de rénovation très médiocre.

- Les données cadastrales de 2013 indiquent qu'un tiers des logements localisés dans le périmètre de contrat de ville en Centre Ancien sont de qualité médiocre voire dégradés.

Les appartements de petite taille (T1-T2) représentent plus d'un logement sur quatre alors que sur Lunéville cette typologie ne représente qu'un logement sur cinq. Une part importante de ces logements est issue des maisons de villes découpées en petits logements.

Concernant les statuts d'occupation, 60 % sont des locatifs privés appartenant majoritairement à des particuliers. Seuls 16 % des logements sont occupés par leurs propriétaires. Avec un logement sur quatre, le parc public est également bien représenté sur le centre ancien (logements HLM et communaux). Cette forte dispersion de la propriété privée entraîne des difficultés pour l'intervention publique.

Sur le périmètre de contrat en ville du Centre Ancien, le parc locatif public représente 340 logements auxquels on peut ajouter les 70 logements d'une résidence pour personnes âgées (Résidence Saint Jacques) et 20 logements communaux. Ainsi, avec 430 unités, le parc public y représente 24 % de l'offre totale de logements.

Deux bailleurs sont présents sur le secteur :

- L'OPH de Lunéville y propose 294 logements. L'OPH a livré une nouvelle résidence de 64 logements en 2013 sur les Quais de la Vezouze qui contribue à changer l'image du quartier. Cependant, le parc proposé par le bailleur est constitué pour près d'un tiers de logements situés dans des immeubles construits avant 1915. Il est concerné par la vacance et un taux de rotation élevé.

- La Société Nationale immobilière (SNI), dont la vocation historique était le logement des militaires, a vu évoluer ses interventions au fil des années en raison de la diminution des effectifs de l'armée dans de nombreuses villes. Cette société met en vente un parc immobilier de 46 logements répartis principalement sur 4 immeubles localisés au cœur du Centre Ancien. Le parc social, dans son ensemble, est caractérisé dans ce secteur par un taux de vacance et de rotation élevés. Certains immeubles nécessitent, en raison de leur état, des interventions lourdes, voire des démolitions partielles.

f) Thématique commerce

L'agglomération de Lunéville se caractérise par un plancher de surface commerciale d'environ 60 000 m² constitué de 5 pôles commerciaux : le centre-ville, l'hypermarché Leclerc au Nord, le pôle Libération, le pôle commercial de Cora à Moncel-lès-Lunéville et le pôle Intermarché à Chanteheux.

L'appareil commercial du Lunévillois a connu une phase de croissance importante entre 1999 et 2009 de près de 24 000m² de surface de vente (+67,3%) correspondant à un rattrapage en matière d'équipement commercial, notamment alimentaire. Entre 2009 et 2015, il est resté stable avec seulement une petite augmentation de surface de plancher

sur le pôle Libération avec une opération menée par un promoteur privé et l'implantation de drives.

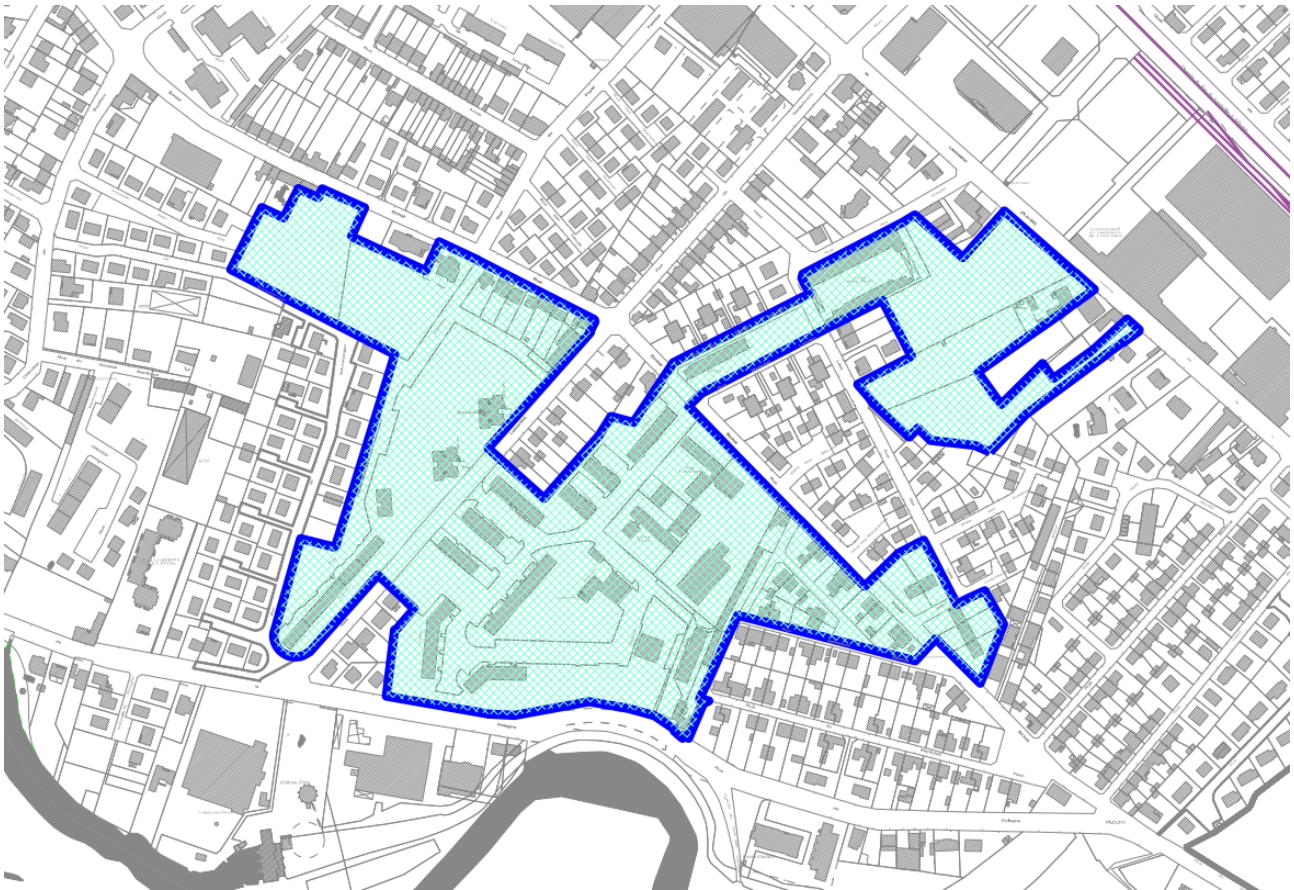
L'agglomération de Lunéville connaît une évasion commerciale importante de près de 50% pour les achats non alimentaires du fait notamment de la présence de pôles commerciaux spécialisés de l'agglomération nancéienne qui captent près de 25% des achats des ménages du Lunévillois.

Le centre ville et, quelques pôles périphériques comme le pôle de Chanteheux connaissent de la vacance. Le relevé réalisé par l'ADUAN en mars 2015 fait état de 48 commerces vacants sur les 130 cellules situées sur le périmètre du contrat de ville, soit environ 37% des locaux commerciaux. Les cellules vacantes sont principalement localisées dans les rues de la République, de Lorraine, Germain Charier, Elisabeth Charlotte et place Saint-Jacques. Le commerce reste dynamique principalement sur la rue Banaudon et sur le quartier Léopold-Gare.

Suite à l'adoption du SCOT, les intercommunalités étaient invitées à préciser leur stratégie de développement commercial au sein de leur territoire. Ces stratégies permettent de mieux encadrer le développement commercial entre les différents pôles, coordonner les politiques publiques (accès, stationnement, foncier) mais aussi donner plus de lisibilité aux acteurs privés, enseignes ou promoteurs, intéressées pour s'implanter ou investir sur le territoire du Lunévillois. Ce travail reste à mener sur le Lunévillois car il devra contribuer à pérenniser le commerce du Centre Ancien.

2) Niederbronn-Zola

Situé au sud de la commune, le quartier Niederbronn-Zola, désigné comme Zone Urbaine Sensible avant la refonte de la géographie prioritaire, est un quartier d'habitat social plus "classique". Il comptait 1 672 habitants avant la réalisation du projet de rénovation urbaine, qui a entraîné la démolition de 126 logements répartis sur 4 tours. A ce jour, il est essentiellement constitué de 14 immeubles, d'un pôle regroupant un centre-médico social et plusieurs associations intervenant autour de l'enfance (CLSH, soutien scolaire, bibliothèque de quartier) et de la parentalité, d'une école maternelle (Alsace) et d'une école élémentaire (Vosges). L'OPH de Lunéville est l'unique bailleur du site, et il est intéressant de souligner qu'un des bâtiments dont il est propriétaire, qui abrite des locaux professionnels, accueille les sièges sociaux d'une association d'insertion et d'une régie de quartier.



Les indicateurs pour le quartier Niederbronn-Zola :

Le quartier Niederbronn-Zola correspond, pour 99,4% de sa surface, à l'IRIS n°543290108. Les indicateurs qui suivent correspondent donc aux chiffres communiqués par le CGET pour cet IRIS (source INSEE 2010).

a) Thématique population

Le quartier prioritaire Niederbronn Zola compte 1070 habitants. Classé Zone Urbaine Sensible jusqu'au 31 décembre 2014 puis quartier prioritaire depuis le 1^{er} janvier 2015 par le décret n°2014-1650 du 30 décembre 2014, le quartier a bénéficié d'un projet de rénovation urbaine.

Selon les données IRIS, le quartier Niederbronn Zola se caractérise par une population jeune, les 0 - 29 ans représentant 46,1% de la population, dont 25,17% pour les 0 – 14 ans. La tranche de population comprise entre 30 et 59 ans représente 36,27% et les plus de 60 ans 17,63%.

Exception faite de la tranche des moins de 14 ans, la part des femmes est supérieure à celle des hommes dans toutes les tranches d'âge. La part des familles monoparentales atteint près de 33%, contre 22,7% sur la commune de Lunéville et 17,5% sur la CCL.

Taux de - de 0 à 14 ans : 26,64 % (17,79% pour Lunéville et 18,22% pour la CCL)

b) Thématique activité

En matière de taux d'activité, les données disponibles montrent un écart important entre le taux d'activité des femmes sur le quartier (46%) et sur la ville (62,8%). Par conséquent, la différence de taux d'activité entre les hommes et les femmes est nettement plus importante sur le quartier (22,8%) que sur la ville (9,2%). Ces chiffres posent le constat de l'accès à l'emploi de femmes, dans un contexte de « retrait » du marché du travail de ces dernières.

Taux de femmes actives (15-64 ans) : 46% (62,8% Lunéville et 64,5% CCL)

Taux de femmes actives (15-24 ans) : 34,5% (43,6% Lunéville et 42,7% CCL)

Taux d'hommes actifs (15-24 ans) : 46,6% (54,3% Lunéville et 53,3% CCL)

Taux de femmes actives (25-54 ans) : 57,4% (77,9% Lunéville et 81,1% CCL)

Taux de chômage féminin : 29,1% (17,1% Lunéville et 14,8% CCL)

Taux de chômage masculin : 24% (15,4% Lunéville et 12,7% CCL)

c) Thématique formation

Part des femmes non diplômées : 38,7% (25,5% Lunéville et 22,3% CCL)

Part des hommes non diplômés : 29,2% (21,2% Lunéville et 18,8% CCL)

d) Thématique précarité

En matière sociale, la part des bénéficiaires de la CMU-C est de 26,8%, soit un écart de près de 12 points avec la ville dans son ensemble. Cet élément est à rapprocher du niveau du revenu médian du quartier qui, avec 6 000€, est le plus bas du département et l'un des plus bas de Lorraine.

Part des femmes bénéficiaires de la CMU-C : 28,5% (15,8% Lunéville)

Part des hommes bénéficiaires de la CMU-C : 25,2% (14,4% Lunéville)

e) Thématique logement

En matière de logement, le quartier Niederbronn-Zola a une part de logements HLM d'environ 90% et connaît un taux de vacance supérieur à 10%. 65 à 75% des logements sont en location.

Les indicateurs croisés sur le plan de l'emploi :

Si les deux quartiers prioritaires de Lunéville présentent des disparités femmes-hommes, ceci est particulièrement vrai pour Niederbronn-Zola puisque le taux d'activité (15-64 ans) varie de 11 points entre les hommes et les femmes sur le Centre Ancien (F=62% / H=73,5%) et de 22,8 points sur Niederbronn-Zola (F=46% / H=68,8%).

Si, sur le Centre Ancien, le taux de chômage des femmes est légèrement supérieur à celui

des hommes (1,1 points d'écart), à Niederbronn-Zola, l'écart est de 5 points au détriment des femmes (F=29,1% / H=24%).

Le travail à temps partiel touche fortement les femmes dans les deux quartiers, avec 28,7% des femmes contre 4,25% des hommes sur le Centre Ancien et 35,5% des femmes contre 13,9% des hommes à Niederbronn-Zola. Des écarts similaires sont constatés sur la commune de Lunéville dans son ensemble (F=29,8% / H=4,8%) ainsi que dans l'EPCI (F=31,2% / H=4,9%).

Par ailleurs, de fortes disparités apparaissent entre le Centre Ancien et Niederbronn-Zola au regard de la part de non diplômés comme de diplômés. En effet, le centre ancien comprend une part de non diplômés relativement proche de celle constatée dans la commune (écart : F= +3,1 points et H= +3,3 points) alors que la part de femmes et d'hommes résidents du quartier Niederbronn-Zola non diplômés est fortement supérieure à celles rencontrées dans la commune (écart : F= +13,2pts /H= +8pts) et dans la communauté de communes (F= +16,4pts / H= +10,4pts)








S'agissant des niveaux de formation, pour le Centre Ancien, la part de population hautement diplômée est supérieure à celles constatées sur la ville et la Communauté de Communes du Lunévillois, la part des hommes hautement diplômés étant supérieure de 2,3 points à celle des femmes. La part de la population féminine diplômée de l'enseignement supérieur long, sur le Centre Ancien, est légèrement supérieure (6,5%) à celles de la commune (6,2%) et de la communauté de communes (6,1%). Il en est de même pour les hommes (8,9% contre respectivement 7,1% et 6,8%). Au contraire, la population de Niederbronn-Zola a une part de diplômés largement inférieure à celles de la commune et de l'EPCI, tant pour les femmes (1,7%) que pour les hommes (1,2%).

C) Les quartiers vécus

Les deux quartiers prioritaires se situent sur Lunéville intra-muros . En raison de la taille et de la typologie de la commune, il est logique que les "quartiers vécus" correspondant débordent des périmètres assignés, et même que certains équipements se révèlent communs aux habitants du Centre Ancien et de Niederbronn-Zola (collège, mairie, équipements sportifs...). Il peut d'emblée être souligné le haut niveau de services proposé par les collectivités territoriales sur ces quartiers (mairie "principale" et Maison du Département situées dans le périmètre du Centre Ancien, et mairie annexe et Centre Médico-Social dans le périmètre du quartier Niederbronn-Zola.



1) Les équipements du quartier vécu

	Centre Ancien	Niederbronn - Zola	Hors périmètres
Établissements scolaires 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Maternelle Germain Charier 2 Primaire Hubert Monnais 	<ol style="list-style-type: none"> 3 Élémentaire René Haby 4 Maternelle Alsace 	<ol style="list-style-type: none"> 5 Élémentaire Demangeot 6 Primaire Jules Ferry 7 Collège Charles Guérin 8 Cité scolaire Bichat
Locaux associatifs 	<ol style="list-style-type: none"> 1 ASAL 2 AVENIR 3 Espace Santé 4 GEM 5 Potentiel Solidarité 	<ol style="list-style-type: none"> 6 Pôle Lamartine 7 Bâtiment Saturne (Quartiers Services et INES) 	<ol style="list-style-type: none"> 8 ALISCIA 9 Éco-appart 10 Centre Social Les Epis 11 Maison des Associations 12 MJC Pévert 13 Salle Saint-Maur (Lun'assic) 14 CIDFF 15 Centre de planification familiale
Équipements sportifs 		<ol style="list-style-type: none"> 1 Gymnase Léo Lagrange 2 City-stade Zola 	<ol style="list-style-type: none"> 3 Gymnase Bouloche 4 Gymnase la Barollière 5 Complexe Charles Berte 6 Centre aqualudique Aqualun'
Équipements culturels 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Cinéma Impérial 		<ol style="list-style-type: none"> 2 Château 3 Parc des Bosquets 4 Médiathèque de l'Orangerie 5 Théâtre la Méridienne
Équipements publics 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Foyer Stanislas 2 Mairie 3 Maison du Département 	<ol style="list-style-type: none"> 4 CMS Lamartine 5 Halte-garderie Donjeux 6 Mairie annexe et Poste 7 Maison des Quartiers sud 	<ol style="list-style-type: none"> 8 Espace Edmond Braux 9 CCAS 10 OPH 11 Quartier Faïenceries
Équipements commerciaux 		<ol style="list-style-type: none"> 1 Bâtiment Saturne (cellules commerciales disponibles) 	<ol style="list-style-type: none"> 2 Aldi avenue Libération 3 Cora Moncel-lès-Lunéville 4 Leclerc 5 Monoprix 6 Norma avenue Libération 7 Norma rue Sainte-Anne 8 Intermarché Chanteheux
Transports 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Réseau bus Lunéo (ligne 1) 	<ol style="list-style-type: none"> 2 Réseau bus Lunéo (ligne 1) 	<ol style="list-style-type: none"> 3 Gare SNCF

Certains sites sont multi-associatifs : pôle Lamartine (SOLEIL, ASAL, 1001 Feuilles, ainsi que le CMS Lamartine pour le Conseil Départemental) et Maison des Associations. Il peut être intéressant de remarquer que figure dans la liste des commerces fréquentés par les habitants des quartiers prioritaires, outre les grandes surfaces et les enseignes "hard discount", l'enseigne Monoprix. En effet, bien que les tarifs y soient un peu plus élevés, sa situation en hyper-centre, à proximité de nombreux autres services, y attire une part non négligeable des publics concernés (même si les autres enseignes sont toutes, sans exception, desservies par la ligne de transport urbain).

Concernant les travaux relatifs à ces équipements du quartier vécu, on peut apporter les informations suivantes :

- La Maison du Département et le pôle Lamartine (comprenant le CMS Lamartine) ont été respectivement inaugurés en 2010 et en 2011.
- Les gymnases Léo Lagrange, Bouloche et la Barollière font actuellement l'objet de travaux de reprise d'étanchéité de toiture.

- Le complexe sportif Charles Berte, situé entre la cité scolaire Ernest Bichat et le lycée professionnel Paul Lapie, devra prochainement faire l'objet d'une réhabilitation de grande ampleur. Le système de chauffage pourrait être revu à cette occasion : l'installation d'une chaudière biomasse, qui permettrait aussi d'alimenter, entre autres, ces deux lycées, est actuellement à l'étude.

- Le bâtiment du Centre Social Les Epis sera accessible aux personnes à mobilité réduite avant la fin de l'année 2015 (pour 120 000 € grâce à un cofinancement Ville de Lunéville et CAF). La Maison des Associations et le Théâtre La Méridienne sont inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmée, pour des coûts de travaux respectivement estimés à 450 000 € et 200 000 €,

- Le cinéma l'Impérial, qui vient d'être repris en régie par la Ville de Lunéville, va faire l'objet d'une rénovation très importante, d'un montant total estimé à 5 000 000 €, avec la participation de l'EPARECA, de la Ville de Lunéville, du Conseil Départemental et de la Région.

2) Les acteurs associatifs

a) Pilier cohésion sociale

<i>Nom</i>	<i>Activité</i>	<i>Quartier d'intervention</i>
1001 Feuilles	- aide aux devoirs	NZ
ALISCIA	- activités artistiques et sportives - VVV	NZ et CA
ASAL	- accompagnement des familles - aide aux devoirs - soutien à la parentalité - accueil collectif de mineurs - groupes adolescents - aide sociale femmes - permanence sociale - apprentissage du français et illettrisme - VVV	NZ et CA
AVENIR	- foyer adolescents - accueil collectif de mineurs - médiation sociale - VVV	CA
Centre Social Les Epis	- accueil collectif de mineurs - soutien à la fonction parentale	CA
CIDFF	- permanences sur les droits - accompagnement publics BRSA - lutte contre les violences intra-familiales - insertion sociale des femmes	NZ et CA
Espace Santé	- actions de préventions santé - permanences santé diverses	NZ et CA

GEM	- aide à l'insertion sociale de personnes en fragilité mentale	NZ et CA
CLEF	- aide à la fonction parentale - pôle ressource sur la parentalité - actions sur le langage, la violence - travail en partenariat avec l'EN	NZ et CA
JQSL	- accueil libre de jeunes adultes	NZ
Lun'assic	- actions sportives autour du football	NZ et CA
Quartiers Services	- FIC (gestion du dispositif)	
MARIE	- actions d'animations pour les jeunes	NZ et CA
MJC Prévert	- accueil collectif de mineurs - VVV	NZ et CA
Potentiel Solidarité	- action de lutte contre le racisme - apprentissage de la langue - médiation sociale	CA

b) Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

<i>Nom</i>	<i>Activité</i>	<i>Quartier d'intervention</i>
AVENIR	- autour d'un café (médiation sociale)	CA
ASAL	- concertation des habitants	NZ et CA
Centre Social Les Epis	- concertation des habitants	CA
Potentiel Solidarité	- concertation des habitants	CA
Quartiers Services	- nettoyage de tags	NZ

c) Pilier emploi et développement économique

<i>Nom</i>	<i>Activité</i>	<i>Quartier d'intervention</i>
CIDFF	- promotion de l'égalité dans les métiers - suivi public féminin en insertion	NZ et CA
CREPI	- action ambassadeurs des métiers	NZ/CA et autres
CRI- ADLIS	- chantier d'insertion environnement - auto-école solidaire	NZ et CA
Entraide Chômeurs	- image de soi - redynamisation de projet - suivi de parcours d'insertion - devoirs et droits du salariés	NZ et CA
FR2I	- suivi clauses d'insertion	NZ et CA
ID'Intérim	- suivi clauses d'insertion (remise à	NZ et CA

	l'emploi dans les métiers du BTP)	
INES	- chantier d'insertion Zola/Lothar - entreprises AI	NZ et CA
Mission Locale	- action santé jeune - offre de services aux entreprises (prospection des offres, mise en relation)	NZ et CA

D) Etat des lieux de la politique de la ville sur la CCL

1) Bilans des CUCS

Le précédent contrat, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), déclinait les 3 objectifs suivants :

- créer les conditions d'une meilleure intégration de ces quartiers (Centre Ancien, Niederbronn-Zola et Edmond Braux) dans la ville,
- améliorer la vie quotidienne et promouvoir l'égalité des chances de leurs habitants,
- s'appuyer sur la dynamique créée par la mutation physique des quartiers pour enclencher une nouvelle dynamique sociale individuelle et collective.

Si la refonte de la géographie prioritaire, intervenue depuis, avait notamment pour enjeu de mettre un terme à un sentiment de "saupoudrage" des crédits de la politique de la ville, le diagnostic objectif des actions menées à l'attention des habitants des quartiers prioritaires de Lunéville et financées dans ce cadre montre qu'elles n'ont pas été vaines, loin s'en faut.

Elles ont contribué à apaiser des tensions fortes qui s'étaient manifesté dans les quartiers, elles ont contribué (avec l'ORU puis avec le PRU) à l'amélioration de la qualité de vie et elles ont favorisé l'émergence de partenariats entre structures institutionnelles et associations.

Le milieu associatif social, peu représenté et mal organisé à l'origine du premier CUCS, est devenu un relais indispensable sur le territoire parce qu'il a su, au travers du dialogue engagé et grâce aux soutiens apportés, évoluer, acquérir certaines compétences et même professionnaliser ses interventions. Toutefois, des fragilités ont pu être constatées à différents niveaux :

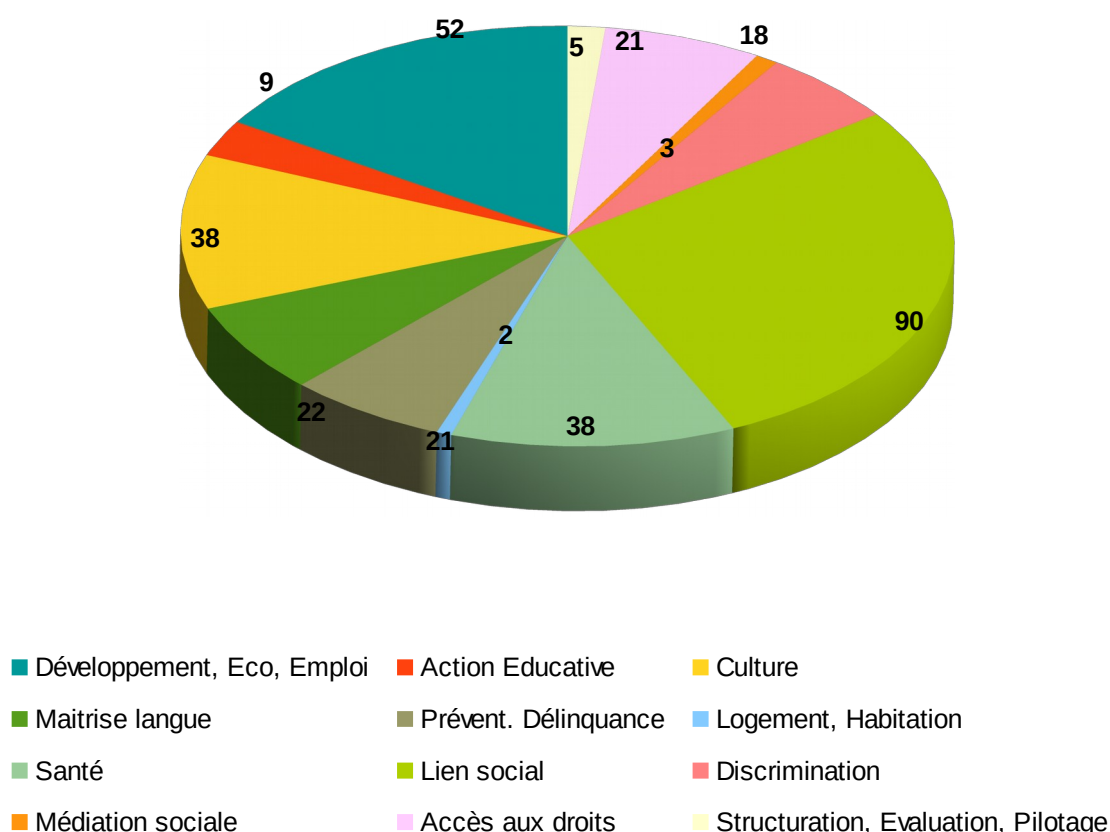
- dans l'action en elle-même : public versatile, actions sous-dimensionnée ou mal adaptées à la nature variée des difficultés rencontrées,
- dans le financement de l'action : les associations étant tributaires de calendriers différents pour les validations d'octroi de subventions, elles n'osent pas des actions originales, peut-être pertinentes, de peur de mettre en péril leur propre fonctionnement si

un partenariat escompté vient à faire défaut,

- dans les personnels disponibles pour conduire l'action : le fonctionnement du monde associatif, hors bénévolat, est majoritairement assis sur des contrats aidés, par définition précaires.

a) Synthèse du CUCS 2007-2014

De 2007 à 2014, les crédits contractualisés de la politique de la ville ont permis de mener à bien un total de près de **320 projets**. Au total, 1 966 516 € de subventions (dont 467 500 € au titre du DRE, 111 300 € au titre de Ville Vie Vacances et 74 205 € au titre de la Cordée de la réussite) ont été distribués pour la réalisation de projets portés essentiellement par les associations, financement complété par une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) d'un montant de 12 958 674 € (essentiellement utilisée pour le fonctionnement du CCAS).



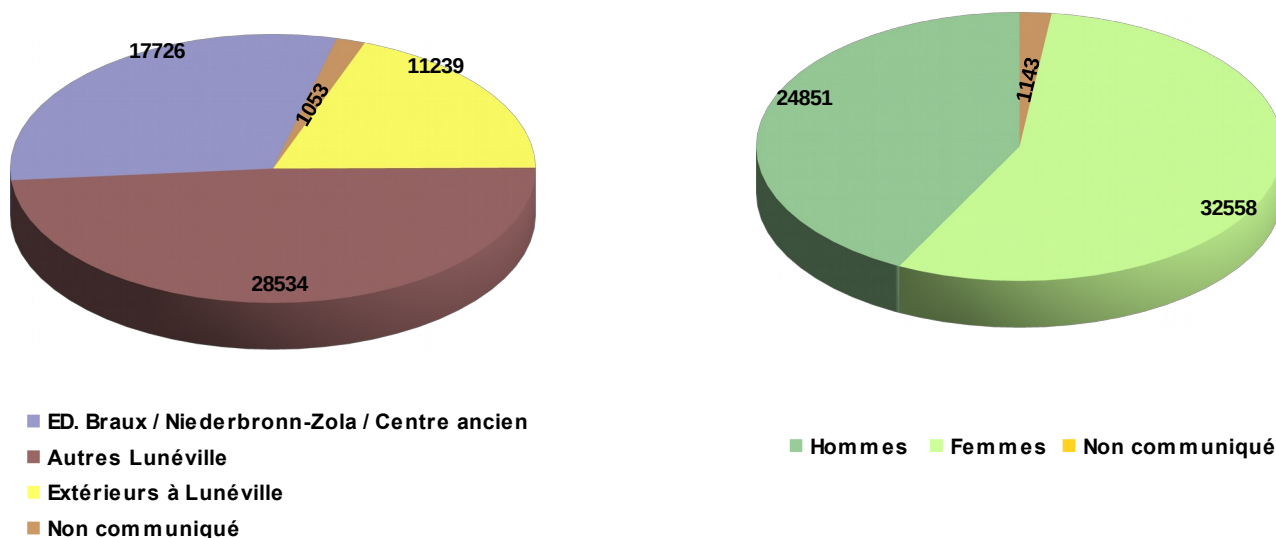
Le CUCS, au-delà de l'effet généré par les seuls crédits contractualisés, aura eu comme conséquence une prise de conscience collective des difficultés particulières de la commune de Lunéville et de certains de ses quartiers.

L'aide aux investissements de l'État a permis de réaliser des opérations de rénovation urbaine, dans un premier temps, sur le quartier Edmond Braux par l'intermédiaire d'une Opération de Renouvellement Urbain au début des années 2000, puis, dans un second

temps, avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, sur l'îlot Germain Charier et la quartier Niedrebronn-Zola, avec une réhabilitation totale du quartier.

Le recours aux moyens contractuels a permis de compléter les financements de droit commun de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF, pour des actions ciblées en direction de publics spécifiques (petite enfance, personnes isolées, personnes issues de l'immigration...).

Sur un total de 58 552 participants aux actions soutenues par le CUCS, 17 726 habitaient les quartiers désignés comme prioritaires, soit 30% (chiffre qui devra progresser dans le cadre de la présente contractualisation). Parmi la totalité des bénéficiaires, on relève 43% de femmes et 57% d'hommes.



	ACSÉ-Cucs hors DRE	Ville de Lunéville	Conseil Départemental	Région	Autres services État	Fonds Européens	Autres (CAF, fondations, adhérents, entrées)
2007	242 809,00 €	20 550,00 €	111 617,00 €	72 483,00 €	258 647,00 €	22 030,00 €	306 750,00 €
2008	223 256,00 €	21 580,00 €	119 334,00 €	66 144,00 €	278 208,00 €	21 000,00 €	320 858,00 €
2009	257 500,00 €	22 240,00 €	154 630,00 €	58 962,00 €	117 628,00 €	23 300,00 €	1 305 026,00 €
2010	249 818,00 €	24 200,00 €	152 976,00 €	95 840,00 €	340 668,00 €	42 227,00 €	326 952,00 €
2011	156 900,00 €	21 700,00 €	73 375,00 €	43 815,00 €	206 506,00 €	62 716,00 €	151 117,00 €
2012	138 867,00 €	19 000,00 €	74 450,00 €	31 885,00 €	198 993,00 €	59 611,00 €	187 881,00 €
2013	110 500,00 €	15 800,00 €	63 500,00 €	50 746,00 €	137 966,00 €	39 800,00 €	220 046,00 €
Total	1 379 650,00 €	145 070,00 €	750 242,00 €	419 375,00 €	1 538 616,00 €	273 684,00 €	2 819 060,00 €

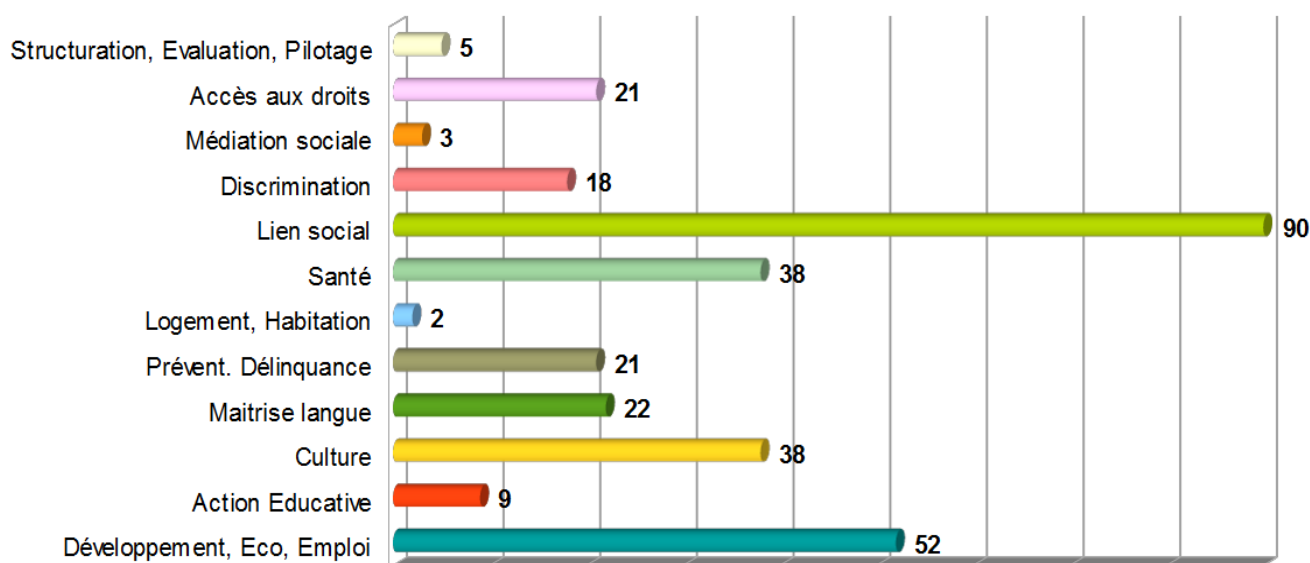
De 2007 à 2013, le CUCS a ainsi permis de mobiliser pas moins de 7 195 1979 €, hors DRE et Cordée de la réussite, hors valorisations et aides indirectes.

Montant et répartition des crédits ACSE :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Accès aux Droits et Services Publics	19 000,00 €	19 550,00 €	19 630,00 €	19 000,00 €	15 500,00 €	13 500,00 €	10 500,00 €	11 000,00 €	116 680,00 €
Culture et Expression Artistique	30 500,00 €	27 500,00 €	23 100,00 €	12 600,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	114 500,00 €
Maîtrise de la langue et des savoirs de base	11 200,00 €	20 400,00 €	16 400,00 €	14 500,00 €	10 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €	91 500,00 €
Développement économique et emploi	36 472,00 €	20 700,00 €	75 500,00 €	50 500,00 €	51 000,00 €	37 000,00 €	36 500,00 €	35 000,00 €	342 672,00 €
Action éducative (hors DRE)	3 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	24 000,00 €
Lien social et citoyenneté	83 290,00 €	50 500,00 €	25 500,00 €	39 100,00 €	22 600,00 €	16 000,00 €	14 500,00 €	16 000,00 €	267 290,00 €
Santé, accès aux soins, et prévention	13 200,00 €	15 950,00 €	22 870,00 €	11 800,00 €	7 000,00 €	5 500,00 €	9 000,00 €	8 000,00 €	81 650,00 €
Prévention de la délinquance	11 300,00 €	10 000,00 €	33 000,00 €	24 500,00 €	12 500,00 €	18 867,00 €	Dossiers FIPD	Dossiers FIPD	93 320,00 €
Lutte contre les discriminations	4 500,00 €	15 000,00 €	14 000,00 €	11 000,00 €	1 800,00 €	0,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	50 300,00 €
Médiation sociale	*	*	*	2 000,00 €	1 500	0,00 €	0,00 €	*	3 500,00 €
Logement, Habitat et Cadre de vie	*	*	3 500,00 €	5 000,00 €	*	*	*	*	8 500,00 €
Les autres thématiques, (structuration, diagnostic GUP, équipe projets) représentent, sur la durée 2007/2014 : 70 382,00€									

b) Les thématiques du CUCS 2007-2014

La thématique "Lien social" représente plus de 28% des dossiers retenus au titre du CUCS. Plusieurs raisons expliquent les écarts visibles sur le diagrammes ci-dessous. En premier lieu, évidemment, se trouvent les besoins des habitants des quartiers prioritaires, et surtout les besoins auxquels le tissu associatif local est en capacité de répondre. Il convient également de préciser que ces thématiques ont, surtout lors des dernières années du CUCS, fait l'objet de priorisations. C'est notamment le cas de la thématique développement économique et emploi. Le bilan détaillé est en Annexe 1 de ce document.



2) Bilan du Programme de Rénovation Urbaine

a) Le projet

La convention de rénovation urbaine de Lunéville a été signée le 16 juillet 2009 avec de multiples partenaires (Etat, ANRU, Ville de Lunéville, Communauté de Communes du Lunévillois, OPH de Lunéville, Conseil Départemental, Région Lorraine...) qui ont uni leurs efforts en vue de soutenir un projet ambitieux d'un montant global (ingénierie comprise) de 32 458 741 €, avec une participation de l'ANRU de 8 900 602 €.

Sur le Centre Ancien l'ANRU a validé la requalification d'un cœur d'îlot et la réhabilitation de la Place Rose à proximité.

Sur le quartier Niederbronn-Zola, qui était en 2008 une ZUS de 1672 habitants, le projet comportait de nombreuses opérations :

- démolition de quatre tours pour un total de 126 logements,
- reconstruction sur site de 38 logements, et de 88 logements hors site
- résidentialisation de 13 bâtiments,
- requalification et la modification de la trame viaire,
- réhabilitation de deux groupes scolaires et création après leur fusion d'un centre associatif pour le quartier,
- aménagement d'un parc public.

OPERATION	TOTAL DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN €	FINANCEMENT				
		REGION	DEPARTEMENT	BAILLEURS	VILLE	ANRU
Démolition de logements sociaux	2 869 383			338 999		2 530 384
Création de logements sociaux	15 808 085	159 000		12 980 297		2 668 788
Réhabilitation	2 510 000			1 882 500		627 500
Résidentialisation	1 355 661			677 831		677 831
Aménagement	4 885 720	932 206		278400	2 397 295	1 277 819
Équipements et locaux associatifs	1 290 000	235 000	485 000		503 000	294 000
Interventions sur habitat privé	557 040			507 040		50 000
TOTAL	29 275 889	1 326 206	485 000	16 665 067	2 900 295	8 126 322

Il peut être souligné que des travaux importants ont été réalisés sur les deux quartiers en complément du projet de rénovation urbaine. Ainsi, sur le Centre Ancien, la rue de la République, principal axe commerçant, a été entièrement requalifié, tandis que le Conseil

Départemental procédait à la construction de la Maison du Département. Sur le quartier Niederbronn-Zola, l'OPH de Lunéville a engagé des lourds travaux d'amélioration des bâtiments (isolation par l'extérieur de 328 logements, changement de radiateurs et mise en place de robinets thermostatiques, changement du système de production d'eau chaude sanitaire, remplacement des garde-corps et des persiennes), et d'aménagement divers (réfection des cages d'escalier, remplacement des boîtes à lettres, retournement des entrées du bâtiment Cassiopée, mise en sécurité incendie).

b) Le relogement

Le bailleur a mis en place dès 2009 une charte de relogement et s'est attachée les services du Centre d'Amélioration du Logement (CAL 54) en guise de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale. Les opérations neuves n'étant pas toutes livrées au moment des relogements, l'OPH a signé une convention de relogement avec chaque ménage souhaitant bénéficier d'un logement neuf. Chaque convention précisait le programme neuf concerné, sa typologie et le loyer.

Le bailleur a été très attentif à l'évolution des restes à charges pour ses locataires. Ainsi, la plupart des ménages qui ont connu une augmentation du reste à charge ont bénéficié d'une augmentation de la surface de leur logement, voire d'une typologie supérieure, réduisant ainsi les cas de sur-occupation.

c) La Gestion Urbaine de Proximité

Une charte de GUP a été élaborée à partir d'éléments de l'ORU, de l'expertise d'Habitat & Territoires Conseils qui a notamment effectué un diagnostic en marchant (entièrement financé par l'Etat sur les crédits ACSé), et des réunions de concertation menées sur le quartier. Elle a été approuvée par la DDT, par l'OPH, par la Communauté de Communes du Lunévillois, et elle a fait l'objet d'une signature officielle le 28 avril 2011. L'agent de médiation de la Ville et les agents recrutés en services civiques et en emplois aidés sur le quartier ont eu pour tâche de veiller à l'efficacité du traitement des demandes des habitants, en plus des actions de concertations menées par l'équipe du service municipal politique de la ville en collaboration avec les associations intervenant sur place.

Une enquête de satisfaction a été réalisée par la société PRAXIS du 12 au 17 mai 2014 selon la méthode des quotas. A la question "Etes-vous globalement satisfait de la réhabilitation engagée dans votre quartier ?", 91,2% des personnes interrogées ont répondu "oui". Une première enquête, menée en octobre 2013, avait déjà permis de mesurer la satisfaction des habitants, mais aussi des les interroger au sujet des améliorations à apporter (le manque de commerces de proximité, non encore résolu par le projet de rénovation urbaine, a souvent été évoqué).

d) L'insertion

Si le Plan Local d'Application de la Charte nationale d'Insertion (PLACI) a été signée le même jour, le projet de rénovation urbaine (PRU) aura surtout été un catalyseur pour

l'extension de l'intégration de la clause d'insertion à l'ensemble des marchés de travaux de la commune et de l'EPCI, qui ont désigné par convention la Maison de l'Emploi du Grand Nancy comme guichet unique en charge de son application. Pour le seul projet ANRU, l'objectif fixé dans le PLACI était de 17 580 heures d'insertion à réaliser. Or, au 31 décembre 2014, avant même le démarrage des dernières opérations de construction totalisant 58 logements, 26 291 heures étaient déjà comptabilisées, dont plus de 23 000 réalisées par des publics issus des quartiers prioritaires.

e) La sécurité

La prise en compte de la prévention situationnelle, qui fait l'objet d'un groupe de travail dédié au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, figurait dans le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre des aménagements extérieurs. Les souhaits des habitants, notamment relayés par l'intermédiaire des associations et des référents d'immeubles, ont été pris en compte et communiqués à cette maîtrise d'œuvre (éclairage, cheminements, bordures empêchant la circulation automobile...).

Enfin, le réseau de vidéoprotection de la ville, relié à un Centre de Supervision Urbain, a été étendu au quartier Niederbronn-Zola, l'Office Public de l'Habitat ayant pour sa part procédé à l'équipement de l'intégralité de ses halls d'immeubles, avec des images également exploitables en direct ou en différé par la police nationale. Les habitants, consultés sur cet équipement, l'ont largement plébiscité.

f) La communication et la concertation

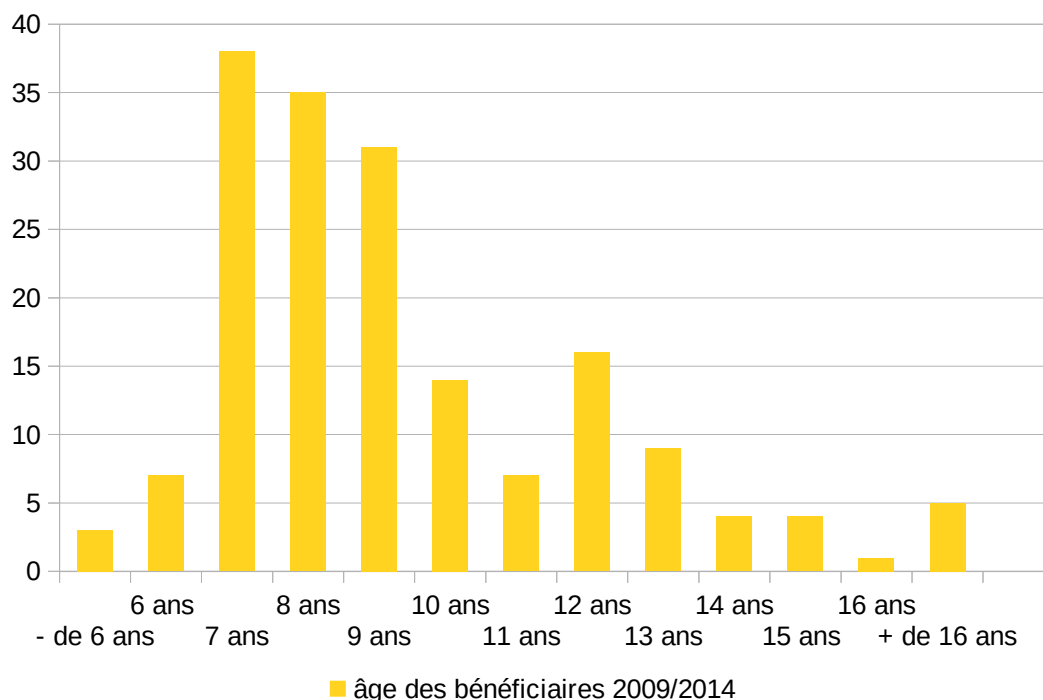
8 réunions publiques ont eu lieu sur la ZUS Niederbronn-Zola, en plus de la signature officielle de la convention le 16 juillet 2009. Le projet a ainsi été présenté aux habitants, puis les modalités de relogement ont été explicitées. Différents points d'étapes ont ensuite été réalisés, à l'appui notamment d'un projet artistique.

Parallèlement à ces réunions publiques de grande ampleur, des réunions de concertation ont été menées par le service Politique de la Ville avec l'appui d'associations socio-culturelles. Six rencontres menées sur le quartier Niederbronn-Zola ont ainsi permis de dessiner les contours de la GUP et de désigner des référents d'immeubles. La même démarche, encouragée par le CUCS, a eu lieu sur le Centre Ancien. Une association de quartier, soutenue par la Ville et aussi par le CUCS, a réalisé un projet vidéo à partir d'entretiens avec des habitants afin de les interroger sur leurs appréhensions et leurs espoirs à l'égard de l'évolution prochaine de leur lieu de vie.

La communication formelle a été assurée par la publication de l'« ANRU'Mag », journal d'information trimestriel à l'attention des habitants. Enfin, en plus des panneaux implantés sur le site, le hall d'accueil de la mairie annexe, située dans le périmètre du quartier Niederbronn-Zola, a constitué un lieu ressource puisqu'il abritait les bureaux du chef de projet ANRU, du chef de projet CUCS et de l'agent de médiation en charge du suivi de la GUP.

3) Bilan du Programme de Réussite Educative

174 enfants et jeunes de 3 à 17 ans ont été accompagnés par le dispositif de réussite éducative depuis sa mise en place en janvier 2009.



L'essentiel des accompagnements s'est concentré sur les 7-8-9 ans en rapport avec l'action centrale des coup de pouce clé (sur la classe de CP). Le Dispositif de Réussite Educative (DRE), par l'action des coup de pouce et la continuité par des prise en charge individuelles en CE1, intervient en complémentarité d'autres structures mobilisées sur la problématique du langage :

- PMI : présence d'un médecin de la PMI aux équipes pluridisciplinaires de soutien du DRE,
- CLEF : action avec les bénévoles du réseau « plaisir de lire » et l'association ASAL en écoles maternelles, formations pour les bénévoles et professionnels (avec l'ASFOREL et l'Université de Lorraine),
- Professionnels de santé : notamment CMP, CMPP,
- Médiathèque : visites, inscription de tous les enfants en coup de pouce, tutorats à la médiathèque (1^{er} lieu d'intervention individualisé du DRE).

Le dispositif est stabilisé depuis 2011. Les subventions permettent d'assurer l'emploi du poste de coordonnateur et de financer les interventions et l'individualisation de la prise en charge pour 70 à 80 enfants.

La durée moyenne des suivis est de 17 mois mais révèle des situations assez variées : 8 accompagnements (tutorats) dépassaient les 24 mois en 2014. Il est à noter que les accompagnements prennent généralement fin en cours d'année scolaire pour favoriser les

transitions (autonomisation de l'enfant, relais par la famille ou d'autres professionnels) et éviter les « coupures éducatives ». Les interventions pendant les vacances scolaires (notamment l'été) et dès début septembre sont très utiles pour la remobilisation scolaire des enfants et de leur famille. Les collèges font également état de retours positifs des actions « école ouverte » pendant les petites vacances.

La répartition par quartier des suivis correspond bien au périmètre des quartiers prioritaires (93% des publics concernés). L'impact de l'ouverture depuis 2012-2013 au quartier Georges de la Tour reste limité.

La prédominance du quartier Centre Ancien s'explique en partie par la répartition des écoles « prescriptrices » : en élémentaire Hubert Monnais et Jules Ferry sur le centre ancien contre René Haby sur Niederbronn. L'école Hubert Monnais (maternelle et primaire) a été l'école proposant le plus de saisines.

Lien DRE et accompagnement à la scolarité :

Sur le quartier Niederbronn-Zola, l'offre est importante avec les associations ASAL et Mille et une Feuilles, et la liaison existe avec l'école élémentaire René Haby, même si celle-ci reste fragile, comme l'a montré récemment l'abandon de l'action "L'heure des parents" (action avec la CLEF et l'ASAL). La cohabitation ASAL et Mille et une Feuilles s'est améliorée mais l'écart entre les conceptions qui sous-tendent leurs interventions reste important. Du fait de cette offre, les tutorats proposés par le DRE ne concernent que des collégiens (peu de liens entre le collège Bichat et ces associations).

Sur le Centre Ancien, l'offre est plus faible (ASAL et de façon marginale l'association AVENIR et le Centre Social Les Epis) et surtout la connexion école-association peut être considérée comme insuffisante.

Globalement et en ajoutant les dispositifs propres à l'Education Nationale (RASED, aide personnalisée, accompagnement éducatif au collège) ou à la mairie (études surveillées, NAP), les parents ne comprennent pas ce qui se fait et même avec l'aide du DRE, il leur est difficile de trouver la formule la mieux appropriée pour leur enfant.

Santé :

L'orthophonie est la principale prescription depuis la création du DRE, en lien avec les problématiques liées au langage sur le territoire.

Malgré le nombre importants d'orthophonistes à Lunéville, les délais pour les prises de rendez-vous se sont allongés depuis 2 ans : le délai d'attente est proche d'un an pour rencontrer un professionnel. Il peut être noté que certaines familles refusent les prises en charge.

4) Bilan du CLSPD

Les groupes de travail constitués dans le cadre du CLSPD ont permis de mettre en place

différentes actions de prévention suivant des priorités préalablement définies:

- Créer les conditions d'un environnement plus sûr :
 - en dissuadant la délinquance sur la voie publique et en mettant en place des dispositifs de prévention situationnelle,
 - en installant, de façon concertée avec les services de police, des points de vidéoprotection,
 - en renforçant le dispositif "Opération vacances",
 - en sensibilisant les commerçants sur les bons réflexes à adopter pour éviter l'incitation au délit.
- Renforcer la coordination des acteurs locaux de prévention en favorisant les échanges entre les services de la Ville, de l'État (police nationale et PJJ), et du Conseil Départemental (prévention spécialisée)
- Mieux prévenir la délinquance des mineurs :
 - en recourant, à chaque fois que la situation le nécessite, à la procédure de rappel à l'ordre,
 - en maintenant un lien entre les différents acteurs concernés (PJJ, police nationale, responsables d'établissements scolaires, service municipal de la jeunesse), à l'occasion aussi du GLTD,
 - occuper les temps libres des jeunes en proposant une palette d'activités encadrées et à vertu pédagogique (service municipal de la jeunesse et actions soutenues par le CUCS)
- Améliorer la lutte contre la délinquance quotidienne :
 - en lançant des campagnes de communication contre les comportements incivils, notamment dans les transports en commun, et contre les dégradations de biens publics,
 - en menant des actions régulières dans les établissements scolaires pour la prévention et la sécurité routière (police municipale).
- Mieux protéger les victimes d'actes de délinquance en les écoutant (agent de médiation) et en créant une interface avec les services appropriés (police nationale, CIDFF).

5) Le projet de territoire

Si aucune formalisation globale de la vision prospective du territoire n'existe à ce jour, les orientations du présent Contrat de Ville doivent tenir compte des multiples diagnostics, documents de planification et outils de mise en œuvre des politiques publiques locales qui ont été établis ces dernières années sur le Lunévillois.

a) Les outils, programmes et contractualisations

SCOT Sud 54 :

En terme d'aménagement du territoire, le SCOT Sud 54, tout d'abord, insiste dans son Document d'Orientation et d'Objectifs, sur la nécessité de structurer le territoire autour de ses villes. Les principaux enjeux relevés à cet égard sont notamment l'appui sur une armature urbaine solide "facteur de cohésion sociale et territoriale" avec une organisation performante des services, la proposition d'une offre en habitat diversifiée et équilibrée, et la mobilité.

PLH :

Le récent Programme Local de l'Habitat (PLH) propose une organisation territoriale de politiques de l'habitat à l'échelle de la Communauté des Communes du Lunévillois dans un souci stratégique d'équilibre, basé sur la solidarité, le partage des ressources et des potentialités communales, dans l'objectif de renforcer la cohérence et l'attractivité du territoire dans son ensemble. Parmi les orientations stratégiques définies dans ce document de programmation, on peut relever :

- Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc existant, public et privé, avec notamment deux actions ciblées sur les deux quartiers prioritaires, à savoir :
 - Mener à bien la modernisation et l'adaptation du parc de logements sociaux et pérenniser le projet ANRU,
 - Réussir la reconquête du centre ancien de Lunéville dans le cadre de l'OPAH-RU.
- Assurer un développement de l'offre de logements aidés pour diversifier les réponses habitat :
 - Assurer un développement de l'offre locative sociale basé dans un premier temps sur la reconstruction du parc démoli,
 - Développer une offre en accession aidée.
- Traiter de manière solidaire les besoins de logements de certains publics

PLU :

Enfin, si le PLU de la commune de Lunéville a été approuvé le 13 juin 2013, la compétence d'élaboration du futur document d'urbanisme (PLUI) a été transférée à la Communauté de Communes du Lunévillois en avril 2015, l'EPCI confortant par là son objectif de mise en cohérence des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat et d'environnement à l'échelle du territoire.

Le projet de rénovation urbaine (convention ANRU signée en juillet 2009) a également permis, grâce à ses interventions sur les deux quartiers retenus par la nouvelle géographie prioritaire, l'élaboration d'une charte de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et surtout sa mise en œuvre avec un partenariat affirmé de la CCL, de la Ville et de l'OPH, en lien avec les habitants. Parmi les thématiques retenues, qui ont d'emblée été intégrées au

CUCS, on peut relever les enjeux suivants :

- prévention et tranquillité publique,
- collecte des déchets, gestion des encombrants et incitation au tri sélectif,
- implication et concertation des habitants.

CCTEFP :

Sur le plan de l'emploi et de l'activité économique, le CCTEFP (Comité de Coordination Territorial Emploi Formation Professionnelle) initié par la Région Lorraine, la DIRECCTE et par Pôle Emploi, a réuni pour le bassin d'emploi du Lunévillois les partenaires de l'orientation, de la formation et de l'emploi, autour d'un travail d'analyse partagée, qui a permis de déterminer les enjeux, les forces et les faiblesses du territoire afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action partenarial. Le travail du CCTEFP montre un territoire à faible capacité de revenus et d'autonomie qui se caractérise par un bas niveau de qualification des populations dû à un héritage ouvrier, qui ne trouve plus son activité de proximité en raison de la forte désindustrialisation du tissu économique. Toutefois, il propose un plan d'actions pertinent destiné à inverser la tendance :

- Mener une information des publics sur les dynamiques territoriales ; mener l'orientation par la mobilisation du public sur les projets des entreprises, leurs besoins en compétences, le levier qu'est la mobilité,
- Maintenir et adapter le programme de pré-qualifications, consolider et finaliser par la certification.
- Accroître la capacité de réactivité par rapport aux besoins industriels émergents.
- Développer l'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation) et réfléchir sur la mixité des formations et publics en formation initiale et en formation continue.

OPH :

L'enjeu urbain est clair pour le bailleur historique de la Ville de Lunéville : parachever la rénovation du quartier. Il y reste en effet, sur les cinq tours qui cristallisaient par le passé l'image négative du quartier, deux tours qui n'ont pas été démolies faute de moyens dans le programme de rénovation urbaine. Etant destinés à la démolition, ces deux bâtiments n'ont donc fait l'objet que d'une résidentialisation "a minima". De plus, la reconstruction sur site, à proximité immédiate des deux tours en question, de sept petits collectifs, et la mise à disposition des habitants de jardins et vergers partagés, isolent encore un peu plus ces deux tours restantes.

Sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique, les organismes HLM sont de plus en plus confrontés à des phénomènes qui portent atteinte à la tranquillité de leurs sites. Lunéville n'est pas épargné par ces phénomènes de squats et de trafics en pieds d'immeubles ou dans les halls d'entrée. L'OPH de Lunéville, acteur de la tranquillité résidentielle, et la Ville de Lunéville, partenaire de la sécurité publique, ont construit,

ensemble, après concertation et plébiscite des habitants, un projet de vidéoprotection opérationnel depuis le printemps 2015, qui aura représenté un investissement de l'ordre de 300 000 € pour l'OPH de Lunéville financé uniquement sur fonds propres.

Sur le plan de la vacance, qui est une préoccupation majeure sur les deux quartiers prioritaires, la stratégie élaborée par l'OPH de Lunéville consiste à proposer deux approches différentes :

- Démolir 2 tours (62 logements) sur le secteur Niederbronn. Afin de favoriser la mixité sociale au sein de l'intercommunalité, l'OPH de Lunéville préconise de reconstituer, tout ou partie des logements démolis, hors site, à Lunéville ou dans les communes périphériques.
- Favoriser l'accueil de personnes âgées ou à mobilité réduite dans deux tours du secteur Zola (72 logements) qui ont été réhabilitées thermiquement et qui présentent l'avantage d'être accessibles et de disposer d'un ascenseur.

Après une analyse plus fine et un recueil des besoins, l'OPH de Lunéville envisage d'aménager spécifiquement certains logements pour accueillir cette population ciblée.

L'OPH de Lunéville mène par ailleurs plusieurs actions tendant à l'amélioration de la vie quotidienne et du cadre de vie des habitants. Le bailleur a notamment sollicité un agrément pour deux missions de service civique afin de contribuer à la démarche engagée à ce titre :

- Accompagnement des habitants aux éco-gestes : économies d'énergie, d'eau, tri sélectif.
- Réhabilitation thermique de l'ensemble des logements sur le quartier Niederbronn-Zola, qui a généré des économies de charges de chauffage conséquentes.
- Soutien de l'Eco Appart pour la mise en œuvre d'un dispositif d'information et de sensibilisation des locataires afin :
 - d'optimiser l'utilisation du système de chauffage (les logements disposent d'un système de comptage de calories),
 - d'informer la population sur les moyens d'économiser l'eau (les logements bénéficient d'une mesure électronique en continue la consommation d'eau et d'un système "d'alerte fuite"),
 - de sensibiliser les habitants au tri sélectif.

CTG CAF :

La Convention Territoriale Globale de services aux familles, conclue en 2011 entre le CAF, la commune et le CCAS de Lunéville, a permis de poser les objectifs partagés entre les trois partenaires au regard des besoins sur le territoire communal :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,

- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

b) Le projet urbain sur le Centre Ancien

Dès l'ébauche du programme de rénovation urbaine, en 2005, la volonté d'une "reconquête du Centre Ancien" était exprimée, tandis que le château faisait déjà l'objet, en raison de l'incendie du 2 janvier 2003, d'une restauration appelée à durer plusieurs années. Les travaux restant à réaliser concernent des bâtiments mais aussi des espaces extérieurs à valoriser : cours, parc et espaces publics. Parmi ces derniers, la rénovation de la place de la 2^{ème} Division de la Cavalerie est un enjeu fort pour l'animation touristique.

Sur le quartier, l'îlot Germain Charier, dont le cœur était particulièrement dégradé, a non seulement été requalifié dans le cadre du PRU, mais il a de plus changé de statut puisqu'il est désormais propriété unique des deux bailleurs du site, et donc utilisé (parking souterrain et dalle supérieure végétalisée) exclusivement par leurs locataires sur site, avec accès privés. A côté de cet îlot, la place Rose a été réhabilitée par la Ville avec le soutien de la Région, de l'ANRU et du FISAC, tandis que le Conseil Départemental a réuni ses services au sein de la Maison du Département.

La convention de rénovation urbaine a aussi permis le lancement, par la CCL d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) sur tout le secteur du Centre Ancien avec un objectif de 200 logements à réhabiliter en 5 ans, pour un montant de travaux subventionnables maximal de 7 000 000 € (ANAH, CCL, Ville, Conseil Régionale).

La Ville, pour sa part, a procédé en 2011 à la requalification de la rue de la République, axe majeur situé entre le château et le centre-ville, tandis que la CCL a mis en place des containers enterrés sur le quartier.

Le Centre Ancien, riche d'un patrimoine remarquable à l'image bien sûr du château et de son parc, de son théâtre à l'italienne, de l'église Saint-Jacques ou encore de la Maison du Marchand, demande cependant que les efforts engagés soient poursuivis. En effet, malgré ses atouts, il présente aujourd'hui encore de nombreuses difficultés que seul un partenariat fort et durable permettra de lever. Par sa configuration tout d'abord, ce secteur est en défaut d'espaces publics de valeur (centre ancien de la commune, rues étroites et sinueuses, stationnement omniprésent, défaut d'espaces végétalisés ou de jeux pour les enfants). En outre, le déclin progressif de petits commerces de proximité, que la récente opération FISAC n'a pas pu enrayer, confère au quartier une image sinistrée, comme en témoignent les nombreuses vitrines vides rue de la République. Enfin, un problème de peuplement est constaté depuis de nombreuses années puisqu'aux logements sociaux de l'OPH et de Nouveau Logis de l'Est se sont ajoutés des logements sociaux de fait, sur le parc privé, avec une disparition de la mixité sociale, une progression des problèmes d'indécence et d'insalubrité des logements, confirmée par le service communal Hygiène et

Santé, qui œuvre sur le quartier aux côtés de la CAF.

Fruit d'une prise de conscience collective, un grand projet est en train de voir le jour, la Région ayant approuvé en décembre 2014 le cofinancement d'une étude portée par la CCL (compétence Habitat) et soutenue par la Ville et l'OPH dans le cadre de l'appel à projets "Quartiers Durables". L'enjeu principal de cette étude est de faire converger de multiples objectifs, ci-dessous exposés, permettant de construire une image positive du quartier :

- Mettre en œuvre un projet urbain global :

L'objectif principal de cette étude est de permettre à la CCL et la Ville de Lunéville de mettre en œuvre un véritable projet urbain global sur le centre ancien, en cohérence avec la stratégie à l'échelle d'agglomération. Cette étude est un cadre de réflexion adapté pour traiter de manière conjointe l'ensemble des actions qui vont concourir à la requalification du centre ancien : actions sur l'habitat, traitement des espaces publics, action commerciale, politique de stationnement et de déplacements.

- Lutter contre la vacance, enrayer la dégradation du bâti ancien et repositionner l'habitat du centre ancien sur le marché immobilier :

L'ANAH et l'ANRU ont permis d'amorcer une requalification du centre ancien. Cependant, les objectifs fixés sont difficiles à atteindre et des situations difficiles subsistent encore. En vue d'impulser des effets d'entraînement, des efforts doivent donc être accentués pour poursuivre la lutte contre l'habitat dégradé, la précarité énergétique et la vacance. L'objectif recherché est de proposer des stratégies permettant d'engager une politique de mixité de l'habitat qui contribue à rééquilibrer socialement la population en attirant des classes moyennes.

Rendre le centre ancien attractif à des fins résidentielles répond également aux enjeux du SCOT de dynamiser la production de logements sur Lunéville pour améliorer sa démographie et conforter son rôle de ville centre d'une agglomération relais.

- Promouvoir une politique de développement durable de la ville :

La création et la réhabilitation de logements en centre ville constituent un modèle urbain compact qui diminue la demande en moyens de transport. La rénovation des bâtiments permet de générer des gains de consommation énergétique et des diminutions des émissions de gaz à effet de serre. Le défi majeur est de mettre en valeur un patrimoine bâti parfois exceptionnel tout en l'adaptant aux nouveaux usages et modes de vie, et en améliorant ses performances énergétiques dans un souci environnemental et social (diminution des charges des occupants).

- Prendre en compte le patrimoine architectural bâti dans le projet urbain :

La qualité de rénovation du patrimoine bâti aura des incidences positives sur l'attractivité du centre ancien (maîtrise des techniques, insertion des réseaux et de la signalétique, végétalisation, prise en compte des particularités...). La conception d'un cahier de

prescriptions architecturales et techniques à destination des propriétaires et artisans pourrait être utile pour accompagner la réhabilitation des immeubles et l'insertion de constructions neuves.

- Mettre en valeur l'espace urbain pour améliorer le cadre de vie et le tourisme :

L'espace public constitue l'armature et l'ossature du développement urbain (rues, cours, places...). Il ne doit pas se réduire à un simple espace résiduel dont l'usage est exclusivement dédié à l'automobile. Il doit répondre à des usages et s'adapter aux cadres de vie actuels et futurs. Un travail qualitatif sur l'espace public est donc indispensable pour déclencher une inversion de regard sur la ville. En vue d'obtenir une harmonie générale, les améliorations futures pourraient porter sur les matériaux, les profils de chaussées, le mobilier, la signalétique, l'éclairage, la végétation... Soucieux de s'inscrire dans une logique de développement durable, les propositions devront également intégrer des questions liées aux coûts d'entretien des espaces ainsi que leur pérennité et évolution dans le temps.

- Redynamiser le commerce du centre avec l'armature commerciale de l'agglomération :

L'enjeu sera de définir une stratégie de développement commercial du centre ville de Lunéville au sein de l'appareil commercial du Lunévillois. Cette stratégie devra intégrer le développement de commerces et services de proximité mais aussi les commerces liés à l'activité touristique de la ville et celui des grands commerces nécessaires pour l'agglomération.

- Réduire l'usage de l'automobile et favoriser les déplacements doux :

Requalifier le centre ancien de Lunéville pourrait nécessiter une remise en cause de la place de l'automobile sans cependant l'interdire. Liée à sa morphologie, le centre de Lunéville présente, à certains endroits, des caractéristiques inadaptées à l'usage de l'automobile : certaines voies ont un gabarit exigü. Les trottoirs, quand ils existent, sont trop étroits et discontinus. De plus le stationnement est omniprésent, ce qui contribue à déqualifier les places et à rendre la circulation piétonne difficile. Si la circulation des deux roues est autorisée partout, aucune signalisation ne délimite les pistes cyclables.

Plusieurs opérations, qui seront intégrées à cette étude d'ensemble, sont déjà engagées à des stades plus ou moins avancés :

- L'ancien cinéma de Lunéville ("l'Impérial"), situé rue de la République, a été acheté par l'EPARECA le 29 avril 2015 pour le compte de la Ville de Lunéville, qui l'exploite actuellement en régie avant de le fermer à la fin de l'année pour le réhabiliter. Ce projet, qui était programmé depuis 2011 mais dont la gestation aura duré plusieurs années en raison de nombreuses contraintes financières, administratives et juridiques, est donc en train de voir le jour, avec un plan de financement prévisionnel approchant les 5 000 000 € (cofinancement Ville de Lunéville, EPARECA, Région Lorraine et Conseil Départemental). L'objectif est bien sûr de proposer aux Lunévillois un équipement culturel de qualité, complémentaire au Théâtre la Méridienne sur le plan de l'offre, et d'insuffler une nouvelle

dynamique sur le Centre Ancien, tant pour les commerces que pour les logements.



- L'immeuble de l'ancienne librairie Bastien, situé rue Germain Charier, dans le prolongement de la place Rose, a ainsi été acquis par la Ville de Lunéville par le biais de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (le périmètre du Centre Ancien étant inscrit comme périmètre à enjeux dans une convention cadre signée entre la CCL et l'EPFL) pour lutter contre une pratique de vente à la découpe. Un diagnostic technique du bâti et une étude de faisabilité ont déjà été réalisés. Si plusieurs scénarios sont envisageables, la Ville souhaite que le projet définitif soit retenu dans le cadre d'une réflexion d'ensemble.

- Le parc locatif de Nouveau Logis de l'Est (groupe SNI), composé de 49 logements, situé également autour de l'îlot Germain Charier (rue de Metz et rue Elisabeth Charlotte), est mis en vente par le bailleur actuel. L'OPH de Lunéville, dans le cadre d'une éventuelle acquisition de ce parc, a fait réaliser une étude de faisabilité qui montre, là aussi, que l'état et la configuration du bâti posent des problèmes d'équilibres financiers en raison notamment des contraintes de mises aux normes et de l'inadéquation d'anciens logements avec les nouveaux modes de vie.

- La requalification d'espaces publics à fort potentiel touristique est également prévue par la Ville de Lunéville dans les 5 années à venir : place de la 2^{ème} Division de Cavalerie, devant le château de Lunéville, place Saint-Rémy, devant l'église Saint-Jacques, place Saint-Jacques, ainsi que les principales rues à vocation touristique et commerçante. Une étude spécifique a été lancée en février 2015 pour une programmation de travaux qui débutera en 2016.

- Enfin, la Ville de Lunéville, qui est déjà labellisée "3 Fleurs" par Villes et Villages Fleuris, a l'ambition à moyen terme de décrocher la 4^{ème} Fleur, afin de susciter un attrait touristique complémentaire à son riche patrimoine. Cette quête n'aura de sens et ne pourra aboutir qu'à la condition que les habitants soient impliqués dans la démarche. Les services municipaux comptent ainsi s'appuyer sur les établissements scolaires pour engager les élèves et leurs parents dans la démarche, mais le conseil citoyen du Centre Ancien devrait également être mis à contribution sur le pilier amélioration du cadre de vie.

c) Le projet urbain sur Niederbronn-Zola

Sur ce quartier, le succès du programme de rénovation urbaine engagé en 2009 est manifeste. Le tout minéral a cédé la place à la résidentialisation et à la végétalisation des espaces. En lieux et places de tours démolies se trouvent à présent des jardins familiaux au nord et un parc public au sud. La trame viaire a fini d'intégrer ce quartier au tissu urbain environnant. Cependant, il reste des tâches à accomplir pour parachever cette mutation.

En premier lieu, il s'agit d'aller au bout du projet présenté à l'ANRU et donc de dégager les fonds nécessaires à la démolition des deux dernières tours de la partie ouest du quartier (Niederbronn). Celles-ci contrastent en effet désormais avec les reconstructions sur sites, de type R+2, et ce sont les seuls bâtiments qui n'ont pas fait l'objet d'une réhabilitation thermique par l'extérieur.

Ensuite, il convient d'encourager davantage encore les volontés d'implantations de commerces de proximité sur place. Le volet commercial n'avait pas été éludé lors du PRU, mais le contexte avant projet laissait peu d'espoir sur ce point. La transformation du quartier doit permettre d'insuffler une nouvelle dynamique à cet égard, d'autant plus que les sondages réalisés auprès des habitants confirment un besoin. Au moins 3 secteurs d'implantations possibles sont en attente : les locaux professionnels du rez-de-chaussée du bâtiment Saturne rue Lamartine, le local de l'ancienne épicerie dans la même rue, et la surface commerciale autrefois occupée par l'enseigne Norma, située rue Ernest Bichat.

Enfin, la Ville s'attelle à proposer une offre de logements destinée à favoriser la mixité sociale sur le quartier en dégageant des disponibilités foncières pour attirer des primo-accédants grâce, notamment, à la TVA réduite pour l'accession sociale dans les territoires de la géographie prioritaire. Une révision à objet unique du PLU permettra ainsi de proposer 11 lots à la vente, rue de Schwetzingen, avant la fin de l'année 2015.

II) DIAGNOSTIC PARTICIPATIF PAR PILIER THEMATIQUE

Le diagnostic territorial participatif de la situation des deux quartiers prioritaires doit aborder les enjeux sociaux, urbains et économiques.

1) Cohésion sociale

a) Education et maîtrise de la langue française

Les établissements scolaires concernés par la géographie prioritaire sont l'école René Haby et l'école maternelle Alsace pour le quartier Niederbronn-Zola et l'école maternelle Germain Charier et l'école primaire Hubert Monnais pour le quartier du Centre Ancien. Les collèges Ernest Bichat et Charles Guérin accueillent tous deux des élèves habitant les quartiers prioritaires.

Effectifs des élèves des quartiers prioritaires dans les écoles et les collèges :

Noms écoles et collèges	Effectifs	Niederbronn Zola	Centre Ancien	Proportion
Maternelle Alsace	94	46	--	49%
Elémentaire Haby	172	83	--	49%
Maternelle La Fontaine	72	--	23	32%
Elémentaire Demangeot	228	--	53	24%
Primaire Hubert Monnais	309	--	91	30%
Collège Bichat	560	61	38	17%
Collège Guérin	624	7 (SEGPA)	62	11%*

**Cette proportion est portée à 25% si on intègre les 87 élèves habitant le quartier Georges de la Tour, la rue Lemire et la rue de Viller, secteurs qui n'ont pas été retenus au titre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville car ne répondant pas aux critères définis par le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif aux modalités particulières de détermination de la liste des quartiers prioritaires dans les départements métropolitains, pris en application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.*

Au total, les établissements du secondaire accueillent 3 860 jeunes issus de Lunéville mais aussi de l'arrondissement :

- Collège Charles Guérin
- Collège et Lycée Général et Technologique Ernest Bichat

- Lycée Professionnel Paul Lapie
- Lycée Général et Technologique Boutet de Monvel
- Ensemble Scolaire Saint-Pierre Fourier

Difficultés identifiées :

- La principale problématique est celle de l'accès à un niveau de langage suffisant pour aborder la lecture et comprendre ce qui est lu.
- L'absentéisme doit être surveillé sans relâche et cela avant l'entrée à l'école élémentaire. Pour les collégiens, il est la plupart du temps cautionné par les parents.
- Les aides RASED sont centrées sur les difficultés les plus prégnantes mais beaucoup plus d'élèves tireraient bénéfice d'un complément spécifique.
- La problématique du sommeil est un sujet souvent traité par les équipes pédagogiques.
- Le niveau de maîtrise de la langue française au collège est très faible et ne permet pas ou peu d'entrer dans les apprentissages : difficultés de compréhension et recours à la violence plus fréquent (les parents sont également concernés).
- Difficultés de concentration, fatigue et somnolence, irritabilité et instabilité du comportement.
- Peu (voire pas) d'investissement parental dans la scolarité des enfants : nécessité de travailler continuellement avec les parents sur des temps de rencontre fréquents et répétés mais individuels.
- Difficulté pour les parents de comprendre (et de donner suite) aux démarches administratives : soutien important au sein du collège de la part de l'administration et de l'assistante de service social.
- Problèmes d'hygiène corporelle, de vie et difficultés d'accès aux soins (dentiste, ophtalmologiste et orthophonie).

L'analyse du dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), qui vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances, révèle également quelques difficultés :

- La capacité d'accueil maximale du dispositif CLAS, qui ne peut bénéficier à tous les enfants qui pourraient en avoir l'utilité.
- La formation des opérateurs associatifs et leurs compétences, qui est parfois mise en cause.
- L'incompréhension du dispositif par certains parents, qui voient dans le CLAS une étude surveillée.

Ressources identifiées :

- L'apprentissage de la langue française est soutenu par la présence de 2 enseignantes UPE2A (écoles Haby et Demangeot) pour les élèves allophones.
- Le DRE, par son action centrée sur la lecture et l'accompagnement aux devoirs donne d'excellents résultats.

Les éléments de synthèse relatifs au Projet Educatif Territorial (PEDT) et au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) se trouvent dans l'Annexe 2 au présent document.

b) Présence judiciaire de proximité et accès aux droits

Par une convention passée entre la commune de Lunéville et le Tribunal de Grande Instance de Nancy, l'Antenne de Justice, située place Notre-Dame, au cœur du Centre Ancien, propose du lundi au samedi des permanences gratuites d'accès aux droits, des permanences d'avocats, des rencontres avec des écrivains publics et avec des conciliateurs de justice. La commune finance le poste à mi-temps de l'agent en charge de la gestion la structure, qui a également été formée pour répondre aux premières question de droit avant de diriger, si nécessaire, les publics vers les permanences.

La mairie annexe, située elle sur le quartier Niederbronn-Zola, propose également des rendez-vous avec des conciliateurs de justice ainsi qu'avec le CIDFF (présent par ailleurs rue Basset, ainsi qu'au Centre Social Les Epis). Ce dernier apporte des informations en matière de droits au public : droits de la femme et de la famille, mais aussi dans un cadre plus vaste (consommation notamment).

c) Santé

Le Lunévillois présente des indicateurs d'offre de soins globalement satisfaisants. Sur ce territoire, le principal problème d'accès aux soins tient à l'inégale répartition géographique des professionnels de santé, une partie importante étant installée à Lunéville ou alentours.

La population de Lunéville bénéficie d'une offre complète d'établissements et de services :

Offre hospitalière : centre hospitalier de Lunéville (hôpital référent de proximité qui dispose d'une capacité de 153 lits et de 15 places de médecine/chirurgie/obstétrique, d'un service d'urgence, d'un SMUR et d'une unité de soins de longue durée de 30 lits) et clinique Jeanne d'Arc (clinique chirurgicale de 70 lits et places)

Santé Mentale : le centre psychothérapique de Nancy-Laxou gère l'unité de psychiatrie adulte de 14 lits et 7 places et l'hôpital de jour de pédopsychiatrie installés au centre hospitalier ainsi que les centres médico-psychologiques pour adultes, enfants et un pour adolescents. Lunéville a par ailleurs été innovante par la mise en place du réseau d'alerte pluri-professionnel (RAPP) en 2004 et du conseil local en santé mentale (CLSM) en 2012, les premiers en Meurthe-et-Moselle. Ce CLSM a mis en place un RESAAD (réseau d'évaluation de situations d'adultes et d'adolescents en difficulté). Présence d'un Groupe d'Entraide Mutuelle : espace d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité ouvert sur la ville pour des personnes adultes en situation de handicap psychique.

A l'attention des personnes âgées existe le STAPA (soutien téléphonique aux personnes âgées) : prévention du suicide.

Offre de soins ambulatoire : le Lunévillois présente des indicateurs d'offre de soins globalement satisfaisants. Sur ce territoire, le principal problème d'accès aux soins tient à l'inégale répartition géographique des professionnels de santé, une partie importante étant installée à Lunéville ou alentours. Lunéville compte 32 médecins généralistes et regroupe l'ensemble des médecins spécialistes du territoire du Lunévillois. Un point fixe de garde est installé au centre hospitalier : des médecins généralistes y prennent des gardes en fin de semaine.

Offre médico-sociale personnes âgées et personnes handicapées :

- personnes âgées : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du CH de Lunéville : 222 lits et 6 places d'accueil de jour et pôle d'activités et de soins adaptés pour les résidents présentant des troubles du comportement modérés (PASA). Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) d'Einville-au-Jard et de Blainville-sur-l'Eau interviennent sur Lunéville. Une équipe spécialisée Alzheimer SSIAD intervient également au domicile. Les capacités en place d'EHPAD et de SSIAD de la commune de Lunéville et du territoire sont par ailleurs considérées comme suffisantes : pas de créations nouvelles en perspective. Le CCAS gère trois résidences pour personnes âgées sur la commune, qui font l'objet d'importants travaux depuis plusieurs années avec le soutien de la CARSAT. Un travail sur la filière gérontologique en lien avec l'hôpital visera à améliorer le parcours de santé de la personne âgée.

- personnes handicapées :

- enfants : un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (troubles du caractère et du comportement) de 46 places et un institut médico-éducatif (déficience intellectuelle) de 48 places, gérés par l'OHS, un institut médico-éducatif (polyhandicap et déficience intellectuelle) de 84 places, géré par l'AEIM et une antenne du centre médico-psycho-pédagogique de Nancy.

- adultes : une maison d'accueil spécialisée (toutes déficiences confondues) de 40 places, une antenne de l'établissement et service d'aide par le travail (déficience intellectuelle) EPSILON de 120 places, gérée par l'AEIM et une autre antenne ESAT de 61 places rattachée à l'ESAT de Rosières-aux-Salines et gérée par le CAP'S.

Le territoire de Lunéville est également identifié pour la déclinaison territoriale du plan autisme, avec l'identification d'un réseau de professionnels dédiés au dépistage, au diagnostic et à l'accompagnement des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Lutte contre les addictions :

- antenne de la Maison des addictions du CHRU de Nancy, installée à proximité de l'hôpital : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie : prise en

charge des personnes en ambulatoire, tous produits, dans une dimension globale comprenant les soins et un accompagnement psychologique, social et éducatif et consultation jeunes consommateurs (CJC) : accueil, information, évaluation, prise en charge brève et orientation si nécessaire des jeunes consommateurs et de leur entourage.

- le centre hospitalier de Lunéville réalise une prise en charge ambulatoire de patients tabagiques, dispose d'une équipe de liaison intra hospitalière pour le repérage des personnes confrontées à des difficultés addictologiques et l'orientation en aval de l'hospitalisation, d'un lit de sevrage pour patients toxicomanes et alcooliques.

- le centre médico-psychologique adultes (psychiatrie) du CP Nancy-Laxou réalise des prises en charge de patients en ambulatoire qui présentent aussi des co-morbidités psychiatriques,

- un travail en cours vise à renforcer l'articulation entre ces professionnels et rendre plus lisible la filière addictologique auprès des acteurs de ville,

- permanence du CAARUD (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques chez les usagers de drogues) de AIDES 54 à l'espace santé de Lunéville : accueil des consommateurs de produits, information, conseils en matière de réduction des risques, mise à disposition et récupération de matériels, mise en place de partenariats avec les acteurs du territoire.

Santé publique et prévention :

- une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est installée au centre hospitalier (liens avec le service d'accueil des urgences) : faciliter la prise en charge médicale et sociale des personnes en situation de précarité.

- un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), géré par le Conseil Départemental, est situé à proximité de l'hôpital.

- un centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) est adossé au CPEF.

- une « Maison des réseaux de santé du pays Lunévillois » aide à coordonner les professionnels de santé sur le maintien à domicile et les prises en charge en soins palliatifs. Elle contribue aussi à la promotion de l'éducation thérapeutique du patient et aide les professionnels sur l'orientation des patients confrontés à des difficultés d'addictions.

Concernant la périnatalité, des réunions de coordination pour les familles, avec tous les acteurs et notamment la Protection Maternelle et Infantile, soutenues par le Réseau Périnatal Lorrain, ont lieu pour accompagner les situations complexes à la sortie de la maternité.

Le Schéma Régional de Prévention et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), adoptés en 2012, ont défini des objectifs visant à réduire les

inégalités sociales et territoriales de santé, en facilitant l'accès à la santé et à la prévention de tous les lorrains. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de précarité.

Santé environnementale :

Le Lunévillois est l'un des territoires de Meurthe-et-Moselle les plus touchés par l'habitat indigne. Le territoire regroupe des problématiques de logements liés aux territoires ruraux (personnes âgées, isolées, en perte d'autonomie) ainsi que celles des centres urbains. Sur la commune de Lunéville, le service communal d'hygiène et de santé dispose à la fois des pouvoirs de police du maire (application du règlement sanitaire départemental, mais également des polices spéciales -péril notamment-) mais il représente aussi les pouvoirs de police du préfet (insalubrité). Le SCHS fait partie intégrante du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Dément de Meurthe-et-Moselle.

d) Culture

La Ville de Lunéville est richement dotée en équipements culturels : théâtre la Méridienne, médiathèque de l'Orangerie, cinéma l'Impérial, château... De surcroît, de nombreuses actions d'éveil culturel sont menées depuis plusieurs années.

Le Contrat Educatif Local (CEL) impose la sensibilisation à la culture et aux arts. Les NAP complètent cette offre, puisqu'en plus des activités sportives proposées, l'implication des services municipaux et des associations permet aux élèves de découvrir par exemple la généalogie, l'horticulture, la broderie...

Le théâtre de La Méridienne, par son action "l'Ecole du Spectateur" donne la possibilité à des jeunes publics peu familiarisés avec cet art de faire tomber la barrière psychologique en démythifiant le théâtre. Cette action est d'autant plus utile qu'elle rend ces jeunes spectateurs émissaires auprès de leurs familles.

Le soutien de l'Etat et des partenaires du contrat de ville permettent par ailleurs à plusieurs associations de proposer des sorties culturelles à Nancy (ASAL, GEM...).

Enfin, parce qu'il s'agit aussi d'une ouverture culturelle, il peut être rappelé que la Ville et le CCAS de Lunéville sont engagés dans un dispositif intitulé « Aide au Premier Départ en Vacances », porté par l'association Jeunesse au Plein Air, qui permet à des enfants et à des adolescents âgés de 4 à 17 ans de participer à leur premier séjour collectif. Cette action a notamment pour objectif de favoriser la mixité sociale et géographique dans les séjours jeunes en encourageant les départs en centre de vacances grâce à des mesures d'aide adaptées aux besoins des familles. Le financement de ces séjours est assuré à parts équivalentes par 3 autres financeurs, à savoir la CAF, le Conseil Départemental et la Région, étant entendu que la famille apporte une part minimale équivalente a minima au "coût" de l'enfant s'il était resté dans sa famille.

e) Sport

La commune de Lunéville, par ses services municipaux de la jeunesse, des sports et de la politique de la ville, soutient de nombreuses actions destinées à lutter contre le désœuvrement et la délinquance dans les quartiers (actions VVV, pack loisirs, fête du sport). Cette préoccupation implique de nombreux acteurs associatifs ainsi que l'OPH de Lunéville (opérations de tournois de football inter-quartiers, projet artistiques avec la PJJ) et l'équipe de prévention spécialisée du Conseil Départemental (Bourse aux Projet, FIC).

Le service Jeunesse, plus particulièrement, apporte une aide financière aux BAFA via les associations locales, et assure la gestion du dispositif Argent de Poche, permettant aux jeunes de s'impliquer dans un chantier d'intérêt collectif ou même de travailler comme ouvriers lors des représentations au théâtre La Méridienne. Il donne aussi la chance aux jeunes qui le souhaitent de s'inscrire à un tarif très réduit à une formation aux premiers secours (PSC1).

Pour rappel, le programme Ville, Vie, Vacances (VVV), porté par l'Etat au plan national, a pour objectif de prévenir l'oisiveté, de favoriser l'accès à la citoyenneté et de promouvoir l'égalité face à l'accès aux loisirs. Ce programme permet à des jeunes âgés de 11 à 18 ans (avec une priorité sur les 14-18 ans) d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs, et de leur garantir une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. A Lunéville, 4 associations sont engagées dans ce dispositif (ALISCIA, ASAL, AVENIR et la MJC Prévert) et bénéficient d'un soutien cumulé de la Ville et de l'Etat d'un montant annuel de 25 000 €.

Une cinquantaine d'associations lunévilloises proposent par ailleurs un panel très varié de disciplines à pratiquer en salle ou en plein air. Leurs interventions sont promues par l'Office des Sports, et par le biais d'une communication municipale soutenue. L'accès à tous à une pratique sportive est facilitée par les « tickets jeunes » proposés par la Ville ainsi que par les interventions sportives proposées dans les écoles tout au long de l'année, notamment, depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires.

f) Les dispositifs spécifiques

Le Réseau Ados :

La création récente d'un groupe dit "réseau ados" permet de réunir la plupart des associations et structures institutionnelles (parmi lesquels le CIO, la Mission Locale, l'Ecole de la 2^{ème} Chance) autour des problématiques propres à l'adolescence. Cette initiative, qui permet à l'ensemble des partenaires de mieux se connaître réciproquement et d'intervenir de manière transversale auprès des adolescents, devra être soutenue. Le réseau a l'ambition de permettre, en plus du rapprochement entre associations et professionnels permettant la mise en œuvre d'actions complémentaires, la mutualisation de moyens techniques et humains.

La Maison de la Parentalité :

Dans le cadre du pilier thématique "cohésion sociale" doit être également abordée l'idée, soulevée à l'occasion des récentes conférences territoriales du développement social, d'une "Maison de la Parentalité" à Lunéville. Il s'agirait d'un local ouvert au public et aux acteurs du Lunévillois, qui aurait pour objectifs de :

- Fournir à toute personne qui en effectue la demande une première écoute et une orientation vers les services existants.
- Favoriser la bonne communication entre les différents partenaires s'articulant autour de l'enfant.
- Assurer la mise en place d'outils de formations et d'informations.
- Proposer des espaces d'échanges.
- Assurer une coordination entre les divers acteurs du territoire : élus, professionnels, bénévoles... afin d'entretenir et développer le réseau existant et de maintenir une dynamique d'actions cohérentes, harmonieuses et complémentaires.

La création d'un tel espace de rencontres permettrait une autre approche du travail partenarial et imposerait de manière formelle et pérenne les rapports réciproques de chaque institution et association du territoire.

Le pilotage technique et politique de cette structure relèverait ainsi de toutes les structures et institutions agissant en direction de la famille et de l'enfant, à savoir : l'Education Nationale, la CAF, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes, le CCAS, les associations...

g) Les dispositifs portés par l'Etat

Le programme Adultes Relais :

Le programme national des adultes relais joue un rôle important en matière de lien social. En effet, les adultes relais médiateurs de ville constituent indéniablement un soutien important du tissu associatif de proximité, permettant la mise en place d'actions de médiation sociale, éducative ou en matière de prévention de la délinquance.

Bien que relevant d'un objectif d'insertion et visant un public spécifique, les postes d'adultes relais sont perçus comme particulièrement intéressants, par leurs caractéristiques (contrat à temps plein d'une durée de trois ans, renouvelable deux fois) qui permettent à la structure de bénéficier d'un salarié de façon relativement pérenne. Sur une période pouvant aller jusqu'à 9 ans, l'adulte relais acquiert et développe des compétences, accède à des formations « métiers » ou qualifiantes facilitant sa professionnalisation, et au final, son insertion professionnelle.

Cinq adultes relais sont actuellement en poste à Lunéville, répartis sur les 2 quartiers prioritaires. Le soutien annuel de l'État pour un poste adulte-relais est actuellement de

17 672 €. Le maintien de ces postes sera recherché, en revanche, les associations devront inscrire leurs actions dans les priorités définies par les partenaires institutionnels et agir de façon coordonnée avec ces derniers, afin de répondre aux problématiques du quartier (éducation, insertion, parentalité, égalité femmes/hommes...).

Le service civique :

Créé par la loi du 20 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans. D'une durée de six à douze mois, il est effectué par le volontaire auprès d'une personne morale de droit public (collectivité territoriale, établissement public) ou d'un organisme à but non lucratif (association, fondation).

La convention interministérielle du 4 avril 2013 a prévu d'augmenter la part des jeunes des quartiers de la politique de la ville parmi les volontaires du Service Civique, en fixant un objectif de 25% dès 2013, soit 7 500 jeunes au plan national, d'augmenter le nombre de missions proposées au profit des quartiers prioritaires et de proposer des contrats aux jeunes décrocheurs et non diplômés des quartiers populaires.

Il a été constaté que pour Lunéville, le nombre de jeunes volontaires, et notamment issus des quartiers prioritaires, apparaît déficitaire. Face aux problématiques rencontrées dans le développement du service civique, une stratégie régionale de développement va être définie en lien avec les partenaires politique de la Ville autour des axes suivants :

- développement des missions auprès de porteurs associatifs dans les quartiers prioritaires,
- travail qualitatif sur la définition de tous les agréments pour en faciliter l'accessibilité et donner au jeune le sentiment qu'il peut s'y investir,
- sensibilisation des porteurs à leur obligation de mixité dans les recrutements,
- analyse de leur contribution à cet objectif à l'occasion des renouvellements d'agréments.

En 2015, la Ville de Lunéville a renouvelé son agrément pour 4 missions de service civique, et l'OPH a également sollicité un agrément pour 2 missions.

2) Cadre de vie et renouvellement urbain

Le programme de rénovation urbaine a permis la transformation du quartier Niederbronn-Zola, et il est venu compléter les opérations d'aménagement portées par la commune sur le quartier du Centre Ancien.

La Ville de Lunéville, avec le soutien de l'OPH et de l'ANRU, souhaite élaborer un Plan Stratégique Local pour accentuer la dynamique pluripartenariale initiée par l'ANRU, dans le prolongement du récent PLH réalisé à l'échelle de la communauté de communes. Quelques enjeux de ce PSL, déjà en réflexion, pourront ainsi être approfondis par une expertise extérieure : achèvement du projet de rénovation urbaine par la démolition des 2 tours restantes sur le quartier Niederbronn, pérennisation des aménagements, travail sur

la poursuite de l'intégration du quartier à l'échelle de la ville, intervention des acteurs de l'emploi et de l'éducation nationale, en plus des interlocuteurs socio-culturels déjà à l'œuvre. Il s'agira de consolider les acquis du projet de rénovation urbaine sur le quartier Niederbronn-Zola et d'exporter sur le Centre Ancien le fruit de cette expérience.

L'étude en cours, dite "Quartier Durable", sur le Centre Ancien a déjà défini des enjeux opérationnels prioritaires sur :

- le cadre de vie :

- requalification des espaces publics,
- verdissement du quartier par des aménagements paysagers et des plantations d'arbres,
- ouverture de percées visuelles pour supprimer l'effet d'enfermement,
- promotion des déplacements doux (piétons et vélos),
- réduction du trafic de transit,
- hiérarchisation et requalification des voies,
- réorganisation du stationnement,
- redéfinition du fonctionnement du quartier du Centre Ancien et de ses connexions avec la reste de la ville.

- le bâti et l'habitat :

- mise en œuvre d'interventions dépassant la simple sortie d'insalubrité pour aller vers des réhabilitations plus lourdes permettant de valoriser le patrimoine bâti existant (reconfiguration des immeubles, travaux améliorant la performance énergétique...)
- diversification de l'occupation, avec renforcement des actions en faveur de l'accession à la propriété
- reconstitution de maisons de ville unifamiliales par regroupement de petits logements situés dans des maisons divisées en appartements
- engagement de programmes de travaux pour des réhabilitations qualitatives et amélioration des conditions d'habitabilité
- démolition et réalisation d'opérations immobilières neuves et qualitatives pour revaloriser l'image du quartier
- incitation à la création de locaux communs résidentiels en rez-de-chaussée (poubelles, vélos...)

Par ailleurs, les premières réunions des conseils citoyens ont permis aux habitants d'évoquer les points suivants :

	Problèmes	Atouts	Propositions
Centre Ancien	Image peu attractive Manque d'espaces de jeux pour enfants Peu d'événements	Projet cinéma Réhabilitation château Projets voirie	Instaurer un marché Fleurir les places
Niederbronn-Zola	Absence de commerces Appropriation de la MQS par les jeunes	Jardins familiaux Vidéoprotection Quartier rénové	Instaurer un marché Recourir au FIC pour projets entre voisins

3) Emploi et développement économique

Dans le domaine de l'emploi, il est constaté que les chances de réussite des habitants à la sortie des dispositifs d'accompagnement sont plus faibles que celles des bénéficiaires issus des autres quartiers. Pour ces territoires qui se caractérisent par une population très éloignée de l'emploi, les enjeux prioritaires sont d'éviter les ruptures des parcours d'insertion et/ou d'emploi en renforçant l'accompagnement dans la durée, en améliorant le positionnement sur des services de droit commun existants, et en agissant sur l'élévation des compétences et le niveau de qualification.

Les résidents des quartiers prioritaires sont confrontés à des difficultés de tous ordres freinant leur retour à l'emploi : santé, niveau de qualification insuffisant ou inadapté aux besoins, discriminations à l'embauche, problème de garde d'enfants, de mobilité (physique ou psychologique).

Difficultés identifiées :

- De nombreuses personnes présentent une "peur de la mobilité", qui constitue évidemment un frein majeur à l'employabilité.
- Inscription des familles dans des cycles générationnels de chômage.
- Pour la Mission Locale, la difficulté majeure reste le faible niveau de formation bas du public reçu : 25% de niveau V ou moins et 30% de non diplômés. Il peut par ailleurs être relevé que sur les 137 contrats d'avenir signés sur le Lunévillois, 59 ont profité à des jeunes issus de ZRR contre 1 seul résidant sur le quartier Niederbronn-Zola. Les données de Pôle Emploi de février 2015 confirment cette situation : sur le bassin d'emploi du Lunévillois, 65,8% de la population possède un niveau infra bac, contre 57% au niveau du département.
- Le niveau de qualification est parmi les plus bas de Lorraine toutes populations confondues. Part majoritaire de niveaux infra 5 et infra 4 : 20,5 % des travailleurs résidents du bassin ont un niveau de diplôme inférieur au niveau 5 (CAP-BEP). 66 % des jeunes ont un niveau IV et infra soit 2 points de plus que dans l'ensemble des Missions Locales de Lorraine.
- Le manque d'ambition des familles par rapport aux cycles scolaires longs, à croiser avec

un « constat structurel » pointant le manque de capacité et moyens de mobilité qu'ils soient financiers et/ou culturels. Problématique centrée sur les populations à faibles revenus et de bas niveau de qualification, qui ne trouvent plus de solution emploi.

- La part très importante des jeunes femmes seules avec enfants (3.500 enfants dans les familles BRSA) corrélée à un faible niveau de qualification et à une problématique de garde d'enfants ajoutée à celle de la mobilité.

- La dégradation du rapport à l'image de soi, le manque de confiance en soi des publics en insertion et en formation, le décalage entre les capacités de savoir-être des publics non qualifiés et les attentes ou exigences des entreprises.

- Les mauvaises représentations d'une partie du public sur le monde du travail, sur les droits, les devoirs et les attentes. Il a été constaté une méconnaissance du monde de l'entreprise, de son fonctionnement, et des devoirs des salariés.

Ressources identifiées :

- Le partenariat des acteurs dans sa capacité d'articulation des dispositifs et des parcours des personnes, l'offre d'accompagnement forte, diversifiée, coordonnée, de l'insertion à l'économique, de la personne au système entreprise.

- L'adéquation croissante entre les choix d'orientation des élèves et les secteurs porteurs localement (industrie, logistique).

- La bonne corrélation entre la formation initiale et les secteurs remarquables (logistique, métallurgie, électrotechnique), complétée par une offre de formation continue qui doit rester réactive et complémentaire.

- Les entreprises industrielles de pointe, de luxe et d'art, de la métallurgie, de la logistique.

- Le solde démographique positif.

- Le renforcement de la motivation et de l'implication des publics dans la dynamique insertion emploi formation (qualité du chaînage information/orientation/pré-qualification).

- Les secteurs forts typiques du territoire : Tertiaire, Aide à la Personne, Soins, Commerce, le BTP qui représente un pôle de compétences, la logistique, le développement de l'Industrie de précision sur les marchés export et aéronautiques.

- La capacité de mobilisation des réseaux de parrainage (bénévoles illettrisme, parrains)

- La desserte TER axe Lunéville-Nancy, Lunéville-Saint-Dié, Lunéville-Strasbourg

- La promotion par les partenaires du Service Public de l'Emploi et la mobilisation importante par les entreprises des contrats en alternance (forum PE-MILO en mai 2014: 70 postes proposés)

- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics qui représentent une opportunité de compléter la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi et d'insertion.

Les dispositifs spécifiques jeunes :

On peut ajouter à ces atouts la présence sur la commune de Lunéville, pour les publics jeunes, d'une antenne de l'École de la 2^{ème} Chance et d'un Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP).

La conférence territoriale sur le développement social a permis de revenir sur l'action expérimentale "Les Eveilleurs du Patrimoine" qui visait le développement du partenariat entre acteurs des territoires en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente. Cette action, qui s'est déroulée entre octobre 2010 et février 2012, a touché une cinquantaine de jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés et distants des institutions, autour d'une action de formation / chantier d'une durée de 5 mois orientée vers la valorisation du patrimoine local. S'il est reconnu que l'interconnaissance des professionnels du territoire préexistait à l'action, leurs collaborations ont été renforcées, avec une réelle efficacité dans le repérage et la mobilisation des jeunes. Au terme de l'action, une proportion importante de jeunes a acquis le réflexe du contact avec les professionnels et de leur sollicitation. En outre, l'objectif d'insertion a été atteint pour une partie significative des jeunes puisqu'à la sortie de l'action, près de $\frac{3}{4}$ d'entre eux étaient dans une situation plus positive qu'à leur entrée, démontrant par là la qualité de l'encadrement de l'action, ainsi que le rôle bénéfique de la confrontation au groupe et à l'altérité. De nouveaux objectifs ont pu être identifiés pour reconduire cette action, déclinés autour de la valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine touristique.

La cellule d'intervention économique, un outil au service des entrepreneurs :

La situation des entreprises constituant un enjeu de territoire majeur pour le Lunévillois, la Sous-Préfecture de Lunéville a créé en 2015, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle et le Pôle Emploi de Lunéville, une cellule d'intervention économique. Celle-ci a pour but d'apporter des solutions rapides aux difficultés rencontrées par les entrepreneurs (création mais aussi maintien d'activités) : soutien, accompagnement dans leurs démarches, dans leurs besoins de financement, leurs projets de développement, de recrutement et de formation.

III) OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE

A) Les objectifs opérationnels et stratégiques

1) Cohésion sociale

Les actions relevant de ce pilier visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Plusieurs enjeux prioritaires peuvent être déclinés par thématique.

a) Education et maîtrise de la langue française

Sur le plan de l'éducation, les actions menées aujourd'hui au sein des écoles s'inscrivent dans la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée par le Ministère de l'Education Nationale, avec pour finalité de réduire les écarts de réussite entre les élèves issus des quartiers prioritaires et les autres sur les points suivants :

- La maîtrise des compétences aux différents paliers du socle commun.
- La note moyenne obtenue à l'écrit du diplôme national du brevet.
- Le devenir des élèves de collège après la 3^{ème}.

Les objectifs stratégiques définis à partir du diagnostic sont les suivants :

Objectif stratégique : Favoriser la réussite éducative des élèves

- Développer l'éveil culturel dès le plus jeune âge et promouvoir la scolarisation des plus petits.
- Soutenir les actions en matière de formation des professionnels de l'enfance et de la petite-enfance, notamment pour des actions sur le langage.
- Poursuivre et articuler les travaux du DRE et de la CLEF.

Objectif stratégique : Prévenir et réduire l'absentéisme, et lutter contre le décrochage scolaire par des actions de prévention et la mobilisation des dispositifs existants (plate-forme de lutte contre le décrochage)

- Renforcer le soutien à la fonction parentale en travaillant sur les liens entre écoles/famille et partenaires surtout en petite section et en CP (découverte d'un nouvel environnement pour l'enfant et ses parents).
- Mener des actions de soutien à la parentalité sous différentes formes : soutien individualisé, groupes de parole, débats, activités parents/enfants.
- Prévenir et lutter contre l'illettrisme des parents afin de favoriser leur implication dans le parcours scolaire.
- Lutter contre l'absentéisme, souvent signe avant-coureur du décrochage.

En plus des actions déjà mises en œuvre par l'Education Nationale sur la commune de Lunéville (*cf Annexe 3*), il est proposé de décliner ainsi ces orientations stratégiques :

Petite Enfance :

- **Mobiliser et accompagner les publics vers les structures de la petite enfance, et réfléchir sur l'offre et la demande en matière de garde.**

Enfance :

- **Remettre en place l'opération "l'heure des parents", qui permet aux parents, grâce à un travail mené conjointement par une association et par les professeurs de l'école, d'assister à une heure de classe.**

- **Garantir la pérennité de l'action de la CLEF.**

- **Prévenir et repérer le décrochage scolaire, en lien avec l'Education Nationale et le réseau FOQUALE (formation qualification emploi)**

Soutien à la fonction parentale :

- **Encourager les formations FLE et soutenir l'action du Centre de Ressources en Illettrisme de Meurthe-et-Moselle.**

- **Renforcer les lieux d'écoute enfants-parents (LAEP) et promouvoir les espaces de réflexion (réseau ados) et de rencontres pour les adolescents (création d'un espace dédié par le service municipal de la jeunesse sur le Centre Ancien).**

b) Présence judiciaire de proximité et accès aux droits

Objectif stratégique : Conforter et améliorer les dispositifs d'accès aux droits en direction des publics fragilisés

Le territoire du Lunévillois est bien équipé sur le plan de l'accès aux services du droit et de la justice. Il conviendra de maintenir cette qualité et cette diversité des prestations proposées aux habitants des quartiers prioritaires, en veillant à :

- Encourager les actions de soutien aux personnes en situation de mono-parentalité et en particulier à destination des jeunes mères. Il s'agira de favoriser leur accès aux droits, et notamment de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle.

- Soutenir les actions visant à informer les habitants sur leurs droits (au sens juridique du terme), en particulier dans les domaines de la consommation, du logement, leur apportant un soutien individualisé, notamment dans l'aide à la résolution de conflits et de litiges. Les rendez-vous d'accès aux droits proposés par la CAF, notamment, devront être maintenus.

- Améliorer l'accès aux services de proximité par le renforcement de la fonction d'accompagnement et de relais des agents de proximité.

- Soutenir les actions visant à lutter contre le non-recours.

Ces enjeux n'appellent pas la mise en œuvre d'actions nouvelles. En revanche, la difficulté

consistera à maintenir le niveau de service actuel, puisque la conjoncture économique pousse les structures proposant des services d'accès aux droits à se retirer de leurs permanences "décentralisées". Les actions conduites en ce sens par la Ville (**Antenne de Justice avec le TGI, permanences de conciliateurs de justice**), par le CIDFF (**permanences de juristes**) et par la CAF (**accès aux droits**) devront donc être soutenues.

Pourront également être conduites des **actions d'information et de sensibilisation en direction du public adulte (en particulier sur le droit des femmes exposées aux violences** et les structures auxquelles faire appel) **et adolescent** (avec les établissements scolaires).

c) Santé

Objectif stratégique : Développer les actions de prévention santé et améliorer l'accès à l'offre de soins de premier recours

Le diagnostic participatif révèle une offre de soins satisfaisante sur le territoire, il s'agirait donc plutôt de rechercher des optimisations des services proposés.

Concernant les addictions, la DTARS 54 mène actuellement un double travail : renforcement des articulations entre les professionnels des addictions et amélioration de la lisibilité de la filière addictologique auprès des professionnels de ville. La conférence territoriale sur le développement social, conduite par le Conseil Départemental et l'Etat, a d'ailleurs déclaré les addictions comme une problématique majeure du territoire lunévillois.

L'ARS préconise par ailleurs une amélioration du repérage des situations relevant de l'habitat indigne et de leur traitement, notamment par la voie coercitive, dans le cadre du dispositif partenarial en place avec le service communal d'hygiène et de santé.

Enfin, il est relevé au niveau des écoles un problème lié à l'hygiène, qui débouche dans certains cas sur des évictions scolaires (cas de gale notamment au collège Charles Guérin en 2015). L'ARS relève justement un taux comparatif de patients hospitalisés pour infections de la peau et du tissu cellulaire sous cutané supérieur de 45% sur le territoire à celui de la région.

De manière générale, il conviendra de pérenniser les actions engagées dans le cadre de la sensibilisation aux comportements adaptés pour la santé :

- en direction des enfants : **sensibilisation à l'équilibre alimentaire, à l'hygiène, à la nutrition, à la promotion du sport et des activités physiques,**
- en direction des adolescents : **travail sur les habitudes et l'hygiène de vie, l'éducation nutritionnelle et promotion de la pratique d'activités physiques, éducation à la sexualité, au respect de l'autre et prévention des IST, conduites addictives et conduites à risque, mal-être.**
- en direction des adultes : **sensibilisation aux conduites addictives, à l'équilibre**

alimentaire, au suivi médical, actions de prévention et de dépistages.

Sur le plan du rapprochement entre les professionnels de la prévention des addictions, il faut **conforter l'espace santé dans son rôle de pôle ressources et de lieu d'échanges et organiser des formations à l'attention des acteurs du Lunévillois.**

d) Culture

Objectif stratégique : Favoriser l'accès à la culture et à l'offre culturelle du territoire des habitants des quartiers prioritaires

L'enjeu culturel majeur, pour les publics des quartiers prioritaires, est la découverte et l'appropriation de nouvelles pratiques culturelles : apprendre à décrypter les images et les informations, faire découvrir et rendre accessible l'apprentissage d'instruments de musique, de sports peu pratiqués, désacraliser l'image des musées, et de manière générale dépasser les déterminismes culturels sociaux et territoriaux. Les actions proposées devront prendre appui sur des activités et des supports sous-exploités (culture scientifique, éducation à l'image, arts plastiques, environnement).

Les actions de découverte culturelle proposées par les associations devront être encouragées, notamment sur les quartiers prioritaires, à l'exemple de l'Ecole du Spectateur ou de la récente action de théâtre participatif dans la ville, proposées par la Méridienne, ou encore des travaux menés sur le quartier Niederbronn-Zola par les Petits Débrouillards de Lorraine.

Les propositions des services jeunesse, sports et politique de la ville à l'attention des jeunes Lunévillois s'inscriront, dans la mesure du possible, dans le **modèle du triptyque chantier d'intérêt collectif - sortie culturelle - sortie de loisirs, sur la base d'un engagement individuel à participer à chaque activité.**

Enfin, la Ville veillera à proposer une offre culturelle diversifiée aux enfants, aussi bien au travers des NAP que des activités du CLSH ou encore des sorties jeunesse.

e) Sport

Objectif stratégique : Développer et promouvoir l'accès aux activités sportives, vecteur de lien social et facteur favorable de la prévention santé, en direction des habitants des quartiers prioritaires

Les objectifs stratégiques opérationnels du diagnostic établi sont les suivantes :

- Mieux coordonner les actions menées sur la ville et sur les quartiers et impliquer les associations sportives dans les dispositifs proposés à l'attention des jeunes des quartiers prioritaires.
- Développer les actions favorisant la mixité et notamment l'implication des adolescentes.
- Orienter les actions autour des principes et valeurs de la tolérance, du respect, de l'apprentissage de la vie en collectivité.

- Proposer des actions susceptibles de mobiliser durablement les jeunes, sur des temps cohérents (notamment le week-end pour éviter le désœuvrement).
- Promouvoir auprès des populations des quartiers prioritaires « l'activité physique et sportive pour tous ».

Pour assurer une meilleure coordination des actions sportives menées sur la ville, un rapprochement entre les services municipaux des Sports, de la Politique de la Ville et de la Jeunesse est à l'étude. L'objectif serait de **proposer un guichet unique aux associations sportives pour l'organisation d'événements, mais aussi aux parents et aux jeunes pour améliorer l'information et favoriser leur implication.**

Les **actions favorisant la mixité filles-garçons** seront encouragées au titre du contrat de ville et seront définies comme un axe prioritaire de la politique municipale jeunesse et sports.

Enfin, la promotion de l'activité physique et sportive, couplée à la question de l'alimentation, sera assurée auprès des publics des quartiers prioritaires par le maintien des actions en place (CLSH Ville et ASAL notamment) et par des **actions ponctuelles sur les quartiers assurées par un binôme animateur jeunesse/animatrice sportive.**

2) Cadre de vie et renouvellement urbain

a) Les objectifs stratégiques et opérationnels

Les mesures annoncées par le premier ministre Manuel Valls lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 seront également prises en compte. Elles vont dans le sens d'une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux au niveau de l'intercommunalité afin de ne pas amplifier la ségrégation et l'enfermement au sein des quartiers.

Cet objectif de mixité sociale passe également par une réorganisation des attributions de logements sociaux précisée notamment par l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (loi ALUR) et qui prévoit la mise en oeuvre des quatre dispositifs suivants pour les EPCI dotés d'un PLH exécutoire et d'un ou plusieurs quartier(s) "politique de la ville" :

- un dispositif de gestion partagée de la demande,
- un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- une conférence intercommunale du logement,
- une convention de mixité sociale.

Objectif stratégique : Améliorer l'attractivité des quartiers dans un objectif de mixité

La mixité sociale a pour objectifs de réduire la proportion de logements sociaux dans les quartiers et de diversifier l'habitat et les fonctions pour plus de mixité. A Lunéville, 34

des 74 ménages ont été relogés sur le site (46%), 39 (53%) hors site dans la commune, et 1 ménage a été relogé à l'extérieur de l'agglomération, selon le bilan effectué au 31 décembre 2013. Cela s'explique en partie par le souhait des locataires de rester dans leur quartier. Le faible taux de rotation dans le quartier Niederbronn-Zola illustre bien cet enracinement.

Une attention particulière doit donc être portée à la question de l'attractivité. En effet, celle-ci passe par une diversification de l'offre de logements, qu'elle soit publique ou privée, locative ou en accession, voire par une diversification des fonctions urbaines. Cette notion doit être recherchée dans chaque nouveau programme de construction afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'éviter toute marginalisation.

Objectif stratégique : Renouveler l'image du quartier et l'intégrer au sein du Lunévillois

La Ville et l'OPH de Lunéville se sont attachés à la qualité urbaine, architecturale et paysagère du projet de rénovation urbaine. L'amélioration du cadre de vie des habitants, et plus généralement de la qualité de vie, représentent en effet des facteurs déterminants pour changer l'image du quartier mais aussi affirmer son repositionnement au sein de la ville et du Lunévillois.

Concrètement, la transformation du quartier Niederbronn-Zola s'est traduite par la démolition des quatre tours en faveur de bâtiments plus petits, la résidentialisation des immeubles, l'aménagement des espaces publics, un remodelage au niveau des voiries, qui participent au désenclavement.

Le PRU, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, a œuvré en faveur d'une meilleure ambiance urbaine au sein du quartier. Cependant, certains espaces peuvent encore être le lieu de phénomènes d'incivilité et de délinquance. Face à ce constat, certes marginal, un bilan d'évaluation et de retour sur expérience quant à l'utilisation des espaces créés pourrait être envisagé afin de trouver des dispositifs de correction appropriés.

Objectif stratégique : Améliorer les conditions de vie des habitants à travers la Gestion Urbaine de Proximité

Afin de préserver durablement l'attractivité des quartiers rénovés et de prévenir de manière générale l'entrée des quartiers dans un cycle de dysfonctionnement voire de dégradation, la qualité de la gestion des immeubles et des espaces par les différents acteurs demeure une condition indispensable.

L'État, à travers l'ACSÉ et, désormais, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), soutiennent les actions de GUP. Dans ce cadre, des diagnostics en marchant ont été réalisés en deux temps, en mai 2010 et janvier 2011, avec un financement intégral de l'ACSÉ et ont joué un rôle déclencheur auprès des institutionnels, acteurs de terrain et habitants quant à l'importance de la gestion urbaine de proximité.

Afin de renforcer la qualité de gestion urbaine de proximité dans le quartier, il s'agira de

mesurer l'efficacité des actions entreprises, notamment en poursuivant la dynamique enclenchée par l'ACSE dans le cadre des « diagnostics en marchant ».

Une évaluation continue des opérations de rénovation urbaine pourra être envisagée. Elle permettra d'identifier : les principes de conception et les modes de traitement qui suscitent un fonctionnement satisfaisant, les usages adaptés ne posant pas de difficultés de gestion, les modes de conception qui génèrent des problèmes de fonctionnement et des difficultés de gestion et d'usage, de façon à engager des mesures correctrices.

Il conviendra de veiller à ce que les programmes d'actions reposent sur des démarches de gestion urbaine et sociale partagées afin d'assurer une bonne articulation entre les acteurs, notamment ceux de terrain. De plus, la pédagogie nécessaire à l'adoption de nouveaux comportements des usagers et le développement de démarches de concertation sont décisifs pour une meilleure gestion de proximité et la pérennisation des investissements.

Le conseil citoyen permettra de favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels. Les acteurs œuvrant dans la gestion de proximité pourront s'appuyer sur les propositions des membres du conseil afin de mener des actions en relation avec les besoins des habitants.

Enfin, l'objectif de ce pilier consistant en une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social, il sera utile de conforter les dispositifs existants. Pour les situations les plus complexes, un réseau dit "d'accueil urgence du Lunévillois" (RAUL) a été mis en place dans le cadre du droit commun, en collaboration avec la CAF, le CCAS, les CMS, et les associations locales, afin de repérer et de traiter les situations d'exclusion sociale liées au logement. La Ville a par ailleurs conventionné avec l'OPH de Lunéville afin de bénéficier de logements provisoires en cas de nécessité de relogements d'urgence, et elle dispose aussi de la possibilité de mettre à disposition un appartement dans le cadre de départ du domicile pour cause de violences conjugales ou intra-familiales. Enfin, le partenariat établi entre le CCAS et l'Association de Réinsertion Sociale permet également, au besoin, de trouver des solutions de relogement temporaire sur le secteur nancéen.

Les conseils citoyens permettront aux habitants des quartiers de peser sur les aménagements proposés par les collectivités. Les enjeux opérationnels, en complément de la démarche de GUP déjà à l'œuvre, sont les suivants :

- **Promouvoir les actions visant à améliorer et à préserver la qualité des logements, des parties communes, ainsi que des espaces et des équipements publics** : investissements réalisés et programmés par l'OPH de Lunéville et par la Ville.
- **Lutter contre la vacance commerciale sur les quartiers prioritaires** en promouvant les dispositifs incitatifs et en priorisant la problématique commerciale dans les réflexions sur les aménagements urbains (Centre Ancien).
- **Elaborer un Plan Stratégique Local** afin de définir avec précision les outils utiles à la

consolidation des acquis de la rénovation urbaine, sur le plan des investissements mais surtout sur ceux de la mixité sociale et de l'égalité des chances.

- **Accompagner les ménages dans la lutte contre la précarité énergétique** : missions de service civique proposées par le bailleur, actions menées par l'Eco Appart.

- **Permettre aux habitants de proposer des projets susceptibles d'améliorer leur cadre de vie** : avec le soutien des associations de terrain et du service politique de la ville, par l'intermédiaire de dispositifs souples et "réactifs" tels que le FIC.

Concernant les projets participatifs d'amélioration du cadre de vie, plusieurs expériences d'art urbain ont déjà été menées sur les quartiers prioritaires dans le cadre de partenariats entre la Ville, l'OPH et parfois la PJJ (Edmond Braux, Centre Ancien et Niederbronn-Zola). La dernière expérience en date (2013/2014), avec la création d'une fresque et la réalisation de totems ayant été un succès, il est prévu de reconduire cette expérience, en associant les jeunes de Niederbronn-Zola à un projet artistique de ravalement de façade de la maison de quartier.

b) Les dispositifs spécifiques

Le service Habitat de la CCL :

Ce service se présente comme le « guichet unique » des questions relatives aux logements : conseils et aides à l'amélioration de l'habitat, campagne de ravalement de façades et économies d'énergies.

Son objectif est d'informer les habitants du territoire, les aider et les accompagner dans leurs projets d'acquisition et de rénovation. Il est également le lieu de rencontres, d'information et d'orientation vers les partenaires compétents dans ce domaine, notamment le Centre d'Amélioration du Logement (CAL : assistance dans les démarches de demande de subvention auprès des principaux organismes attributaires d'aides à l'amélioration du logement), l'Espace Infos Energie (informations et conseils pour les projets de construction ou d'amélioration des performances énergétique du logement) et l'Eco Appart.

L'Eco Appart :

Sur la ville de Lunéville, un dispositif innovant a été mis en place en novembre 2011 parallèlement au programme de rénovation urbaine : l'Eco Appart. Il est porté par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, le Centre Communal d'Action Sociale de Lunéville, en collaboration avec le Conseil Départemental 54, l'Office Public de l'Habitat de Lunéville, la Ville de Lunéville, le Communauté de Communes du Lunévillois, l'Espace Info Energie de Blâmont, EDF, et GDF Suez.

L'Eco Appart est un appartement aménagé. Des visites individuelles et collectives sont organisées permettant de trouver des conseils, des astuces pour réaliser des économies d'énergie, réduire ses factures tout en découvrant des gestes écologiques qui permettent d'améliorer son cadre de vie.

L'Eco Appart met en place des actions sur différentes thématiques :

- Des ateliers collectifs ou des ateliers "spécifiques" à la demande (structures, partenaires et publics).
- Des accueils individuels tous les après-midis pour répondre aux questions sur la thématique du logement, ainsi que des visites guidées afin de découvrir le lieu, développer et/ou approfondir ses connaissances en matières d'éco-gestes et de prévention des accidents domestiques.

3) Emploi et développement économique

a) Emploi

L'enjeu consiste à réduire l'écart entre le taux de chômage des quartiers prioritaires et celui de l'unité urbaine.

Quatre objectifs stratégiques se dégagent du croisement des différents diagnostics relatifs à l'emploi :

Objectif stratégique : Permettre aux publics des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion

- Mobiliser spécifiquement les publics éloignés des dispositifs classiques de l'emploi et de l'insertion (premier accueil, orientation des publics).
- Renforcer le partenariat entre les services de l'emploi et les structures de proximité pour une meilleure orientation des publics.
- Renforcer l'attractivité de l'offre de services, en particulier auprès du public jeune.

Objectif stratégique : Ajuster l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires

- Améliorer la connaissance des professionnels sur les besoins en formation des habitants des quartiers prioritaires.
- Adapter l'offre de formation (format et contenu) aux caractéristiques et aux besoins des publics des quartiers prioritaires en lien avec les besoins des entreprises.
- Valoriser les parcours et l'expérience de ces publics.
- Améliorer l'accompagnement des publics qui s'engagent dans des parcours de formation.

Objectif stratégique : Lever les différents freins à l'emploi

- Proposer des solutions de garde adaptées pour faciliter l'inscription des parents dans un parcours d'insertion ou de formation (promouvoir et accompagner les publics vers les dispositifs et services existants, le cas échéant réfléchir à de nouvelles possibilités).
- Prévenir et lutter contre les discriminations à l'embauche.
- Favoriser la mobilité des publics, et en particulier des jeunes.

- Mener un travail spécifique sur les freins psycho-sociaux.

Objectifs stratégique : Inscrire les publics dans une logique de parcours d'insertion

- Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une coordination optimisée des acteurs.
- Mener des actions spécifiques à destination des jeunes diplômés.
- Encourager les démarches de créations d'activité et/ou d'entreprises.
- Mobiliser le dispositif clauses d'insertion pour faciliter l'inscription des personnes dans un véritable parcours d'accès à l'emploi.

Les mesures préconisées par la déclinaison départementale de la convention cadre d'objectifs signée le 25 avril 2013 par le Ministère de la Ville et le Ministère du Travail, rejoignent ces orientations stratégiques :

- Développer l'insertion professionnelle des jeunes résidents en QPV :
 - Atteindre l'objectif régional de 22,7% de jeunes résidents QPV en emploi d'Avenir.
 - Renforcer l'accompagnement CIVIS des jeunes résidents QPV.
 - Développer le parrainage individuel des jeunes demandeurs d'emplois, avec un objectif de 25%.
 - Augmenter le nombre de prescriptions pour les jeunes résidents QPV vers l'École de la 2^{ème} Chance (de l'ordre de 36%).
 - Augmenter la part des jeunes des quartiers prioritaires en contrat d'apprentissage.
 - Expérimenter la Garantie Jeunes qui s'inscrit dans le cadre du plan départemental pauvreté/précarité.
- Améliorer l'accès aux mesures d'aide à l'emploi de droit commun pour les résidents des quartiers prioritaires :
 - Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers, en développant la prescription de contrats aidés CUI/CAE en direction des demandeurs d'emplois résidents des quartiers prioritaires, en renforçant le partenariat Mission Locale/ Pôle emploi au profit des QPV.
 - Lutter contre l'illettrisme en développant l'accès des résidents des QPV au dispositif « Compétences Clés ».
 - Mobiliser le CIE "starter" prévu par la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 (contrat à temps plein dans le secteur privé marchand pris en charge par l'Etat jusqu'à 45% pour les publics prioritaires de moins de 30 ans (QPV, BRSA, travailleurs handicapés...)).

Pour répondre à ces orientations stratégiques, plusieurs actions sont envisagées, voire

déjà engagées :

Pôle Emploi a la possibilité, depuis mai 2015 d'identifier les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires et donc de proposer des requêtes ciblées à la structure d'accompagnement identifiée. **Un accompagnement qui mutualise les offres de service du Conseil Départemental et l'offre de service de Pôle Emploi est proposé à l'ensemble de la population active des quartiers prioritaires.** En outre, Pôle Emploi communiquera aux structures de proximité (Mairie, Mairie Annexe, Maison du Département...) les informations sur les événements : forum, job dating, formations, recrutement spécifiques par le biais de son correspondant communication. Enfin, un **accord local de partenariat entre Pôle Emploi et la Mission Locale vise à intervenir en complémentarité de service auprès du public jeune et notamment à promouvoir les contrats et aides à l'embauche** auxquels ce public est éligible.

De plus, le territoire de Lunéville est couvert, au titre de l'adhésion de la Communauté de Commune du Lunévillois, par le dispositif P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Portée par la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, cette plate-forme partenariale, a pour objectif de réunir les acteurs et opérateurs locaux pour organiser collectivement des parcours individualisés et renforcés de retour à l'emploi, d'assurer l'ingénierie des actions contribuant au retour à l'emploi des bénéficiaires, de permettre la mise en commun de méthodologies, de réflexions, et de moyens, et de développer et expérimenter des supports d'opérations d'insertion complémentaires et/ou innovants.

Les actions d'**accompagnement des publics à l'issue des formations quand il n'y a pas eu de sortie positive et les projets favorisant la mobilité du public dans le cadre de la recherche d'emploi** devront être encouragées dans le cadre du contrat de ville.

Pour lutter contre discrimination à l'embauche, Pôle Emploi procède à l'information des recruteurs par les conseillers entreprises concernant des critères discriminants pouvant être demandés dans la recherche de candidats ou le libellé d'offres d'emploi.

Les actions menées par le SPEL autour de **l'estime de soi des publics en difficulté** seront soutenues.

Il conviendra d'assurer un **chaînage des parcours**, à l'exemple du comité technique IAE avec l'ensemble des partenaires et prescripteurs (action prévue en 2015 avec un copilotage Conseil Départemental, DIRECCTE et Pôle Emploi).

Pour assurer la collecte, la diffusion et la **promotion des offres d'emploi relevant des clauses d'insertion**, le partenariat fort existant depuis 2010 entre la Ville de Lunéville, la CCL et le P.L.I.E. Porté par la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, qui a prouvé son efficacité, devra être maintenu, en intégrant les dispositifs de suivi mis en place par le Conseil Départemental et la communication systématique de ces offres à Pôle Emploi, pour faciliter leur diffusion.

Il conviendra, enfin, d'apporter un **soutien au dispositif "Garantie Jeunes"** déployé sur le territoire du Lunévillois par la Mission Locale en 2015 pour une durée prévisionnelle de

3 ans, qui devrait concerner 130 jeunes du Lunévillois.

b) Développement économique

Sur le plan économique, l'enjeu majeur se situe au niveau de l'appui à la création d'activités dans les deux quartiers prioritaires. En effet, si le FISAC a pu constituer un soutien sur le Centre Ancien, force est de constater que la dynamique entrepreneuriale peine à se mettre en place. Sur le quartier Niederbronn-Zola, aucune création d'entreprise n'a accompagné l'opération de rénovation urbaine malgré le soutien affiché par les collectivités et par le bailleur, qui dispose de locaux professionnels sur le site. Sur le quartier du Centre Ancien, l'étude en cours conduite par l'ADUAN a déjà défini les enjeux prioritaires suivants :

- redéfinir la vocation commerciale du périmètre et rechercher un élément moteur pour l'attractivité du périmètre afin de lutter contre la vacance commerciale,- moderniser et mettre en accessibilité des cellules,
- proposer des animations en lien avec le patrimoine architectural (promenade urbaine et commerciale),
- promouvoir l'adaptation aux évolutions du commerce (e-commerce/point relais),
- accompagner les projets urbains (cinéma notamment).

Ces enjeux rejoignent les préoccupations évoquées par les riverains consultés lors de la première réunion du conseil citoyen.

Sur le plan opérationnel, le développement de l'activité économique nécessitera de :

- **Soutenir le dispositif de la Région « chaîne d'appui » visant à créer un portail unique d'accès aux informations sur la création d'entreprise.**
- **Développer l'activité et l'implantation des structures d'insertion par l'activité économique.**
- **Encourager la création d'entreprises par les résidents des QPV.**
- Favoriser le **développement des réseaux d'information sur la création d'activité et d'aide à l'émergence ou au fonctionnement, à l'image du dispositif "CitésLab", ou encore de la cellule d'intervention économique,** initiée par la Sous-Préfecture de Lunéville en 2015.

B) Les conventions d'application du contrat de ville

1) Convention d'abattement de taxe foncière des propriétés bâties

La charte établissant un "cadre national d'utilisation de l'abattement de taxe foncière des

propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine" a été signée le 29 avril 2015.

Cette charte, qui devra être déclinée localement (jusqu'à l'échelle des quartiers prioritaires concernés) sous la forme de conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB, engage les bailleurs sociaux, en contrepartie d'un abattement de 30% sur la taxe foncière dont ils devraient continuer à bénéficier jusqu'en 2020 dans les quartiers prioritaires, dans une série d'actions liées à la qualité de vie des habitants au quotidien : entretien et maintenance des parties communes et des abords, insonorisation et isolation des bâtiments, dépannage des ascenseurs, gardiens et autres agents de proximité, qualité des relations avec les locataires, petits travaux d'amélioration du cadre de vie, soutien aux actions favorisant le lien social entre habitants...

La convention fixera un programme d'actions qui devra faire l'objet de points d'étape réguliers associant la collectivité ainsi que des représentants des locataires et incluant des enquêtes de satisfaction, des tableaux de bord de suivi... Un suivi et une évaluation sont également prévus à l'échelle nationale puisque l'USH devra réaliser un bilan triennal du dispositif.

Pour le quartier Niederbronn-Zola, les engagements au titre de l'année 2015 sont les suivants :

Montant attendu de l'abattement 85 421,00€		Logement au 31/12/2015 : 479
● Actions nouvelles de fonctionnement		
- Jardins partagés		2 000,00€
- Imagine ton quartier amélioration cadre de vie		500,00€
- Projet artistique façade Maison des Quartiers Sud		5 000,00 €
- Renforcement mission proximité et propreté avec Régie de Quartier		9 000,00 €
	Sous-total actions nouvelles :	16 500,00 €
● Actions reconduites de fonctionnement		
- Pérennisation de 1 agent technique service de proximité		9 800,00 €
- Pérennisation de 1 agent technique service de proximité		11 500,00 €
- Pérennisation de 1 agent technique service de proximité		21 000,00 €
- Pérennisation de 1 agent technique service de proximité		31 000,00 €
- Pérennisation agent de médiation		776,00 €
- Régie de Quartiers		150 000,00 €
- Chantier jeunes en partenariat avec les associations de quartiers		250,00 €
	Sous-total actions reconduites :	224 326,00 €
● Investissement		
- Vidéo protection		300 000,00€
	Sous-total investissement :	300 000,00 €
	TOTAL DES ACTIONS ENVISAGÉES :	540 826,00 €

2) Convention intercommunale de mixité sociale

Une convention intercommunale de mixité sociale sera également annexée au présent contrat de ville. L'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

précise que cette convention doit définir :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à échelle intercommunale : ces objectifs doivent définir les attentes à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux et les mutations.
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des PRU.
- Les modalités de coopération entre les organismes HLM et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

L'élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale, qui doit définir des objectifs en matière de peuplement, se fera dans un cadre partagé, avec notamment les communes membres de la CCL, l'État, les organismes HLM, les réservataires 1 % et les associations.

D'ores et déjà, la Ville s'attelle à proposer une offre de logements destinée à favoriser la mixité sociale sur le quartier Niederbronn-Zola en dégagant des disponibilités foncières pour attirer des primo-accédants grâce, notamment, à la TVA réduite pour l'accession sociale dans les territoires de la géographie prioritaire.

C) Engagements des partenaires du contrat de ville

1) La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la ville de Lunéville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1) En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2) En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3) En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

2) La CAF

La Caisse d'Allocations Familiales a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, par une offre de service combinant le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs d'action familiale. Elle a aussi vocation à préparer l'avenir par l'investissement dans la jeunesse, le soutien aux parents dans leur rôle de parent et le développement d'une offre d'accueil collectif et individuel de la petite enfance permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la

réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables.

A ce titre, la Convention d'Objectifs et de Gestion signée en 2013 entre l'Etat et la Cnaf porte 2 ambitions fortes : le développement volontariste de services aux familles et la mise en œuvre d'une politique de service aux allocataires adaptées à la crise et aux nouveaux besoins.

Le développement volontariste de service aux familles s'appuie sur deux orientations majeures :

- La correction des inégalités territoriales en matière d'accueil de la petite enfance.
- La correction des inégalités sociales à la fois en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi des parents et par une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le développement des solutions d'accueil de la petite enfance se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville

Le soutien à la parentalité est par ailleurs institué en politique publique à part entière. Des crédits conséquents sont consacrés à ces services afin qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble des territoires avec une attention particulière pour les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles :

La CAF déploie une politique de paiement à bon droit : autant les bénéficiaires de prestations ont des devoirs, autant il convient de veiller à leur accès effectif aux droits. La CAF assure à ce titre le versement aux familles des prestations familiales légales et sociales dans le cadre de services dématérialisés, d'une réponse téléphonique et d'un accueil en proximité.

Conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, des rendez-vous des droits sont proposés aux familles confrontées à un événement fragilisant la cellule familiale (séparation, naissance multiple, décès, impayés, indécence du logement). Ces rendez-vous des droits permettent un accompagnement renforcé des familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Une offre de service globale et territoriale :

La CAF de Meurthe-et-Moselle a souhaité développer sur chaque territoire, en proximité des familles, une offre globale de service. Celle-ci est constituée de l'association des prestations légales et des interventions d'action sociale. La CAF a ajouté à cette définition le principe de partenariat de sorte à enrichir l'offre globale de service définie par la Convention d'Objectifs et de Gestion par une articulation avec les offres de service des partenaires pour mieux répondre à l'attente globale de l'utilisateur et éviter les interventions

redondantes.

Le déploiement de cette offre de service globale et partenariale positionne la CAF en qualité de :

- soutien technique et financier auprès des collectivités locales et du tissu associatif pour la conception et la réalisation de projets ou de services.
- soutien technique par la mobilisation des travailleurs sociaux dans la conception et l'animation de projets collectifs menés auprès des familles

Si la CAF ne développe pas de projets spécifiques dans le cadre de la politique de la ville, elle est néanmoins largement mobilisée, techniquement et financièrement, dans le soutien aux initiatives locales et à la création de nouveaux services en direction des enfants, de la jeunesse ou des familles.

La CAF a par ailleurs défini, sur chaque territoire, un projet de territoire pluriannuel (2014 /2017) qui définit les grands axes de la politique menée par la CAF sur ces champs d'intervention : la petite enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement et le cadre de vie, et l'autonomie et l'insertion.

Pour les quartiers prioritaires de politique de la ville de Lunéville, il s'agira de :

Enfance jeunesse :

Accompagner les ACM développés par les associations dans une démarche qualité en lien avec l'accueil des familles.

Accompagner la démarche qualité des ACM dans le cadre de la coordination petite enfance/jeunesse.

Soutenir la dynamique jeunesse par le biais des chantiers loisirs jeunes.

Soutien à la parentalité :

Faire vivre l'instance d'animation territoriale soutien à la fonction parentale du Lunévillois en mettant en lien les porteurs œuvrant sur ce champ, la CLEF étant co-animateur de ce comité.

Asseoir les services parentalité existants (REAAP, CLAS, Loisirs Familiaux, Vacances Familles Accompagnées), les faire connaître.

Engager une réflexion sur une action passerelle avant l'école maternelle.

Logement, cadre de vie :

Communiquer sur l'offre de service logement impayé/indécence proposée par la CAF en s'appuyant notamment sur l'Eco Appart labellisé loj'toit et sur l'intervention des travailleurs sociaux CAF.

Accompagner une réflexion sur le développement d'un espace de vie sociale sur le quartier prioritaire Niederbronn.

Travailler sur la prévention du surendettement en direction des propriétaires ayant un bas revenu.

Autonomie, insertion :

- Développer la nouvelle offre de service d'intervention sociale CAF adaptée aux différentes situations familiales.

- Mettre en place une coordination des aides financières (type Corsec).

3) Le Conseil Départemental

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 a redéfini les objectifs et modalités opérationnelles de la politique de la ville. Celle-ci « est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants » et a « pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville, dont le département est signataire.

La politique de la ville est éminemment transversale, car elle concerne à la fois le développement équilibré des territoires, l'habitat, l'emploi, l'action sociale, l'éducation, la culture, les sports, la citoyenneté... Sa démarche converge avec celle de développement social et ses thématiques recoupent celles du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, pour lesquels le département est d'ores et déjà fortement impliqué.

L'instruction du Premier Ministre en date du 30 juillet 2014 précise que les contrats de ville doivent s'organiser « autour de 3 piliers : cohésion sociale ; cadre de vie et renouvellement urbain ; développement de l'activité économique et de l'emploi. »

Le Conseil départemental ne développe pas de dispositifs spécifiques et ne dispose pas de crédits spécifiques dédiés à la politique de la Ville. Mais les actions conduites ou soutenues par le Département au titre de ses compétences ou de ses priorités sont développées de façon renforcée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En dehors des actions relevant directement de ces compétences (activités de ses services, Plan collège...), les actions soutenues par le Département sont portées par des structures externes (communes, intercommunalités, associations, bailleurs sociaux...). Leurs financements relèvent des crédits départementaux territorialisés, dans le cadre des arbitrages à venir pour l'élaboration des futurs contrats territorialisés de développement solidaire.

Pilier	Actions directes du Département	Accompagnement d'actions extérieures (crédits territorialisés)
<p>Pilier « <u>cohésion sociale</u> »</p> <p>avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives. Il organisera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de la lutte contre les discriminations. Il prévoira les mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier de « choc de simplification » ;</p>	<p>Présence et activités des services sociaux du Département :</p> <p>Service social départemental, Protection maternelle et infantile ;</p> <p>Prévention spécialisée, CESF, Aide sociale à l'enfance...</p> <p>Plan collège nouvelle génération.</p>	<p>Appui aux modes de garde de la petite enfance ; à la médiation familiale ; aux lieux d'accueil parents-enfants...</p> <p>Soutien aux équipements socio-éducatifs de quartiers : Centres sociaux, MJC...</p> <p>Soutien aux activités socio-éducatives de proximité : accompagnement scolaire, intergénérationnel, accès à la culture, aux loisirs, et aux sports...</p> <p>Lutte contre les discriminations : EFA...</p>
<p>Un pilier « <u>cadre de vie et renouvellement urbain</u> »</p> <p>dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Les contrats de ville programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, les contrats</p>	<p>Aides financières du FSL ;</p> <p>Accompagnement social lié au logement ;</p> <p>MOUS Relogement.</p>	<p>Appui à la production de logements à vocation sociale ou très sociale, ou adaptés aux personnes en difficulté ;</p> <p>Appui à la création d'équipements.</p>

détermineront les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale, et intégreront les conventions d'application signées ultérieurement par l'ANRU ;		
Un pilier « <u>développement de l'activité économique et de l'emploi</u> » avec pour objectifs la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Les contrats de ville assureront la présence de Pôle emploi et des missions locales, mobiliseront de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, et développeront le soutien à l'entrepreneuriat. Le dispositif des « clubs jeunes ambition » sera étendu.	Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. Mise en place de la Garantie Jeunes	Appui aux structures d'insertion par l'activité économique Appui à l'économie sociale et solidaire

Le Conseil Départemental est doté de nombreuses compétences, il gère notamment les collèges, les routes départementales, les transports scolaires et interurbains, outre les solidarités. Il contribue à l'équipement des communes et au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours. Ces principaux domaines d'actions sont l'éducation et la citoyenneté, l'appui aux territoires, le développement économique, la solidarité, les routes, transports et haut débit, l'environnement et le tourisme.

Depuis 2008, sa politique de territorialisation et l'implantation de Maisons du Département sur les 6 territoires qui composent le département, permettent de proposer des interlocuteurs et une implantation de proximité à ses partenaires propices aux collaborations et projets adaptés aux besoins locaux dans une perspective de développement social.

Comme dans l'ensemble du département, les services territoriaux mettent en œuvre dans le cadre du contrat de ville les dispositifs de droit commun liés aux politiques publiques du Conseil Départemental, en regard des sollicitations et besoins des habitants de ces quartiers.

Pour le territoire du Lunévillois, l'ensemble des services aménagements et notamment solidarités (dont PMI, ASE, service social, prévention spécialisée, PA/PH, logement et

insertion) sont investis dans différentes actions et porteurs locaux ; CLEF, éco-appart, actions collectives. Les difficultés rencontrées par la population des quartiers prioritaires mobilisent et animent les différents services et collaborations partenariales.

Sur le territoire, la concomitance de la réorganisation en MDS et de la signature du nouveau contrat de ville offrira l'opportunité d'accentuer le partenariat avec la ville de Lunéville concernant les quartiers Centre Ancien et Niederbronn-Zola.

4) La Région Lorraine

Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun,
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional,
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens (projets et formation),
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville.

Les conditions dans lesquelles l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 figurent en annexe 4.

5) Les fonds européens

La Région Lorraine est autorité de gestion d'un programme FEDER et FSE (pour les mesures relatives à la formation).

L'article I de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique que les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement sont intégrées dans les contrats. Cette mobilisation est rendue possible à travers la convergence des domaines d'intervention de la politique de la ville et de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion tels que : l'efficacité énergétique, l'emploi, la transition énergétique, la mobilité, les TIC, le renouvellement urbain, l'égalité homme-femme, le développement économique et la cohésion sociale... Cette mobilisation vise à renforcer et développer les actions menées dans ces thématiques au bénéfice des quartiers et de leurs habitants. Enfin, la loi prévoit, également dans son article I, une articulation avec les futurs Contrats de Projets État-Région (CPER) qui couvriront aussi la période 2015-2020 afin de demeurer en cohérence avec le calendrier des programmes européens.

L'Etat, par l'intermédiaire de la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP), est autorité de gestion des crédits de l'enveloppe du FSE correspondant aux mesures « Emploi et inclusion sociale » dans le cadre du programme national FSE. Par convention, ce sont **les conseils départementaux ou les Plans Locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**, qui gèrent le volet « inclusion » du programme. En Meurthe-et-Moselle, c'est l'Association pour la Gestion Inter-PLIE Lorraine (AGIL) qui exerce la fonction d'organisme intermédiaire.

Le P.L.I.E., membre de l'AGIL (organisme intermédiaire dans la gestion des fonds FSE), intervient en soutien financier aux structures de l'insertion grâce aux moyens qu'il mobilise au titre des crédits du Fonds Social Européen – Programme Opérationnel 2014-2020 « Inclusion » en partenariat avec le Conseil Départemental 54. En parallèle au programme du fonds social européen volet régional Lorraine, il est prévu que 10% de ce programme, dans son volet national, bénéficieront aux publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (égalité des chances, lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes).

Le programme opérationnel national du FSE pour la période 2014-2020, adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014, vise à soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire. Le programme opérationnel s'articule autour de trois axes prioritaires :

- Axe prioritaire 1: accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat.
- Axe prioritaire 2: anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels.
- Axe prioritaire 3: lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Les actions à mettre en œuvre dans les contrats de ville, pour pouvoir être soutenues par

L'Europe, auront pour objectif de :

- lutter contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales, et sortir notamment de la pauvreté des mères isolées ;
- garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics;
- agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles, notamment des jeunes ;
- agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers;
- concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

6) L'Etat

Ainsi que l'affirme la loi de programmation du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine, l'objectif de l'Etat est de mobiliser les moyens financiers de droit commun au service des territoires prioritaires et de les articuler avec les crédits spécifiques de la politique de la ville, dont le caractère additionnel et non substitutif permet d'exercer un effet levier sur les politiques publiques. La vocation des crédits spécifiques est de soutenir la mise en œuvre de projets innovants ou expérimentaux répondant aux difficultés particulières des quartiers prioritaires.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147)

L'Etat s'est engagé à stabiliser, au niveau national, l'enveloppe de crédits spécifiques "politique de la ville" sur 3 ans, jusqu'en 2017.

Cependant, cela ne garantit en aucun cas le niveau de l'enveloppe départementale, les crédits, tant spécifiques que les crédits de droit commun, étant soumis au principe de l'annualité budgétaire et à leur inscription dans la loi de finances.

En ce qui concerne l'attribution de subventions aux associations sur les crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), les projets d'actions devront répondre à un appel à projets lancé chaque année par le service de l'Etat en charge de la politique de la ville (les projets d'investissement ne sont pas éligibles au programme 147). Par ailleurs, l'Etat pourra, le cas échéant, conclure des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sur une durée de 3 ans avec les associations dont les projets, reconnus, s'inscrivent dans la durée. Les montants des crédits consacrés à ces CPO ne pourra dépasser 15% de l'enveloppe annuelle "politique de la ville" du contrat de ville.

Les crédits de droit commun de l'Etat

S'agissant du droit commun, l'Etat mobilisera ses crédits en déclinant les conventions nationales d'objectifs interministérielles qui précisent les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en les adaptant au plan local. Ces objectifs sont détaillés dans le porter à connaissance annexé au contrat de ville.

Le tableau, ci-dessous, présente les crédits mobilisés par l'Etat en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants :

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
Pilier	Thématique	Crédits Politique de la ville	Droit commun de l'Etat
Cohésion sociale	Education	Programme 147	DDCS/AVT : BOP 104 «Intégration» (s/appel à projets) ; Education Nationale : - Programme 140 « enseignement scolaire public 1 ^{er} degré » (mesures « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans » ; - Prog 141 « enseignement scolaire public du second degré » ; - Prog 230 « vie de l'élève ».
Cohésion sociale	Santé	Prog 147	ARS : PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins) ; DDCS/Hébergement-Logement : BOP 304 (aide alimentaire) ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Parentalité et droits sociaux	Prog 147	DDCS/AVT : BOP 304 (conseil conjugal et PAEJ/point d'accueil et d'écoute jeunes) ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Culture	Prog 147	DRAC : - Prog 224 « transmissions savoirs et culture » - Prog 131 « créations » - Prog 334 « industries culturelles » - Prog 175 « patrimoines ».

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
Cohésion sociale	Lien social, citoyenneté et participation des habitants	Prog 147	BOP 104 « Intégration » ; Service civique ; Centre National de développement du Sport (subventions projets sportifs, aide à la création emploi) ; CNDS équipement (national) ; FONJEP ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Mobilité des jeunes	Prog 147	ANCV (Agence nationale des chèques vacances)
Cohésion sociale	Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services publics	Prog 147	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (ministère de l'Intérieur) ; Ministère de la Justice ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Prévention et lutte contre les discriminations	Prog 147	BOP 163 (crédits « jeunesse et éducation populaire) ; BOP régional sport 209 (hors CNDS)
Cohésion sociale	Soutien aux associations	/	FRDVA (fonds régional de développement de la vie associative) ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cadre de vie et renouvellement urbain	Gestion Urbaine de Proximité, Cadre de vie	Prog 147	ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine)
Cadre de vie et renouvellement urbain	Logement et habitat Rénovation urbaine	/	-ANRU ; - Abattement 30 % TFPB (DDFIP) ; - TVA à taux réduit (5,5%) pour les opérations d'accession sociale à la propriété (DDFIP). Caisse des Dépôts et Consignations/CDC : - PRU/prêt renouvellement urbain, - PRU/prêt projet urbain.... DDCS/HL : BOP 177 (intermédiation locative/baux glissants ; prévention des expulsions locatives). Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cadre de vie et renouvellement urbain	Transport et mobilité	Prog 147	DDT : Programme 204
Développement économique et emploi	Emploi / Insertion	Prog 147 (postes adulte relais)	UT DIRECCTE/ DIRECCTE : - Emplois aidés (CUI-CAE-CIE CIVIS, Contrat Starter, Compétence clé) ; - Emplois d'avenir ; - Garantie Jeunes ; - Insertion par l'activité économique (IAE). Mesures fiscales "ZFU - Territoires Entrepreneurs" pour les entreprises se créant ou s'implantant en ZFU-TE : exonération d'impôts sur les bénéfices

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
			<p>pendant 8 ans sous réserve de l'embauche ou de l'emploi par l'entreprise d'au moins 50% de résidents de quartiers prioritaires; le plafond de cette exonération limitée à 50 000€ majoré de 5000€ par nouveau salarié embauché domicilié dans un quartier prioritaire.</p> <p>Les entreprises en ZFU bénéficiant actuellement d'exonérations fiscales et sociales les conservent dans des conditions inchangées (DDFIP) ;</p> <p>Délégation au droit des femmes (BOP 137).</p>
Développement économique et emploi	Développement économique	Prog 147	<p>DDFIP :</p> <p>Exonérations fiscales pour les entreprises commerciales de moins de 10 salariés (qu'elles soient déjà implantées ou s'implantant/se créant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exonération de la TFPB pendant 5 ans; - exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 8 ans; - exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pendant 8 ans. <p>(modalités pratiques à venir).</p> <p>CDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à la création, à la pérennisation et au développement des activités et TPE; - soutien aux investissements immobiliers à vocation économique). <p>UT-DIRECCTE (IAE,...).</p> <p>Délégation au droit des femmes (BOP 137).</p>
Pilotage	Pilotage, ingénierie ressources, évaluations	Prog 147	/
Prévention de la délinquance	Actions en direction des jeunes exposés à la délinquance ; Amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et l'aide aux victimes	/	<p>FIPD (Ministère de l'Intérieur) ;</p> <p>Ministère de la Justice ;</p> <p>Délégation au droit des femmes (BOP 137).</p>

Les dotations de péréquation de l'Etat en faveur des communes en difficulté

S'ajoutent à ces crédits de droit commun et spécifiques "politique de la ville" la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCs) et la dotation politique de la ville (DPV), anciennement dotation de développement urbain (DDU).

La DSU :

Cette dotation, qui constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de

vie dans les villes confrontées à une insuffisance de leurs ressources pour couvrir l'ampleur de leurs charges.

La DPV :

La dotation politique de la ville bénéficie au plan national à 120 communes particulièrement défavorisées, classées en fonction de critères de pré-éligibilité et d'un indice synthétique de ressources et de charges, et bénéficiaires de la DSU.

L'article 107 de la loi de finances pour 2015 (n°2014-1654 du 29/12/2014) a transformé la DDU en DPV. Les critères d'éligibilité et de répartition de cette nouvelle dotation restent pour 2015 ceux retenus précédemment pour la DDU. Ces critères demeurent appréciés aux termes de l'article 178 de la loi de finances pour 2011, au titre de l'année précédant celle au titre de laquelle est répartie la dotation "politique de la ville". Les actions bénéficiaires en 2015 viseront néanmoins les nouveaux QPV, fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, et devront répondre aux enjeux prioritaires du contrat de ville. Les modalités d'éligibilité sont susceptibles d'être revues pour 2016.

IV) GOUVERNANCE

A) Les modalités de pilotage

1) Le comité de pilotage

Il est co-présidé par l'État et la Ville de Lunéville. Sont également représentés au comité de pilotage : la Communauté de Communes du Lunévillois, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'OPH de Lunéville, la CAF, Pôle Emploi, l'Education Nationale, l'ARS, la DIRECCTE, le PLIE et les deux représentants des Conseils Citoyens des quartiers Centre Ancien et Niederbronn-Zola (désignés par les membres de ces conseils).

Il se réunit au moins 1 fois par an pour piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville.

2) Le comité technique

Le comité technique est co-animé par l'État et la commune de Lunéville, en présence d'un représentant de la Communauté de Communes du Lunévillois, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la CAF. Il regroupe les techniciens des différentes composantes, évoquées plus haut, du comité de pilotage. Il prépare les décisions du comité de pilotage et assure le suivi de ses décisions.

Il se réunit au moins deux fois par an pour organiser les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville, suivre et évaluer les actions menées.

3) Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail, organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, et développement économique et emploi), doivent intégrer les trois axes transversaux, à savoir égalité femmes/hommes, jeunesse, et lutte contre les discriminations. Ils seront constitués en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Ils ont pour mission d'élaborer, pour chaque thématique, un diagnostic et des objectifs à atteindre à l'échéance du contrat qui se traduiront par un plan d'actions actualisé chaque année.

Ils se réunissent une à deux fois par an.

a) Le groupe de travail "*cohésion sociale*"

Ce groupe de travail est co-présidé par le préfet, son représentant ou un chef de service de l'Etat (DDCS) et un représentant de la commune de Lunéville. Sont également présents un représentant de la Communauté de Communes du Lunévillois, un représentant du Conseil Départemental et un représentant du Conseil Régional. Peuvent être convoqués également, en fonction des questions à traiter, des membres parmi tous les acteurs du domaine de la cohésion sociale des services de l'État (notamment DDSP, PJJ, SPIP, CMDFE), des opérateurs publics, des collectivités territoriales, ainsi que parmi

les associations locales et les représentants des conseils citoyens.

L'objectif prioritaire consiste à rétablir et/ou conforter le lien social, développer la citoyenneté dans le respect des valeurs de la République, réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la problématique de la lutte contre les discriminations.

b) Le groupe de travail "cadre de vie et renouvellement urbain"

Il est co-présidé par le préfet, son représentant ou un chef de service de l'Etat (DDT) et un représentant de la commune de Lunéville. Il regroupe des représentants des services suivants : la Sous-Préfecture, la DDCS, la DTPJJ, la DDSP, le Parquet, le SPIP, la CMDFE, la CCL, l'OPH de Lunéville, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les associations et les représentants des conseils citoyens.

L'objectif prioritaire poursuivi est l'amélioration significative de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants, la prévention de la délinquance et la gestion urbaine de proximité, en portant également une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la problématique de la lutte contre les discriminations.

c) Le groupe de travail "développement économique et emploi"

Ce groupe de travail est co-présidé par le préfet, son représentant ou un chef de service de l'Etat (UT DIRECCTE) et un représentant de la commune de Lunéville. Il regroupe : la CCL, le Conseil Régional, la DDCS, Pôle Emploi, la Mission locale, le PLIE, les services concernés des collectivités territoriales, les chambres consulaires, les associations et les représentants des conseils citoyens, ainsi que, sur demande d'un membre président le groupe, des représentants d'entreprises et/ou de fondations.

L'objectif prioritaire de ce groupe de travail consiste à réduire les écarts de taux d'emplois entre les quartiers prioritaires et le territoire de la Communauté de Communes du Lunévillois, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes, en tenant compte de la thématique "lutte contre les discriminations".

B) L'ingénierie

Le service municipal politique de la ville, secondé par le service jeunesse de Lunéville, est en charge du suivi du présent contrat de ville, en lien étroit avec le chargé de mission habitat de la Communauté de Communes du Lunévillois.

Ce service, basé à la mairie annexe du quartier Niederbronn-Zola, est composé d'un chef de projet contrat de ville, d'un agent de médiation, et de deux agents d'accueil. Il sera amené à travailler en relation, en vue de la poursuite des objectifs indiqués dans le présent contrat de ville, avec les structures et services suivants :

- Ville de Lunéville : service affaires scolaires et activités et loisirs périscolaires, service jeunesse (3 agents dont un animateur qualifié), sports, aménagement urbain, espaces verts, hygiène et santé, communication, Dispositif de Réussite Educative et Centre Communal d'Action Sociale
- CCL : services propreté, économie, habitat et urbanisme
- OPH : services entretien et gardiennage, propreté et relations de voisinage

La configuration du territoire, la connaissance réciproque des acteurs de la politique de la ville, et l'expérience du chef de projet permettent de mener efficacement l'étude d'opportunité, le suivi des actions et finalement leur évaluation. Le service politique de la ville a la charge d'adresser, sous réserve de validation par la DDCS, un appel à projets annuel sur la base des objectifs fixés par les groupes de travail et confirmés par le comité de pilotage. Il analyse ensuite les propositions et fait procéder aux ajustements nécessaires avant la présentation des dossiers au comité technique. Il assure le rôle d'interface entre les structures porteuses et les membres des comités, dont les financeurs. Le travail de terrain (suivi, contrôle, accompagnement) est assuré par l'agent de médiation, l'animateur jeunesse ou le chef de projet. Le cas échéant, ce dernier relate tout dysfonctionnement constaté aux structures concernées engagées dans le contrat de ville, et par défaut aux services de l'Etat, au Président de la CCL et au Maire de Lunéville. Il veille, enfin, à la mobilisation du droit commun sur les actions et se pose en relais, en tant que de besoin, entre les représentants des conseils citoyens et les partenaires du contrat de ville.

C) La participation des habitants

Le projet de rénovation urbaine avait déjà permis de mettre en place des démarches participatives avec notamment la désignation de référents d'immeubles sur le quartier Niederbronn-Zola et la proposition de réunions de quartiers sur le Centre Ancien. Toutes ces initiatives ont été menées avec un soutien associatif afin de garantir une participation optimale. L'association des habitants a également été suscitée par un vaste projet artistique durant le chantier de rénovation urbaine. Le bilan des actions conduites ces dernières années, soutenues dans le cadre du précédent contrat de ville, est toutefois modeste ; il invite à la réflexion pour envisager de nouvelles pistes susceptibles de mobiliser les habitants sur la participation à l'amélioration de la qualité de vie au sein de leur quartier.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a créé les conseils citoyens. Leur mise en place doit permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage et en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

La formule d'élaboration des conseils citoyens ayant été laissée à l'appréciation des

collectivités concernées, la Communauté de Communes du Lunévillois et la Ville de Lunéville ont pris l'initiative de solliciter les publics des deux quartiers prioritaires -qui comprendront chacun un conseil citoyen- de la manière suivante :

- distribution de courriers expliquant la démarche à l'ensemble des habitants de ces deux quartiers et les conviant à une première réunion,
- affichage de la même information dans les écoles, les cantines et les garderies dans les périmètres concernés,
- information dans la revue municipale mensuelle, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Lunéville,
- invitation et mobilisation des associations intervenant sur ces quartiers,
- organisation et animation de réunions d'installation des conseils citoyens par les services de la CCL (habitat) et de la Ville de Lunéville (politique de la ville, jeunesse, affaires scolaires) et sans présence de représentant élu.

Les premières réunions de mise en place des conseils citoyens ont eu lieu les 4 et 5 mai 2015. Les prochaines réunions, "en autonomie", auront lieu début juin, étant entendu que le service municipal politique de la ville restera l'interlocuteur privilégié des animateurs désignés au sein des conseils.

Les conseils citoyens ayant vocation à être coordonnés et animés par des tiers neutres devant posséder une réelle capacité à mobiliser, favoriser l'expression des habitants sans être leur porte-parole et soutenir l'élaboration et la mise en place concrète de projets, le service politique de la ville pourra éventuellement leur proposer un accompagnement et même une formation spécifique pour disposer des outils nécessaires à l'animation et à la coordination de la démarche des conseils citoyens. La Ville de Lunéville a par ailleurs, dans sa demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de service civique, proposé une mission de concertation des habitants et d'animation des conseils citoyens.

Un local sera attribué à chaque conseil citoyen : la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Quartiers Sud, située rue Lamartine, pour le quartier Niederbronn-Zola, et le foyer Stanislas, situé place Stanislas, pour le quartier du Centre Ancien.

Enfin, afin de prévenir l'essoufflement de l'implication citoyenne, les services des deux collectivités veilleront à apporter dans les meilleurs délais des réponses aux demandes adressées par les référents des conseils citoyens. A l'instar de la démarche initiée dans le cadre de la GUP, un outil informatique sera utilisé afin de garantir un délai de réponse optimal et aussi permettre une évaluation du dialogue entre les conseils citoyens et les services municipaux et inter-communaux (nombre de saisines, précision des demandes, fiabilité des informations transmises, délai et qualité des réponses apportées).

Le FIC :

En 2000, la commune de Lunéville, avec le partenariat financier du Conseil Général et de l'État, a mis en place un Fonds d'Initiatives des Habitants (FIH). Ce dispositif visait à favoriser la mise en œuvre de projets ponctuels, portés par des associations ou par des habitants, afin de contribuer au renforcement du lien social au sein des quartiers. En 2006, ce FIH est devenu FIC (Fonds d'Initiatives Citoyennes) en intégrant l'action "Bourse aux Projets". Porté par le service Politique de la Ville, sur la base d'une convention tri-partite avec le Conseil Départemental et l'Etat (par l'intermédiaire du CUCS jusqu'en 2014), ce dispositif permet encore aux habitants, le plus souvent sous l'égide d'une association à vocation socio-culturelle, d'obtenir des financements sans démarches fastidieuses afin de mettre en œuvre un projet d'intérêt général.

Le FIC se présente d'ores et déjà comme l'outil d'intervention privilégié des nouveaux conseils citoyens, puisqu'un projet est déjà prévu par les habitants sur le quartier Niederbronn-Zola en juin 2015.

V) SUIVI ET EVALUATION

La loi du 21 février 2014 pose l'obligation d'évaluer les contrats de ville. L'évaluation doit être un fil conducteur durant les années d'application du présent contrat de ville.

Un suivi annuel du programme d'actions :

Pour être financés dans le cadre du contrat de ville, les projets et actions devront répondre à l'appel à projets qui sera lancé chaque année.

Pour 2015, un appel à projets a été réalisé au premier trimestre 2015 par la ville de Lunéville en lien étroit avec l'Etat. Le nouveau contrat de ville étant alors en cours d'élaboration, l'appel à projet a pris en considération les thématiques, orientations et enjeux arrêtés par l'Etat au niveau national et local, tout en tenant compte des enjeux et objectifs définis dans le CUCS 2007/2014.

Afin de permettre de suivre la pertinence des actions entreprises au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville, tous les projets et actions devront comprendre de façon systématique des indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et précis permettant d'apprécier la qualité et l'intérêt de l'action au regard des priorités définies par le contrat.

L'origine (au sens quartier prioritaire d'origine) des publics concernés par l'action devra être indiquée de la façon la plus précise possible, les actions devant concerner a minima 50% de publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les objectifs de l'action et les moyens affectés (humains, matériels...) seront également décrits précisément afin de pouvoir être évalués.

Par ailleurs, l'Etat (CGET) a mis en place un programme de contrôle. Dans ce cadre, toute action sera susceptible de faire l'objet d'un contrôle diligenté par la DDCS - service Acteurs, Ville et Territoires au titre du CGET.

En matière de communication, et dans la mesure où l'action est soutenue financièrement par l'Etat au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville, les documents liés à l'action (affiches, plaquettes, courriers...) devront obligatoirement porter le logo du CGET/Commissariat à l'Egalité des Territoires, ainsi que ceux des autres partenaires financiers.

Une évaluation à mi parcours :

L'article 6 du chapitre II de la loi du 21 février 2014 dispose que le contrat de ville soit actualisé tous les 3 ans si la rapidité des évolutions observées le justifie.

Une évaluation finale :

Une évaluation globale sera réalisée en 2020 portant sur la période 2015/2020, visant à

apprécier l'atteinte des objectifs au regard des indicateurs chiffrés dans le contrat de ville et, le cas échéant, lors de la programmation annuelle des actions.

Fait à Lunéville, le 17 juillet 2015

**La Préfecture
de Meurthe-et-Moselle**

Raphaël BARTOLT

**La Ville
de Lunéville**

Jacques LAMBLIN

**Le Conseil Régional
de Lorraine**

Pour le Président, par délégation
Joëlle BOROWSKI

**Le Conseil Départemental
de Meurthe-et-Moselle**

Mathieu KLEIN

**La Communauté de Communes
du Lunévillois**

Laurent DE GOUVION SAINT-CYR

**La CAF
de Meurthe-et-Moselle**

Juliette NOEL

Pôle Emploi

Béatrice VICHARD

**La Caisse des Dépôts
et Consignations**

Julien TARIS

L'OPH de Lunéville

Claude FAIVRE

**L'Agence Régionale de Santé
Lorraine**

Pour le Directeur Général, par délégation
Jean-Paul CANAUD

VI) ANNEXES

Annexe 1 : Bilan du CUCS 2007-2014 par thématique

a) Accès aux droits et services publics

Cette thématique a toujours fait l'objet d'une attention particulière afin de faciliter l'accès des publics aux nombreuses prestations disponibles sur le territoire.

En 1996, sur le quartier Niederbronn/Zola, le Pôle multi-services "Lunéville Services Meurthe", mieux connu sous le nom de "mairie annexe", a été créé avec trois principes d'actions : la proximité (lieu convivial à l'écoute des habitants, en périphérie du quartier) ; la médiation (le lieu joue un rôle d'interface entre la population et les services publics afin de rétablir le dialogue dans un contexte de neutralité et de trouver des solutions) ; le partenariat (lieu d'accueil de nombreuses permanences décentralisées, assistance sociale CAF, écrivains publics, conciliateurs de justice...).

En 2000, sur le Centre Ancien, la ville de Lunéville, en partenariat avec le ministère de la Justice, a ouvert une Antenne de Justice. Celle-ci constitue un lieu ressource pour toutes les questions ayant trait au droit et elle simplifie l'accès à certains services (conciliateurs de justice et permanences gratuites d'avocats).

Le CIDFF, en plus de sa permanence quotidienne dans ses locaux du centre-ville, a instauré des permanences décentralisées à la fois sur le quartier Nord (au Centre Social Les Épis) et sur le quartier Niederbronn-Zola (en mairie annexe).

La CAF a mis en place, avec le Conseil Départemental, des rendez-vous des droits pour le RSA et des rendez-vous des droits administratifs CAF.

Depuis 2007, l'ensemble des actions inscrites dans cette thématique ont drainé annuellement environ 500 à 600 personnes (3 713 personnes sur la durée), dont plus d'un tiers sont issues des quartiers prioritaires (34,8%).

En outre, le service municipal politique de la ville dispose d'un agent de médiation, véritable interface entre les habitants, les élus, les services publics, et les associations. Sa mission est d'éclaircir la situation, de définir les demandes premières de la personne, puis d'informer et d'aiguiller les personnes vers la structure partenaire idéale pouvant l'aider à résoudre son problème.

Synthèse des difficultés rencontrées :

- peu de dispositifs de prévention du basculement dans la précarité,
- situations qui échappent aux cadres habituels de repérage,
- spécialisation des points d'accueil induisant un manque de lisibilité pour l'utilisateur,

- difficultés de compréhension des personnes face aux informations institutionnelles communiquées (courriers),
- difficultés des professionnels à poser un diagnostic ou à orienter les personnes combinant des problématiques santé et social (en particulier de santé mentale),
- difficulté pour les interlocuteurs à traiter des problématiques sortant de leur champ de compétences,
- modalités d'accompagnement non adaptées ou pas assez souples par rapport aux besoins des personnes.

b) Culture et expression artistique

Parmi toutes les actions financées on retrouve diverses manifestations publiques, expositions, forums qui peut expliquer le nombre conséquent de personnes participantes.

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du projet de rénovation urbaine sur la ZUS et la mémoire du quartier : œuvre artistique avec les habitants du quartier, et réalisation vidéo avec des élèves de l'école primaire.

Enfin, le théâtre - scène conventionnée "La Méridienne" a toujours été soutenu par le CUCS pour ses actions d'ouverture au public des quartiers prioritaires par le biais des enfants (l'Ecole du Spectateur).

Il a été remarqué que l'ensemble des actions "imposées" à des publics captifs (classe, groupe pré-existant) ont donné lieu à des bilans positifs alors que les actions ouvertes ont eu du mal à mobiliser des publics.

Synthèse des difficultés rencontrées :

- peu de mobilisation spontanée sur les actions proposées,
- certains avatars de culture moderne difficiles d'accès, le public pressenti ne possédant pas forcément les clefs pour décrypter les messages adressés,
- des formes de culture jugées sous-représentées (cultures urbaines, théâtre classique, manifestations de rues),
- réticence parfois à participer à des actions labellisées "culture", car le mot a tendance à effrayer des publics qui se persuadent de ne pas pouvoir y accéder.

c) Maîtrise de la langue et des savoirs de base

Cette thématique avait pour objectif de favoriser l'insertion sociale et socio-professionnelle des personnes ayant des difficultés à lire, écrire ou compter, des personnes en situation d'illettrisme ainsi que de celles dont le français n'est pas la langue maternelle.

Le CUCS de Lunéville, tout en apportant son soutien aux actions déjà existantes par ailleurs, a contribué aux financements spécifiques d'actions visant à faciliter l'acquisition et une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul pour permettre l'autonomie

dans les situations de la vie courante ou de la vie professionnelle.

Le module français langue étrangère (FLE), notamment, s'adresse aux personnes d'origine étrangère dont le français n'est pas la langue maternelle, quel que soit le niveau général acquis. Le module alphabétisation s'adresse aux personnes qui ont peu de connaissances de la langue française écrite et qui sont dans l'impossibilité de lire, de comprendre ou d'émettre un message écrit.

Les actions soutenues ont principalement été suivies par des femmes qui souhaitent pouvoir gérer leur quotidien mais aussi être en capacité de suivre ce que font les enfants à l'école, le public masculin ayant quant à lui manifesté majoritairement son intérêt d'acquérir les bases nécessaires en vue de la recherche d'un emploi.

Synthèse des difficultés rencontrées :

- une hausse récente de la population mahoraise qui maîtrise mal la langue française,
- une population jeune éprouvant des difficultés d'insertion en raison de son niveau de maîtrise de la langue,
- les personnes arrivées depuis moins de 5 ans sont suivies dans le cadre des contrats d'intégration mais les personnes arrivées depuis plus longtemps ne bénéficient pas d'une prise en charge spécifique,
- il peut s'avérer difficile de maintenir la motivation et l'implication des personnes dans la durée.

d) Accès à l'emploi et développement économique

Le CUCS a soutenu les structures locales développant des actions d'accompagnement individuel ou collectif de personnes en recherche d'emploi. De 2007 à 2014, 342 672 € ont été attribués, dont 327 672 € pour l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers et 15 000 € sur la thématique développement économique. Le soutien du ministère de la Ville intervenant en complément du droit commun, la politique de la ville a notamment accompagné les crédits relevant du ministère de l'emploi en apportant un soutien financier à des chantiers d'insertion, dès lors qu'ils bénéficiaient à des publics issus des quartiers prioritaires, avec un objectif de 50% et a minima 30%.

Si les porteurs se sont un temps limités aux chantiers d'insertion présents sur le territoire (Adlis, Inès, et Adctl), ainsi qu'à certaines actions portées par la Mission Locale du Lunévillois, peu à peu d'autres partenaires (CIDFF, Entraide Chômeurs...) sont venus s'ajouter en proposant des actions visant à lever les différents freins à l'emploi (image de soi, mobilité, coaching).

La généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, que ce soit par la Ville, l'OPH, la CCL ou encore le Conseil Départemental, a permis de développer des actions spécifiques. Toutefois, les actions emploi soutenues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale n'ont concerné que 23,7% des publics des quartiers prioritaires.

Avec 52 actions menées, cette thématique aura été la plus consommatrice de crédits avec 21,96% de l'enveloppe globale. Sur le plan des résultats, on relève environ 25% de sorties positives.

Synthèse des difficultés rencontrées :

- peu de dossiers innovants,
- un manque de formation pour les publics de niveau V ou inférieur,
- des situations individuelles complexes,
- une situation économique locale qui devrait obliger à la mobilité,
- une méconnaissance du monde de l'entreprise, et des services disponibles
- une absence de propositions de développement d'activités sur les quartiers prioritaires.

e) Action éducative

Il est à noter que la plupart des dossiers relevant de l'action éducative ont été intégrés à la thématique « lien social ». En outre, n'ont été soutenues ici que les actions conduites en lien avec l'Education Nationale, à savoir les dispositifs CLAS d'abord, puis les projets de la Coordination Lunévilloise Enfance Famille (CLEF).

La Coordination Lunévillois Enfance Famille :

La CLEF a vu le jour en même temps que le dispositif REAPP (Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui à la Parentalité), visant à soutenir la fonction parentale en développant l'accueil et l'écoute des parents autour de diverses thématiques : la relation famille-école et le soutien à la parentalité, l'accompagnement à la scolarité et la réussite éducative, la petite enfance : lieux accueils parents-enfants, ateliers langage... la diversité culturelle et l'intégration des familles en grandes difficultés. La CLEF s'est inscrite dans ce réseau et un poste adulte-relais a été recruté en tant que coordinateur du dispositif.

Les missions de la CLEF ont été fixées en 2012 dans une charte validée par l'ensemble des partenaires :

- alimenter la réflexion des acteurs par la mise en place d'ateliers de partages d'expériences,
- être attentif aux évolutions des contextes familiaux afin de mieux répondre aux besoins afférents,
- favoriser une approche pluridisciplinaire des familles par les professionnels et les institutions,
- permettre la mise en œuvre d'actions concertées associant les familles,
- veiller au développement des relations entre les familles et les acteurs du champ de protection de l'enfance,

- favoriser les échanges entre parents et professionnels,
- contribuer à la réussite scolaire des enfants en soutenant les professionnels

dans l'aide qu'ils peuvent apporter en améliorant le lien famille-école-partenaires médico-socio-éducatifs,

- favoriser la circulation de l'information en matière d'éducation, d'enfance et de parentalité.

La première action menée par la CLEF fut l'implication des parents des écoles du quartier Niederbronn-Zola autour d'une exposition sur la question d'être parents aujourd'hui, puis diverses actions furent créées comme « la journée de Victor », « des mots pour grandir » : spectacles pédagogiques destinés aux enfants accompagnés de leurs parents.

Des actions autour du langage : « langage en jeux », « langage et livres » sont par exemple issus de constats partagés (entre 20 et 25 % des enfants du Lunévillois âgés de 4 ans présentaient des difficultés de langage, chiffre supérieur à la moyenne départementale). Depuis 2010, l'action « langage par le jeu » bénéficie aux enfants du quartier Niederbronn-Zola (cette action a été construite en collaboration avec l'Asforel : réécriture des règles des jeux, mise en place d'une formation pour apprendre à jouer, puis déclinaison dans les écoles et la ludothèque).

Des actions associant les parents ont également été mises en place avec le soutien des associations locales, on peut citer par exemple l'Heure des parents, qui permet aux parents (tous invités) de suivre le travail de leurs enfants dans la classe durant une heure, puis d'échanger avec les enseignants et les personnels associatifs.

Afin de coordonner au mieux l'aide aux devoirs, des rencontres ont été organisées entre les écoles et les structures intervenant aux niveaux des CLAS, afin d'harmoniser les pratiques de chacun. Des cafés-parents dans les différentes écoles, sur des thématiques spécifiques (violences, passage de la maternelle à la primaire, les premières séparations...) sont apparus au fil des mois.

Devant les constats issus des différentes rencontres avec les professionnels, et les parents quelques thématiques émergent comme des axes possibles d'interventions, à la fois en terme de formation des professionnels mais aussi en terme d'actions à mener, il s'agit de :

- la poursuite des actions autour du langage,
- la violence en général, déclinée sous différents axes d'intervention (verbale, physique, jeux vidéos, écrans),
- la gestion des émotions chez les plus petits.

Le Dispositif de Réussite Éducative :

En 2008, le dispositif de Réussite Éducative (DRE) est né, ayant vocation à accompagner

dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'à la fin de l'obligation scolaire des enfants et des adolescents (2 à 16 ans) qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Depuis sa mise en place en 2008, le DRE a permis de suivre par année en moyenne 76 enfants et jeunes ainsi que leurs familles, au travers de plusieurs actions phares :

- Le coup de pouce Clé, action de prévention des échecs précoces en lecture et en écriture dont l'objectif est d'accompagner certains enfants du cours préparatoire dits fragiles, car éloignés de la culture écrite. L'action est réalisée avec les parents, se situe hors du temps scolaire. Elle est menée en étroite collaboration avec les écoles.
- Le parrainage, entre enfants des écoles et étudiants de l'IUT de Lunéville, qui doit favoriser l'épanouissement des enfants grâce à un accompagnement à la scolarité hebdomadaire et la participation à des activités culturelles ponctuelles. Ces binômes doivent permettre l'apprentissage de méthodes pour faciliter l'autonomie des futurs collégiens, mais aussi favoriser la motivation scolaire par l'exemple.
- Le tutorat, en complément des outils proposés par l'Éducation Nationale, doit offrir au bénéficiaire et à ses parents la possibilité de découvrir l'environnement culturel local.

La coordination entre, d'une part, la CLEF (qui s'occupe d'actions collectives à destination des professionnels mais aussi d'actions à destination des enfants et des parents) et, d'autre part, le DRE, suivant individuellement des enfants, tout en en y associant les parents, s'est construite peu à peu, et poursuit son développement.

Le Dispositif CLAS :

Les actions de ce dispositif, destinées aux élèves de classes élémentaires et secondaires, ont vocation à apporter un soutien scolaire qui ne se limite pas à une seule aide aux devoirs, mais en permettant également un accès aux loisirs et à la culture. Mis en œuvre par 2 associations (Centre Social les Épis et ASAL) et concernant respectivement une trentaine d'élèves du primaire et du secondaire pour la première et 175 élèves du primaire et du secondaire pour la seconde (année scolaire 2013/2014), le dispositif CLAS de Lunéville fait l'objet d'un partenariat avec le Conseil Départemental, la CAF et la ville, en lien avec la CLEF permettant un suivi rigoureux. Il est adossé à des actions REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents).

Synthèse des difficultés rencontrées :

- articulation entre rythmes scolaires et actions éducatives,
- décrochage scolaire.

f) Lien social et citoyenneté

Première thématique du CUCS avec 28,2% des dossiers déposés, 19,6% des financements octroyés et surtout un important public touché par les actions, dont 54,3% des femmes, 66,8% de jeunes. 42% de ces publics étaient originaires des quartiers

prioritaires.

Cette thématique, un peu trop transversale au début du contrat, a fait l'objet d'une attention particulière de l'équipe projet qui a veillé à privilégier les actions apportant une plus-value réelle aux habitants. Ainsi de 24 dossiers en 2007 (soit presque 40 % des dossiers validés), ce chiffre a régulièrement diminué pour atteindre 6 dossiers en 2013 (soit 20 % des dossiers financés).

L'accès aux sports, à la culture et aux loisirs a concentré un nombre important de dossiers déposés par de nombreux opérateurs implantés sur les quartiers concernés. Très peu de crédits de droit commun existent pour le financement de tels projets qui se retrouvent dépendants des crédits spécifiques de la politique de la ville.

La Ville de Lunéville a aussi porté certains projets afin d'apporter un complément, quand cela était jugé nécessaire, aux actions mises en œuvre par le tissu associatif local.

Synthèse des difficultés rencontrées :

- notions de lien social et de citoyenneté mal définies, du moins en termes d'objectifs, ce qui pose problème lors de l'évaluation des actions.

g) Santé, accès aux soins et prévention

Plusieurs objectifs avaient été inscrits comme prioritaires au titre du CUCS :

- apporter de l'aide aux aidants (professionnels de santé, animateurs des associations, et entourage familial) en améliorant la connaissance des dispositifs existants,

- informer et sensibiliser les publics sur les habitudes à intégrer dans le but de prévenir des risques sanitaires (nutrition, dépistages, développement d'activités physiques adaptées),

- informer les publics sur leurs droits et les accompagner dans leurs démarches.

Un rapport de la Direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales faisait apparaître, en 2007, une surmortalité générale notamment liée aux maladies cardio-vasculaires ainsi que de l'appareil respiratoire, induite par des problèmes d'obésité, mais aussi de consommation d'alcool et de tabac.

Les troubles mentaux sont également présents sous diverses formes (anxiété, dépression, dépendance à un produit), conséquence du mal-être lié au chômage ou à l'isolement dont souffrent certains.

Selon les pathologies, les publics concernés sont différents : dépression chez les femmes, alcool chez les hommes sans emploi et les jeunes, voire chez les adolescents, et une consommation de drogues en constante augmentation.

Enfin, les problèmes d'hygiène, liés aux mauvaises habitudes prises dans la vie quotidienne se retrouvent chez une part importante des publics en précarité : alimentation, hygiène corporelle, rythme de vie, manque de sommeil, absence de suivi médical...

Dans le cadre des différents appels à projet lancés par le CUCS, plusieurs actions globales ont été reconduites, qu'il s'agisse de l'Espace Santé (lieu de ressources et de permanences santé multiples) géré par l'Association Ensemble, ou bien l'action santé de la Mission Locale dont les objectifs sont d'assurer aux jeunes en situation d'insertion une couverture maladie et un suivi de leurs problèmes médicaux. La Ville a également proposés plusieurs actions de prévention (octobre rose, mars bleu, diabéthon, promotion des activités physiques). Plusieurs actions ont aussi été menées pour viser les conduites addictives.

Fin 2012, la commune a participé à la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), premier du genre en Meurthe-et-Moselle, afin de mettre en réseau et de coordonner les différents partenaires intervenant dans le domaine de la santé mentale. Il s'agit de trouver des solutions à des cas individuels, ou de mener des actions de prévention et d'information autour de la santé mentale.

Synthèse des difficultés rencontrées :

- des habitudes de vie difficilement modifiables,
- une participation limitée aux actions de prévention,
- un recul de certains jeunes à s'inscrire dans des actions de santé jugées trop "intrusives" (par exemple la médecine préventive).

h) Prévention de la délinquance

Même si le soutien financier de l'Etat aux investissements liés à la vidéoprotection s'est fait par l'intermédiaire du FIPD et non du CUCS, l'effort réalisé par la Ville de Lunéville, et plus récemment par l'OPH, mérite d'être évoqué.

En effet, depuis 2008, ce ne sont pas moins de 80 caméras qui ont été implantées sur le domaine public, pour un investissement total de plus de 400 000 €. Si les quartiers classés en géographie prioritaire sont aujourd'hui bien équipés, il convient de préciser que les abords des équipements publics et des établissements scolaires ont aussi fait l'objet d'une attention particulière. Il est difficile de mesurer l'effet dissuasif de ce dispositif, mais la coordination avec les services de la police nationale a déjà permis d'identifier plusieurs auteurs de délits.

Le CLSPD, qui a vu le jour en 2009 sur la commune, décline au niveau local le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, dans l'objectif de mettre en cohérence des actions menées par les différents partenaires autour des cinq grandes orientations suivantes :

- assurer la tranquillité et la sécurité des habitants,
- prévenir la délinquance des mineurs,
- lutter contre les violences intra-familiales et favoriser l'aide aux victimes,

- développer la participation des habitants à des actions collectives,
- mener une gestion concertée des espaces.

Au sein du CUCS, cette thématique a mobilisé 7,5% des financements et elle a concerné environ 1200 personnes pour 21 dossiers. 83,5 % du public concerné avait moins de 25 ans, et 45 % était issu des quartiers prioritaires.

Depuis 2013, les crédits de la Prévention de la Délinquance ont été redirigés vers le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance.

Parmi les actions soutenues, beaucoup concernent la mise en place de chantiers manuels ou artistiques (argent de poche, fresque Niederbronn-Zola, chantiers "du Jaki"...), permettant l'implication des jeunes dans des actions d'intérêt général au bénéfice de la collectivité. Les projets de lutte contre les violences et d'aides aux victimes sont aussi bien représentés, en particulier les actions menées sur le territoire par le CIDFF.

Il peut être souligné, pour cette thématique, qu'en plus des liens étroits tissés entre la PJJ, l'OPH et la Ville de Lunéville, la commune est un organisme d'accueil dans le cadre des TIG.

j) Lutte contre les discriminations

Cette thématique ayant surtout été de façon transversale au travers des différentes actions menées, seuls quelques dossiers ont été rangés spécifiquement dans cette thématique. Il s'est agi d'une part de projets généralistes, sous forme d'expositions, de festivals ou encore d'animations publiques, d'autre part d'actions plus spécifiques et ciblées sur de petits groupes, mêlant à la fois approche culturelle et sociétale, et visant à lutter contre les préjugés.

Trois formes de discriminations ont été plus particulièrement visées : les discriminations raciales, sexuelles et à l'égard du handicap.

j) Logement et habitat

Même si la Ville de Lunéville a signé une convention avec l'ANRU avec des interventions sur deux quartiers prioritaires, seuls deux dossiers ont été validés dans cette thématique, pour un montant total de 8500 €. Ces actions, portées par l'OPH et la Ville de Lunéville avaient pour but de rendre les habitants acteurs de la transformation de leur cadre de vie.

Synthèse des difficultés rencontrées :

- Grande difficulté pour mobiliser les habitants, pour les intéresser à la vie de leur quartier, malgré le recours aux associations. Ainsi, sur le quartier Niederbronn-Zola, seules 80 personnes se sont manifestées malgré une très grande communication (affichage, porte à porte, informations par courriers...).
- Difficulté également pour porter le débat au niveau de l'intérêt général : en grande majorité, les publics qui ont participé aux réunions de concertation avaient pour but

d'évoquer un problème personnel (stationnement, nuisances sonores...).

k) Médiation sociale

Cette thématique a été intégrée à la thématique « lien social », ce qui explique qu'elle ne compte que 3 dossiers. Il s'agit principalement du travail mené au quotidien par les associations avec les familles des quartiers prioritaires.

Annexe 2 : PEDT et CEJ

1) Le PEDT

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un outil de collaboration rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : la Ville de Lunéville, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative et la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre, pendant 3 ans, avec évaluation du dispositif à la fin de chaque période d'activités et modifications éventuelles, d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation. Il doit également être construit en cohérence avec le contrat « enfance - jeunesse » (CEJ) conclu pour 4 ans de 2014 à 2017.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents pose la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Le PEDT, concernant 600 élèves d'écoles maternelles et 1000 élèves d'écoles élémentaires répartis sur les 12 écoles de la ville, permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

La mise en œuvre du PEDT. de Lunéville, mobilisant sur l'ensemble des 11 sites périscolaires plus de 60 agents municipaux, 20 vacataires et 40 associations sportives et socio-culturelles dans le respect des normes d'encadrement, repose notamment sur les valeurs éducatives suivantes :

- Valoriser les compétences de l'enfant et favoriser son autonomie :
 - en mettant en place les conditions devant permettre à l'élève de participer à la vie de l'accueil et au choix des activités,
 - en favorisant l'accès pour tous à toutes les activités (par la gratuité des activités ou par l'application de tarifs reposant sur les revenus des familles),
 - en axant les projets d'animation sur les notions de découverte, de création et d'imagination.

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la citoyenneté :
 - en développant chez l'élève le respect de l'autre, adulte ou enfant, le respect du cadre et des règles de vie,
 - en sensibilisant et impliquant les élèves à des actions citoyennes,
 - en soutenant les actions en lien avec la santé et l'hygiène de vie.
- Favoriser le respect de l'enfant en tant que personne :
 - en mettant en place un fonctionnement respectant ses rythmes de vie,
 - en accueillant l'ensemble des enfants dans leur diversité, en permettant au mieux l'intégration de chacun, notamment des enfants souffrant d'un handicap,
 - en améliorant l'articulation entre les temps scolaire et non-scolaire,
 - en lui assurant bien-être et sécurité.
- Veiller à l'ouverture vers la ville :
 - en favorisant l'utilisation des ressources éducatives de la ville,
 - en encourageant les passerelles entre les dispositifs existants ou à venir,
 - en soutenant le partenariat et en valorisant le tissu local et associatif,
 - en impliquant la famille et en facilitant la communication vers les parents de l'enfant.

Le programme des activités proposées aux élèves durant les temps périscolaires est riche et varié : des activités sportives (ex : athlétisme, course d'orientation, danse, équitation, escalade, football, gymnastique, judo, karaté, kayak, tennis, tennis de table, tir à l'arc...), des activités socio-éducatives et ludiques (ex : jeux de société et coopératifs, zumba, hip-hop, cuisine, origami, réalisation de court-métrage, généalogie...), des activités artistiques (ex : musique, broderie)...

A chaque période de construction de plannings d'activités, une attention particulière est portée aux différents projets d'école menés ou ayant été menés. L'objectif est d'approfondir certains domaines et en faire connaître des nouveaux. La programmation se fait donc en partenariat étroit avec les membres de l'Éducation Nationale.

Enfin, l'évaluation annuelle du PEDT. apparaît comme fondamentale puisqu'elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place et de mesurer la valeur ajoutée apportée aux enfants.

2) Le CEJ

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), d'une durée de 4 ans, vise à aider les communes à développer ou mettre en œuvre une politique enfance jeunesse globale et concertée : c'est un contrat d'objectifs et de co-financement permettant de poursuivre le

développement d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse, notamment dans le domaine des structures d'accueil Petite Enfance, des accueils de loisirs et des séjours.

L'action concertée de la CAF et de la Ville de Lunéville permet depuis 1997 d'améliorer l'offre de loisirs dans la ville du point de vue quantitatif et qualitatif. La ville de Lunéville a prolongé son engagement pour la période 2014 à 2018 par la signature d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse développant, de manière complémentaire à sa politique petite enfance, une politique à destination des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Sur la commune de Lunéville, cela se traduit notamment par la proposition de prestations de loisirs à des coûts avantageux avec la mise en place de tarifs en fonction du quotient familial, lié au revenu du foyer fiscal. Pour tous ses équipements d'accueil jeunes enfants et accueils de loisirs, la Ville applique une tarification basée sur le revenu réel des familles via leur quotient familial et tient compte des aides perçues (CAF, MSA, ou tout autre organisme).

Le service jeunesse de la ville s'est attaché à renforcer les liens avec les jeunes de 12 à 17 ans afin que chaque jeune puisse découvrir les multiples activités et services proposés à Lunéville, s'enrichir de cette participation en développant de nouvelles compétences et s'inscrire dans les dynamiques locales en étant acteur du développement local de la ville.

La Ville de Lunéville considère que chaque enfant, selon ses particularités, doit devenir citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de l'environnement dans lequel il évolue. Les actions mises en œuvre ou soutenues par la Ville vont participer à l'acquisition du savoir, savoir-être et savoir-faire, fondements de l'intégration sociale.

Au delà de la recherche de l'implication des enfants, des pré-adolescents et des adolescents, la ville de Lunéville encourage toutes les actions relatives à la fonction parentale, considérant que la famille reste le premier acteur dans l'apprentissage de la vie actuelle, et incite à une implication des parents dans chaque projet.

Les objectifs du CEJ de Lunéville, définis en concertation avec la CAF, sont les suivants :

- en premier lieu, maintenir les propositions existantes,
- faire émerger un pôle petite enfance : organisation de la mutualisation et de la coordination de l'offre de service petite enfance avec la création de ce pôle, puis prolonger la réflexion pour tendre vers la création également d'un pôle enfance et d'un pôle jeunesse,
- renforcer les liens entre les accueils de loisirs 3-12 ans, afin d'encourager des actions communes et notamment satisfaire à la demande de professionnalisation BAFA – BAFD,
- mettre en place une politique jeunesse en phase avec les attentes des pré-adolescents et adolescents.

Afin d'atteindre ces objectifs, il convient de changer les modes de réflexion pour entrer dans une transversalité d'approches interpartenariales : renforcer le décloisonnement et la lisibilité des interventions des acteurs municipaux et associatifs en matière d'offre de service petite enfance et d'offre de loisirs pour les 3 – 12 ans et les 12 – 17 ans, en passant le cas échéant par une mutualisation des moyens.

L'évaluation du CEJ est réalisée chaque année en partenariat avec la CAF. Des réunions entre tous les acteurs ont lieu régulièrement afin d'alimenter les réflexions, de mettre en lumière les éventuels nouveaux besoins à intégrer, et de renforcer les partenariats.

Annexe 3 : Actions mises en œuvre par l'Education Nationale

Scolarisation des - de 3 ans	Elle est effective dans le quartier Niederbronn-Zola.
Plus de maîtres que de classes	Ce dispositif devrait être implanté à l'école René Haby.
Egalité filles-garçons	Le collège Guérin est atypique par rapport à la problématique du territoire de Lunéville ce qui concerne le manque d'ambition des garçons. Cas de sorties précoces du système scolaire des filles (même avant 16 ans) : scolarité via le CNED (mais rarement suivie), départ volontaire à 16 ans. Une convention CNED - collège a été mise en place dès 2011 afin d'accueillir les enfants concernés mais cela reste peu pertinent car il faudrait un enseignant chargé du suivi spécifique de ces élèves.
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Des projets d'éducation artistique et culturelle sont inclus dans un grand nombre de projets d'écoles afin de favoriser l'ouverture culturelle. L'offre locale est très bien exploitée par les écoles. L'ouverture culturelle et artistique est une caractéristique du collège Guérin : Résidence d'artistes à destination d'un groupe d'élèves de 6ème repérés en très grande difficulté scolaire, 4 ateliers de pratique artistique et culturelle (2014-2015), Ecole du spectateur, un atelier théâtre (dans le cadre de l'accompagnement éducatif), une chorale (80 élèves), collège au cinéma, Ateliers de Froville, semaine Carrefours (voyages scolaires, conférences scientifiques, sensibilisation au monde de l'entreprise et au développement durable...). Partenariat très important avec le théâtre La Méridienne, le service culturel du Conseil Départemental et le Château de Lunéville. Mise en place systématique d'ateliers de pratique artistique et manuelle dans le cadre de l'Ecole Ouverte. De nombreuses sorties scolaires (enseignement général et SEGPA).
Actions autour de la maîtrise de la langue	Formation et actions autour de la lecture et travail par groupes de besoins au cycle 2 dans les écoles Haby et Demangeot. (ROLL) Des actions pédagogiques originales autour de la lecture, de l'expression orale et écrite. Mise en place depuis deux ans de "Jardinier des mots".
Prévention du décrochage	Une commission de suivi des élèves est réunie chaque semaine : chaque année plus de 100 situations très problématiques y sont suivies et accompagnées. Partenariat très important avec le CMPA, les services sociaux et les services d'éducation spécialisée. Mise en place du dispositif "Tremplin" de 2010 à juin 2014 : accueil d'un petit effectif d'adolescents en situation de décrochage voire de rupture scolaire avec mise en place d'un enseignement de remédiation et une

	<p>préparation du projet professionnel. Ce dispositif a également accueilli des élèves de Bichat et Lapie.</p> <p>Mise en place de conventions inter-établissements scolaires (Bichat, Farenc, Bénaménil...) afin de (re)scolariser des élèves : le collège Guérin a accueilli à plusieurs reprises des élèves de Bichat issus des quartiers prioritaires.</p>
Accompagnement éducatif	<p>L'accompagnement éducatif, l'association sportive et le FSE du collège accueillent plus de 200 élèves chaque semaine avec des activités diversifiées : 20 créneaux différents d'activités pendant la pause méridienne et 16 autres créneaux entre 15h40 et 18 heures.</p> <p>L'Ecole Ouverte (132 élèves inscrits sur les trois premiers jours des vacances de la Toussaint) propose toujours de l'aide aux devoirs encadrée par des enseignants volontaires.</p> <p>Partenariat important avec le DRE : nécessité de cibler davantage les besoins et les élèves qui pourraient en bénéficier.</p> <p>Depuis la rentrée 2014, prise en charge à chaque heure de permanence d'un petit groupe d'élèves par une personne en service civique pour encadrer et accompagner les devoirs.</p>
Dispositif de prise en charge des élèves exclus par sanction disciplinaire	<p>Les enfants résidant dans les quartiers prioritaires sont davantage concernés par les exclusions temporaires et les exclusions définitives (successives à un conseil de discipline) : le collège assure un suivi de ces enfants en lien étroit avec les services de la DSDEN et les familles (notamment pour les re-scolarisation en ITEP, EREA, SEGPA ...).</p>
Relations avec les parents, dispositifs dirigés vers la co-éducation	<p>Un accompagnement spécifique est réalisé par l'IEN et le conseiller pédagogique pour épauler les équipes pédagogiques lors des conflits familles - école.</p> <p>Lien renforcé avec les services de "protection de l'enfance" et PMI du Conseil Départemental.</p> <p>Actions spécifiques en direction des parents avec l'aide d'associations partenaires : CLEF et autres associations locales.</p>
Relations avec les parents, dispositifs dirigés vers la co-éducation	<p>Accueil spécifique des élèves et des parents de 6ème avant leur entrée au collège et durant le premier trimestre : déplacement au sein des classes de CM2, accueil personnalisé sur demande des parents, portes ouvertes, réunion en mai-juin des futurs parents de 6ème. Le jour de la rentrée, accueil café des parents puis dans les 15 jours : une réunion avec les équipes pédagogiques et une réunion avec la direction, les services médico-sociaux et la CPE.</p> <p>Partenariat avec le DRE et la CLEF, bonnes relations de travail avec l'association de parents d'élèves (Relais parents-collège) et l'association des travailleurs turcs de Lunéville.</p> <p>Création de groupes de paroles à destination des parents mais qui a rencontré peu de succès : les parents qui vivent des situations difficiles privilégient les rendez-vous individuels.</p>
Cordées de la réussite	<p>Le collège Guérin participe aux Cordées de la Réussite (visée scientifique) uniquement en bénéficiant de conférences à destination des élèves de 3ème et/ou 4ème.</p> <p>Par ailleurs, les élèves (filles) de 3ème participent chaque année à la journée "Femmes de sciences" organisée par le LPO Boutet de Monvel.</p>
Dispositif personnalisé (PPRE, DPA,...),	<p>PPRE "passerelle" CM2 6ème avec les écoles du secteur.</p> <p>Dispositif "tremplin" de 2010 à juin 2014 (cf plus haut).</p> <p>A l'interne : aménagement de certains parcours scolaires (niveau 3ème surtout) au regard des très grandes difficultés scolaires. Travail sur le projet professionnel et stages d'observation professionnelle et/ou stages d'immersion en LP et LPO.</p> <p>Prise en charge des EANA : cours de FLS spécifiques et inclusions au sein des classes d'enseignement général et pour certains SEGPA.</p> <p>Mise en place en français d'un groupe supplémentaire d'élèves en très</p>

	<p>grande difficulté scolaire sur le niveau 6ème et travail en résidence d'artistes.</p> <p>Mise en place sur le niveau 4ème d'une classe à projet (en 2013-2014 également sur le niveau 5ème) à destination d'élèves en grande difficulté scolaire : séjour d'intégration, modification des pratiques pédagogiques et de l'évaluation, réunions régulières de concertation des enseignants ...</p>
Autres actions	<p>Mise en place dans le cadre du CESC (mais aussi en lien avec les apprentissages et un atelier de pratique artistique) d'un travail sur l'image de soi : mieux se connaître, apprendre à se présenter, se mettre en valeur, développer une meilleure estime de soi ... (travail réalisé en SEGPA niveaux 4ème et 3ème).</p> <p>Formation aux gestes de premiers secours sur le niveau 4ème (formation de tous les élèves) : permet une valorisation d'autres compétences et une responsabilisation des élèves.</p> <p>Instances participatives au niveau des élèves : l'implication forte des élèves au sein du Conseil de la Vie Collégienne (de nombreux délégués sont issus des quartiers prioritaires) permet là encore une valorisation de leur image et une meilleure régulation de la vie interne du collège avec une prise de conscience des problèmes existants.</p>

Annexe 4 : Mobilisation des fonds FEDER

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des

programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,

et la Ville de Lunéville, représentée par son Maire,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :

Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020

le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement

l'effet de levier des fonds européens

la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020

la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant

le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant

le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude. L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du contrat de ville.